

2016

ÉTUDES DE L'IRSEM

Numéro 44

L'ÉMERGENCE DE PUISSANCES AFRICAINES DE SÉCURITÉ: ÉTUDE COMPARATIVE

Yousra ABOURABI
Julien DURAND DE SANCTIS



L'EMERGENCE DE PUISSANCES AFRICAINES DE SECURITE: ETUDE COMPARATIVE

Yousra ABOURABI
Julien DURAND DE SANCTIS

Avril 2016

Pour citer cette étude

Abourabi.Y, Durand de Sanctis J., avril 2016, « L'émergence de puissances africaines de sécurité: étude comparative », *Études de l'IRSEM n°44*.

Dépôt légal

ISSN : 2268-3194

ISBN : 978-2-11-151005-0

■ DERNIÈRES ÉTUDES DE L'IRSEM

- 43- L'intégration des femmes dans les armées américaines
Lieutenant-colonel Arnaud PLANIOL

- 42- L'Homme augmenté ? Réflexions sociologiques pour le militaire
Agnès COLIN (dir.)

- 41- Defending Europe? A stocktaking of French and German visions for European defense
Barbara KUNZ

- 40- Stratégies de mise en place des *soft powers* européen et russe en Moldavie après la Guerre froide
Michael E. LAMBERT

- 39- Parlements et légitimité démocratique de la Politique de sécurité et de défense commune
Général de division (2S) Maurice de LANGLOIS, Sara CANTO

- 38- Quelles stratégies face aux mutations de l'économie de défense mondiale ?
Aude-Emmanuelle FLEURANT (dir.)

- 37- Les sanctions contre la Russie ont-elles un effet dissuasif ?
Céline MARANGÉ

- 36- La stratégie américaine en Afrique
Maya KANDEL (dir.)

- 35- Approche globale et Union européenne : le cas de la corne de l'Afrique
Général de division (2S) Maurice de LANGLOIS (dir.)

- 34- Opinion publique et armées à l'épreuve de la guerre en Afghanistan
Barbara JANKOWSKI


- 33- La puissance russe au Moyen-Orient : Retour ou déclin inéluctable ?
Clément THERME

- 32- Les stratégies du *smart power* américain : Redéfinir le leadership dans un monde post-américain
Maya KANDEL et Maud QUESSARD-SALVAING (dir.)


- 31- L'action extérieure de l'Europe à l'épreuve de l'Égypte et de la Corne l'Afrique
Chantal LAVALLEE

■ PRÉSENTATION DE L'IRSEM

L'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) a pour mission de promouvoir la recherche sur les questions de défense et d'encourager une nouvelle génération de chercheurs. L'ensemble de ses productions et de ses activités peut être suivi sur son site :

 : www.defense.gouv.fr/irsem

 : <http://tinyurl.com/ke3p8l7>

 : @IRSEM1

 : <http://tinyurl.com/nr8qkz8>

AVERTISSEMENT

Les opinions émises dans ce document n'engagent que les auteurs.

Elles ne constituent en aucune manière une position officielle du ministère de la Défense.

■ BIOGRAPHIE

Yousra ABOURABI est doctorante en Relations internationales et attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'université Jean-Moulin Lyon III. Elle est également jeune chercheure associée à l'IRSEM (Paris) et au Centre Jacques Berque (Rabat). Elle poursuit actuellement une thèse sur la politique africaine du Maroc : une étude de l'influence de l'identité de rôle du Maroc dans sa conduite diplomatique sur le continent. Ses recherches portent plus généralement sur les théories des relations internationales, les études de sécurité et la géopolitique africaine.

Julien DURAND DE SANCTIS est doctorant en Relations Internationales à l'université Jean-Moulin Lyon III et professeur titulaire de philosophie dans l'enseignement secondaire. Il enseigne également la philosophie politique et les politiques de défense à l'université Jean-Moulin. Jeune chercheur associé à l'IRSEM (Paris), ses travaux portent sur la théorie de la stratégie et la sécurité africaine. Sa thèse traite de la philosophie de la stratégie française en Afrique : une analyse de l'impact des idées politiques sur la stratégie française et son évolution.

■ REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Thierry Balzacq, directeur scientifique de l'IRSEM, pour ses précieuses remarques concernant cette étude.

Merci également à Brigitte Vassort-Rousset, professeure de sciences politiques à l'université Jean Moulin Lyon III, pour sa relecture critique.

■ SOMMAIRE

ACRONYMES	9
INTRODUCTION.....	11
Vers l'apparition de puissances africaines émergentes de sécurité ?	11
Hypothèse de recherche et délimitation du cadre méthodologique, théorique et empirique de l'étude. ...	14
L'IDEE DE PUISSANCE EMERGENTE DE SECURITE AFRICAINE: CONTEXTUALISATION HISTORIQUE ET DEFINITION HYPOTHETIQUE.....	16
<i>Les conditions historiques et politiques de la puissance et de la sécurité en Afrique.....</i>	16
La relativisation du rôle de l'État dans la définition de la sécurité en Afrique.	16
Définir la sécurité régionale africaine : les limites normatives.....	17
Le défi théorique interne : identifier les acteurs multiples de la sécurité africaine.	19
Le défi théorique externe : vers une géopolitique des niveaux de la sécurité africaine.	21
<i>Approche théorique du concept de puissance émergente de sécurité en Afrique : tentative de définition.</i>	24
Examen critériologique des différentes approches théoriques de la puissance	24
L'identité de rôle : pour une définition perceptuelle et qualitative de la puissance.....	29
Dépasser la hiérarchisation des puissances : les termes de la méthode hypothético-inductive	31
Les concepts occidentaux de la théorie des RI à l'épreuve du champ africain.	34
CINQ PUISSANCES DE SECURITE AFRICAINES : ETUDE DE CAS.	37
<i>L'Afrique du Sud : une puissance de sécurité institutionnelle contestée.</i>	37
Après l'apartheid : d'une puissance dominante à une puissance de prééminence	37
De la promotion du multilatéralisme au bilatéralisme en matière de sécurité	39
Les contradictions liées au rejet de l'approche militaire	40
<i>Le Nigeria : une puissance régionale de maintien de la paix.....</i>	41
Une aspiration historique au statut de puissance régionale de maintien de la paix.....	42
Des fragilités internes qui conditionnent l'approche régionale de la sécurité du Nigéria.	43
<i>Le Maroc : une puissance diplomatique de sécurité en devenir</i>	46
De l'émergence économique à la diplomatie économique.....	47
De la diplomatie économique à la formation en Afrique	49
Formation religieuse, formation militaire, deux axes d'une même politique de sécurité?	51
<i>Le Tchad : une puissance militaire sous-régionale de sécurité.....</i>	52
Une géopolitique prisonnière de ses conflits	52
La redéfinition de la puissance militaire tchadienne dans la bande sahélo-saharienne	54
<i>Le Gabon en quête de puissance. Une stabilité interne au service d'un rôle sous-régional en matière de sécurité</i>	56
Une tradition diplomatique remise en question par l'émergence économique	57
La redéfinition de l'identité de rôle du Gabon sur la scène africaine.....	58

LES CONSEQUENCES DE L'EMERGENCE DE PUISSANCES DE SECURITE SUR L'AVENIR DE LA SECURITE COLLECTIVE EN AFRIQUE.	61
<i>Trois types de puissance de sécurité africaine : militaire, institutionnelle, diplomatique</i>	61
<i>Les défis des puissances africaines : converger vers une approche collaborative de la sécurité.</i>	65
Premier défi : quel type de structure de sécurité collective pour l'Afrique ?	65
Deuxième défi : articuler le point de vue du chercheur et celui de l'acteur	68
<i>Conclusion : le repositionnement stratégique français en Afrique soumis aux nouvelles conditions de la sécurité africaine</i>	71
La France au sein de la nouvelle sécurité africaine : entre une hésitation doctrinale de droit et une réaffirmation de la présence de fait.	72
La France : seule puissance régionale extérieure de la sécurité africaine ?	74
BIBLIOGRAPHIE	77

■ ACRONYMES

AEF: Afrique Equatoriale Française

AOF: Afrique Occidentale Française

ACIRC: African Capacity For Immediate Response to Crisis

AMCI: Agence Marocaine de Coopération Internationale

ANC : African National Congress

BEE : Black Economic Empowerment

CBLT: Commission du Bassin du Lac Tchad

CCPAC: Comité des Chefs de Police d'Afrique Centrale

CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEMAC : Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale

CENSAD : Communauté des États Sahélo-Sahariens

CSCA: Conference for Security and Cooperation in Southern Africa

ECOMOG: Economic Community of West African States Monitoring Group

ECOWAS: Economic Community of West African States

ENVR: Ecole Nationale à Vocation Régionale

FAR: Forces Armées Royales marocaines

FOMAC: Force Multinationale d'Afrique Centrale

FROLINAT: Front de Libération Nationale du Tchad

INDH: Initiative Nationale pour le Développement Humain

MICOPAX: Mission de Consolidation de la Paix en Centrafrique

MISAB: Mission Interafricaine de Surveillance des Accords de Bangui

MISCA: Mission Internationale de Soutien à la Centrafrique

MISMA: Mission Internationale de Soutien au Mali

MRE: Marocains Résidents à l'étranger

NEPAD: New Partnership For Africa's Development

NPFL: National Patriotic Front of Liberia

ONU : Organisation des Nations Unies

OPEP: Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

OUA: Organisation de l'Unité Africaine

PMA: Pays les moins avancés

PSGE: Plan Stratégique Gabon Emergent

RASD: République Arabe Sahraouie Démocratique

RECAMP: Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix

SANDF : South African National Defense Force

SADC : Southern African Development Community

UA: Union Africaine

UNOCA: United Nations Regional Office for Central Africa

■ INTRODUCTION

Vers l'apparition de puissances africaines émergentes de sécurité ?

Peut-on penser aujourd'hui le concept de puissance africaine émergente de sécurité ? La difficulté théorique est de taille tant la spécificité historique et culturelle du continent défie sans cesse toute tentative de réduction conceptuelle. Le concept de puissance en Afrique pose le problème théorique de la délimitation de ses critères. Le terme « puissance » désigne généralement la « capacité d'un acteur d'imposer sa volonté aux autres » (Aron, 1962 : 16-17), ou dans une moindre mesure, d'influencer les décisions des autres. Or, l'exercice de la puissance de nos jours apparaît relatif, puisqu'il n'est plus uniquement déterminé par la variable traditionnelle des facteurs matériels (ressources territoriales, démographiques, économiques ou encore militaires) qui sont également les facteurs réalistes de la puissance, permettant d'exercer un pouvoir de contrainte (*hard power*). Ce fait est particulièrement flagrant dans le cas de la définition de l'idée de puissance africaine. Comme le remarque Sandrine Perrot, « on constate aujourd'hui l'atténuation du déterminisme géographique et géostratégique dans la définition des conditions de la puissance africaine. L'étendue du territoire (parfois handicapante comme dans le cas de la RDC ou du Nigeria), l'importance numérique d'une population, la position stratégique d'un pays, sa place dans l'ordre économique mondial, sa force militaire ou encore son alignement sur un bloc stratégique ne suffisent plus pour juger de manière réaliste de la puissance d'un État » (Perrot, 2005).

Par ailleurs, de nouveaux critères de la puissance « douce » - le *soft power* (Nye, 2004) – prennent de l'importance, comme la capacité de rayonnement culturel et institutionnel d'un acteur et servent directement son degré d'influence. Les chercheurs évoquent également l'existence d'un *smart power* (Nye, 2011), défini comme la capacité d'un acteur de combiner les éléments du *hard power* et du *soft power* de façon à renforcer la satisfaction de ses intérêts. Ces nouveaux critères sont plus difficilement quantifiables, mais certains pays africains jouent précisément sur ceux-ci pour exercer leur puissance. Enfin, une troisième variable importante est à prendre en compte : celle de l'« intention », perceptible à travers ce que Wendt notamment qualifiera d'« identité de rôle » (Wendt, 1999). Quelle est l'identité de rôle de chaque acteur au sein d'une communauté internationale ou régionale ? Comment ce rôle est-il perçu par les autres membres du système ? En quoi l'identité de rôle d'un État est-elle un facteur de puissance ? La complexification post-Guerre froide des relations internationales, l'entrée dans un monde multipolaire (Morgenthau, 1973) ou a-polaire (Badie, 2011), le retrait progressif des hégémons traditionnels, l'émergence de nouvelles puissances économiques, sont autant de facteurs qui ont eux aussi remis en question les grilles d'analyses théoriques traditionnelles de la puissance. Comme le remarque Philippe Hugon : « le système mondial est en voie de multi-polarisation avec émergence de nouvelles puissances et basculement de la richesse, de la puissance et du poids démographique. Les nouvelles configurations rendent largement obsolètes les analyses libérales en termes d'interdépendance Nord/Sud, dépendantistes en termes d'échange inégal entre centre et périphérie ou institutionnalistes en termes de gouvernance et de "bonnes institutions" » (Hugon, 2012 : 268-269).

Deux problèmes théoriques émergent donc quant à la définition du concept de puissance africaine : d'une part, d'un point de vue interne, la difficulté d'appliquer ce concept aux pays africains selon ses critères traditionnels, en particulier selon l'approche réaliste (ressources économiques et matérielles, capacités militaires...). D'autre part, d'un point de vue externe, la complexification croissante des relations internationales persiste, et elles rejettent petit à petit une conception stable et polarisée de la puissance.

Ces deux difficultés propres à l'idée de puissance africaine¹ constitueront, comme nous le verrons par la suite, des axes qui feront l'objet d'un développement approprié.

On peut également s'interroger sur la pertinence du choix du concept d'« émergence » associé à l'idée de puissance. Ce terme est d'ailleurs traditionnellement lié au domaine économique et non à celui des relations internationales. La définition de « pays émergent », du point de vue économique, implique un accroissement rapide du PIB, un niveau soutenu d'industrialisation, une forte extraversion de l'activité économique, ainsi qu'un marché intérieur solide, suffisant pour assurer les besoins de la population. Au vu des différents critères qui composent cette définition, il semble donc a priori difficile, sauf exceptions notables (comme l'Afrique du Sud par exemple), de parler de puissances africaines émergentes. De plus, le PIB des pays d'Afrique sub-saharienne enregistre, depuis 2000, une croissance oscillant entre 4,7 et 5% par an, malgré la crise de 2008². En 2012, le revenu national par habitant s'élevait à 1547 \$³ en moyenne. L'Afrique engrange désormais plus de 50 milliards de dollars d'investissement étranger par an, dépassant ainsi le niveau annuel de ses aides extérieures (Devarajan, Fengler, 2014). Le niveau général de pauvreté est en baisse, phénomène inédit depuis les années 1970, passant de 58% en 1999 à 47,5% en 2008. C'est pourquoi les indicateurs macro-économiques de l'émergence, dont la liste pourrait être bien plus exhaustive, ne suffisent pas à déterminer stricto sensu les nouvelles puissances économiques africaines. Somme toute, peut-on parler, selon la dernière évaluation de la Banque mondiale, de tendances économiques comparables à celles enregistrées par d'autres pays en voie de développement ? (World Bank Group, 2014)

Plusieurs pays d'Afrique sub-saharienne sont encore dépendants de situations et de comportements economico-politiques caractéristiques : économie de rente, faible degré d'innovation industrielle et scientifique, économie d'exportation de matières premières, institutions publiques « extractives », forte instabilité politique du fait de conflits persistants (Sud-Soudan, Centrafrique, RDC, Mali...). On peut donc simplement évoquer pour l'Afrique, des tendances économiques suffisamment encourageantes, permettant d'envisager cette émergence dans un futur proche.

Sur le plan international, le renouveau de l'attractivité économique du continent africain a engendré de nouvelles configurations géopolitiques. D'une part, les grandes puissances économiques traditionnelles ou récentes sont en train de se repositionner sur le continent. Sur ce point, la France ne fait pas exception à la règle et envisage de se replacer face à ses partenaires africains. D'autre part, le fait que les pays africains diversifient leurs partenaires économiques (notamment avec la Chine, l'Inde ou encore le Brésil), contribue à leur autonomisation face aux grandes puissances traditionnelles, que ce soit sur le plan économique ou sécuritaire. Enfin, au niveau continental lui-même, on remarque que plusieurs pays africains se sont lancés dans une véritable course à l'influence comme l'Afrique du Sud, le Nigéria ou encore le Maroc.

Les conséquences de cette évolution sont multiples. Les pays africains émergents cherchent à devenir des acteurs régionaux indépendants afin de préserver leurs intérêts. Cette dynamique, amorcée à partir des années 1990, s'est manifestée par la volonté de jouer un véritable rôle de puissance en matière de gestion de la sécurité. Ces puissances cherchent ainsi à se doter d'une stratégie et de moyens propres qui ne passent

¹ On pourrait aisément contester l'idée d'une seule « Afrique » tant la diversité du continent empêche toute généralisation. Mais il suffira de préciser que le but de cette étude n'est pas de proposer un passage en revue la sécurité africaine, mais, plus modestement, d'examiner les conditions possibles de l'émergence de puissances africaines de sécurité.

² Il est vrai qu'une partie de la croissance enregistrée par les pays africains ces dix dernières années dépend, comme le soulignent certains économistes, de la hausse des produits de base et des matières premières sur le marché international.

³ Source : [Banque Mondiale](#)

plus simplement par la médiation de l'ONU ou des grandes puissances étrangères traditionnelles. Sur ce plan, l'année 1990 marque une étape historique dans ce processus d'émergence. En juillet, le Nigéria parvient à déployer des troupes au Liberia via la création de l'ECOMOG par la CEDEAO. Au-delà d'un simple mécanisme de sécurité régionale, cet événement marque l'une des premières interventions autonomes africaines dans un but d'influence. De fait, depuis les années 1990 et la progressive augmentation de la participation des pays africains aux OMP, de réelles opportunités se sont dégagées. Non seulement la participation accrue de ces pays a permis de rompre avec l'idée d'une sécurité africaine sous tutelle étrangère, mais elle a surtout ouvert un nouveau champ pour l'expression des ambitions de certaines puissances en matière de sécurité régionale. Le développement de nouvelles menaces, extrêmement diversifiées (flux migratoires illégaux, terrorisme, piraterie maritime...), a entraîné un véritable besoin en matière de coopération régionale de sécurité⁴. Ce besoin trouve désormais dans les organisations régionales comme l'UA, la CEEAC, la CEDEAO, l'EAC ou encore la SADC des organes actifs et cohérents, mais dont certains, comme nous le verrons par la suite, souffrent d'un manque de définition de leurs attributions en matière de sécurité.

Bien que ces organisations aient eu pour but, à l'origine, la coopération économique, certaines se sont progressivement dirigées vers la coopération en matière de sécurité à partir de cette période. Par exemple, en 1993, l'article 58 du traité révisé de la CEDEAO relatif à la sécurité régionale reconnaissait le lien étroit entre le développement économique et la sécurité des États, marquant un premier pas en faveur d'une réorganisation en matière de sécurité, qui aboutit en 1998 à l'adoption d'un mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de la sécurité et de maintien de la paix. De plus, la fin des années 1990 coïncide également avec une libéralisation progressive de plusieurs pays africains du fait de la fin de la Guerre froide et de la chute de plusieurs régimes autocratiques. Cette libéralisation, aussi bien économique qu'humaine, a considérablement influencé les nouvelles stratégies politiques des différents États.

C'est toutefois à partir des années 2000 que cette mutation a véritablement pris forme. En 2002, l'Union africaine s'est dotée d'un Conseil pour la Paix et la Sécurité en Afrique. Ce nouvel organe de sécurité s'est clairement inspiré du modèle onusien. Il se caractérise en particulier par un pouvoir de coercition plus grand, une reconnaissance du droit d'ingérence en cas de violation grave des droits de l'homme⁵, et la création de quatre outils fondamentaux que sont le Conseil des Sages, le Système Continental d'alerte rapide, les Forces Africaines pré-positionnées et le Fonds de la paix⁶. On observe aussi que l'Union africaine s'est dotée d'une force multinationale d'interposition en 2005. Cette évolution du champ sécuritaire en Afrique a conduit au fait que plusieurs puissances étrangères soutiennent à présent les acteurs de la sécurité africaine. Le Fonds européen de développement a ainsi débloqué, pour la première fois, des crédits pour appuyer l'ECOMIL au profit du Libéria en 2003 (Wiltzer, 2004).

Ces évolutions sont donc favorables à l'émergence de puissances africaines de sécurité. Le problème demeure quant à la délimitation des critères de cette émergence. Qu'est-ce qui définit précisément une puissance émergente de sécurité en Afrique ? Un État doté de capacités militaires suffisantes pour peser, au minimum, au sein de son environnement sous-régional, régional, voire continental ? Un pays dont la

⁴ Comme le remarque M. Lamamra, Commissaire pour la paix et la sécurité de l'Union africaine : « *Même si la situation du Sahel nous rappelle que la situation politique est loin d'être stable partout, des progrès notables doivent être notés sur la dernière décennie, les conflits interétatiques ont presque disparu, les structures collectives de gestion de crise au niveau continental et régional sont en cours d'élaboration, des progrès considérables à l'échelle de l'histoire de l'Afrique indépendante ont été réalisés* ». (Lorgeoux, Bockel, 2013 : 72)

⁵ Union Africaine, 2002, *Protocole relatif à la création du conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine*, article 4.

⁶ *Ibid*, articles 11, 12, 13, 21.

puissance économique assure une influence sur le continent ? Une puissance diplomatique capable de maîtriser et de s'imposer au sein des grandes Organisations internationales et régionales ? Dans le cas africain, la plupart de ces critères sont difficiles à mettre en œuvre de manière unifiée, tant la définition de la puissance excède les simples bornes nationales et ne peut épouser les contours de l'État.

Il s'agira donc de déterminer, à partir d'une redéfinition des critères de la puissance, quels types de puissances émergentes de sécurité existent en Afrique. Comment peuvent-elles participer, à des échelles différentes, au développement de la sécurité sur le continent ? Sur quelles puissances la France peut-elle s'appuyer durablement et à partir de quelles nouvelles conditions ?

Hypothèse de recherche et délimitation du cadre méthodologique, théorique et empirique de l'étude.

Pour traiter cette problématique, nous partirons d'une double hypothèse. Premièrement, la difficulté de penser, aujourd'hui, une représentation polarisée de la puissance et de la sécurité en Afrique implique une différenciation des critères qui définissent cette puissance. Deuxièmement, l'évolution de la sécurité africaine peut être pensée à partir d'une complémentarité des rôles que chaque acteur cherche à défendre sur le continent. L'ensemble de l'hypothèse s'inscrira dans l'idée générale selon laquelle le théâtre des acteurs africains de la sécurité tend de plus en plus à se construire selon une logique de puissances émergentes de sécurité plutôt que selon une logique de puissances régionales.

La définition de la « puissance » dans le cas de l'Afrique fera l'objet d'une analyse méthodologique précise. L'un des enjeux de cette étude est de choisir les outils d'analyse les plus pertinents, et de mettre à jour de nouveaux critères d'interprétation du phénomène de puissance émergente de sécurité. D'autre part, la sécurité, telle que nous la concevons dans cette étude, ne se limitera pas au critère militaire. Selon Barry Buzan, d'autres dimensions de la sécurité sont devenues incontournables aujourd'hui : la sécurité politique (stabilité institutionnelle des États), la sécurité économique (accès aux ressources), la sécurité environnementale (relative à la préservation de la biosphère) et enfin la sécurité sociétale (relative à la préservation de l'identité culturelle et religieuse) (Buzan, 1983).

Le but de cette étude n'est pas de dresser un panorama global de l'évolution de la gestion de la sécurité en Afrique. Plus modestement, il s'agira d'aborder la définition du concept de puissance africaine émergente de sécurité à travers cinq cas d'étude définis en tant qu'acteurs : l'Afrique du Sud, le Nigéria, le Maroc, le Tchad et le Gabon. La pertinence de ce choix repose sur le fait que ces pays illustrent autant de caractéristiques spécifiques et distinctes pour aborder les nouveaux enjeux de la sécurité africaine. En avril 2014, le mensuel *Les Afriques Diplomatie* titre sa première page « Afrique du Sud, Nigéria, Maroc : trois modèles pour l'Afrique » (Les Afriques Diplomatie, 2014). En mai de la même année, *Le Monde* évoque « une incontestable émergence africaine » du Nigéria (Daziano, 2014). En février, *La Tribune* soutient que le Maroc « est un royaume émergent à l'avant-garde de l'Eurafrrique » (Mignot, 2014). Le Tchad est considéré par *Jeune Afrique* comme « une force aérienne » (Touchard, 2014), tandis que le *Cameroon Voice* le perçoit comme la « puissance militaire d'Afrique centrale » (Cameroon Voice, 2014). Le Gabon quant à lui est défini comme une « locomotive de l'émergence sous-régionale » (Fouda, 2013), ainsi que comme l'un des principaux acteurs de la sécurité en Centrafrique (Dupuy, 2014).

Cet aperçu non exhaustif de la reconnaissance de ces cinq formes de puissance par les médias révèle le caractère pertinent du choix de ces pays, dont la puissance repose sur des critères matériels, structurels, relationnels et identitaires. Tandis que l'Afrique du Sud maintient sa position de puissance émergente à

l'échelle globale et continentale, tout en développant son influence auprès des institutions africaines à l'instar de l'UA, le Maroc est devenu progressivement le deuxième investisseur africain en Afrique, et le premier en Afrique de l'Ouest. Cinquième puissance économique africaine, le Maroc déploie une diplomatie économique tournée vers l'Afrique subsaharienne, afin d'étendre son influence sur le continent (Antil, 2010). Le Tchad, dont le rôle a émergé avec la crise sahélienne, a réussi à s'imposer en tant qu'acteur incontournable de la sécurité au sein de son environnement régional. Une place qu'il doit à l'image positive que renvoie le régime d'Idriss Déby, et à sa maîtrise du « métier des armes » (Debos, 2013). Le Nigéria, traditionnellement reconnu comme une puissance régionale, s'érige progressivement en tant que leader continental à travers son activisme au sein des différents dispositifs de sécurité du continent à l'instar du Conseil de la paix et de la sécurité de l'UA. Le Gabon, enfin, petit pays faible démographiquement, possède des atouts prometteurs quant à son rôle au sein de la sécurité sous-régionale. Sa stabilité intérieure, ses efforts pour devenir un pays « émergé » sur le plan économique et institutionnel (Plan Gabon Émergent), couplé à sa politique traditionnelle de médiation au sein des cercles des dirigeants africains, indiquent cette tendance.

Au-delà de ces cinq exemples, d'autres acteurs mériteraient d'être évoqués : l'Algérie, première puissance militaire continentale, l'Angola, grâce à sa stratégie de diversification économique, ou encore l'Ouganda en tant que stabilisateur à l'échelle sous-régionale. Cependant, notre choix a porté sur ces cinq premiers acteurs pour deux raisons principales. D'une part, au-delà d'un choix uniquement défini sur la base de critères matériels, ces puissances possèdent une particularité à travers leur « identité de rôle » (Wendt, 1999) sur le continent, qu'il nous semble intéressant de mettre en évidence au sein de cette étude. Par exemple, contrairement au Gabon, et comme le souligne Sonia Le Gouriellec, l'Ouganda « bien qu'il ait tous les attributs d'une puissance régionale, est un modèle à bout de souffle qui a et aura du mal à influencer son environnement dans son ensemble », et ce parce que la capacité de l'État peine à « faire sens » (Le Gouriellec, 2009). D'autre part, loin de vouloir déterminer quelles seront les plus importantes puissances de demain à travers une vision hiérarchique, notre but est d'éprouver, à partir du terrain d'expérimentation africain, une vision différenciée de la puissance, fondée sur la complémentarité des rôles, afin de réfléchir sur les formes de coopération possibles en matière de sécurité sur le continent. Sur des leviers et à des niveaux différents, chacun de ces acteurs semble avoir un rôle incontestable dans la sécurité africaine, qu'il s'agira d'examiner au sein de cette étude.

■ L'IDÉE DE PUISSANCE ÉMERGENTE DE SÉCURITÉ AFRICAINE: CONTEXTUALISATION HISTORIQUE ET DÉFINITION HYPOTHÉTIQUE.

Les concepts de puissance et de sécurité s'inscrivent, au sein du continent africain, dans des dynamiques extrêmement diversifiées qui ne permettent pas une définition théorique globale de leur application. La tentation est grande de construire une architecture théorique de la sécurité africaine ou se déploie une hiérarchie des États reposant sur une définition réaliste de leur puissance. Le but de cette première partie est précisément de montrer qu'une telle hiérarchie n'est pas envisageable du fait d'un certain nombre de conditions historiques et politiques (première sous-partie). Ce constat nous conduira à proposer, avec l'idée de puissance émergente de sécurité africaine, une nouvelle approche de ces concepts au sein du contexte actuel (deuxième sous-partie).

LES CONDITIONS HISTORIQUES ET POLITIQUES DE LA PUISSANCE ET DE LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE.

La relativisation du rôle de l'État dans la définition de la sécurité en Afrique.

L'architecture étatique des pays africains souffre bien souvent de faiblesses structurelles liées à une modernisation politique hâtive durant la décolonisation (Bayart, 2006 ; Bourmaud, 1998) qui conduit à remettre en question la fonction régaliennne de l'État comme monopole de la violence physique légitime. Pour beaucoup, l'Afrique n'est pas « prête » à assurer sa propre sécurité. C'est le cas de Joseph Vitalis qui soutient que : « l'expérience africaine démontre qu'il est déraisonnable de doter les États de leurs propres outils de sécurité tant qu'ils ne disposent pas de moyens robustes de les contrôler » (Vitalis, 2004). Il prend l'exemple de Djibouti, qui a sombré dans la guerre civile à cause de l'abandon d'un système de sécurité légué par les puissances coloniales en 1977 pour s'engager dans un nouveau système. Cette fragilité empêche, comme le remarque Philippe Hugon, de penser une distinction traditionnelle entre l'ordre interne où s'exerce le pouvoir de l'État et l'ordre international où s'exprime sa puissance de sorte qu'« en Afrique, l'ordre interne est souvent assuré par des puissances externes qui exercent des fonctions de sécurité, de financement voire de mise sous tutelle. Inversement, le désordre interne rétroagit, dans une moindre mesure, sur les relations internationales » (Hugon, 2012 : 271). Il serait donc tout à fait irréaliste d'attribuer le concept de puissance africaine de sécurité à un État pérenne réunissant les qualités institutionnelles, politiques, économiques et militaires adéquates. Quand bien même ces qualités seraient réunies, elles négligeraient un facteur majeur de la puissance en Afrique, à savoir son interdépendance entre son milieu national et son milieu transnational.

Il est à ce titre important de remarquer que la géopolitique de l'Afrique s'inscrit dans une double définition du transnationalisme. D'une part, on trouve le transnationalisme historique, lié à l'Afrique précoloniale, où prévalait dans bien des cas une définition ethnique ou culturelle et non politique du territoire. Celle-ci donna naissance à d'innombrables formes de pratiques transnationales (confréries religieuses, tribus nomades...) qui se sont superposées à la redéfinition des États africains au moment de la décolonisation. Comme le remarque Matt Bryden : « Dans de nombreux États africains postcoloniaux, l'urgence et la hâte avec lesquelles les identités nationales furent forgées ont souvent conduit à sous-estimer le potentiel et la durabilité des communautés transnationales » (Chi, 2005 : 109). Les relations existantes entre la confrérie Tijanie et la monarchie marocaine représentent un cas exemplaire de la persistance du transnationalisme

historique. D'autre part, le transnationalisme post-moderne, concept lié à une rupture du cadre de représentation théorique des relations internationales sous l'effet de la mondialisation⁷ et qui a fait l'objet d'une littérature considérable à partir des années 1970 et surtout 1990, en particulier sous la plume d'auteurs comme Joseph Nye, James Rosenau ou Susan Strange. L'idée fondamentale du transnationalisme post-moderne est que la mondialisation s'est accompagnée d'une démultiplication des acteurs de la puissance sur le plan politique et économique. Cette dernière forme de transnationalisme a conduit à une profonde redéfinition des enjeux contemporains de la sécurité, insistant en particulier sur le fait qu'elle ne peut plus être considérée exclusivement du point de vue étatique, du fait de l'émergence de nouveaux risques (terrorisme, criminalité internationale, trafics illicites...) et de nouveaux acteurs (ONG, Organisations internationales et régionales, firmes multinationales). Cette forme de transnationalisme influence également, à travers une dynamique institutionnelle, l'orientation de différentes Organisations internationales et régionales. Or, c'est précisément la superposition de cette nouvelle dynamique transnationale à l'échelle institutionnelle et le transnationalisme historique en Afrique qui pourrait contribuer à la définition théorique de la sécurité régionale africaine.

Définir la sécurité régionale africaine : les limites normatives.

L'introduction du concept de sécurité régionale au centre de cette étude repose sur l'idée centrale selon laquelle une progressive solidarité se développe entre la régionalisation des enjeux de la sécurité du continent et l'émergence de puissances africaines de sécurité. Ce postulat, *a priori* évident, pose cependant le problème de la définition de la sécurité régionale selon deux obstacles fondamentaux : la confusion des acteurs qui peuvent en être à l'origine ainsi que celle des secteurs où elle se déploie et se manifeste.

Avant de traiter ces deux problèmes, il est important d'insister sur le fait que le concept même de sécurité régionale décrit un phénomène d'autonomisation et de localisation de la sécurité à l'échelle des continents et des sous-continentes. Pour Barry Buzan, la régionalisation de la sécurité contemporaine trouve son origine dans la décolonisation et son accélération à partir de la fin de la Guerre froide (Buzan, Woever, 2004 : 3). Elle s'accompagne d'une multiplication des acteurs, qui ne sont plus uniquement politico-militaires, ainsi que d'une subdivision de ses niveaux qui deviennent de plus en plus autonomes. Ce processus de régionalisation marque l'apparition de complexes de sécurité régionaux. Selon Buzan, un complexe de sécurité régionale se définit comme « un ensemble d'États dont les principaux problèmes de sécurité et les préoccupations sont tellement interdépendants que leurs problèmes de sécurité nationale ne peuvent pas être raisonnablement analysés ou résolus les uns des autres. Les dynamiques de formation et la structure d'un complexe de sécurité sont générées par les États à l'intérieur du complexe par leurs perceptions mutuelles de sécurité et par leurs interactions » (Buzan, Waever, Wilde, 1998: 12). Plus précisément, ces dynamiques reposent sur le principe selon lequel « depuis que de nombreuses menaces se propagent plus facilement sur de courtes distances plutôt que sur des longues, l'interdépendance en matière de sécurité caractérise des communautés régionalement situées : les complexes de sécurité » (Buzan, Waever, Wilde, 1998: 4).

L'intérêt théorique de cette approche appliquée au cas africain, en particulier en Afrique sub-saharienne, est double. D'abord parce que le continent africain s'est inscrit précisément depuis la décolonisation au cœur de ce processus de régionalisation de la sécurité qui a confronté ses acteurs à la difficile question de la

⁷ Il est important d'insister sur le fait que cette deuxième forme de transnationalisme est plus le produit d'un nouveau champ théorique des relations internationales qu'une réelle mutation historique liée à la mondialisation. Comme le remarque Samy Cohen : « *La mondialisation elle-même n'est pas un phénomène contemporain. Les flux migratoires, commerciaux, la circulation des idées, la propagation de mots d'ordre religieux ont depuis longtemps montré qu'aucun État n'exerçait une souveraineté absolue.* » (Cohen, 2005 : 2)

définition d'une nouvelle autonomie de cette sécurité. Ensuite parce que cette approche met l'accent sur l'identité et la composition du territoire à l'œuvre au sein de la construction de la sécurité ainsi que sur le développement de nouveaux acteurs. Or, comme on a déjà pu le souligner, la sécurité régionale africaine est historiquement confrontée au problème de la délimitation de ses niveaux et de ses acteurs.

Cependant, une limite théorique majeure apparaît également selon ce type d'approche, celle de la définition unifiée d'un complexe de sécurité régionale africain. Selon la typologie de Buzan, l'Afrique est insérée dans un complexe de sécurité régionale unipolaire et centré avec un seul véritable pays-*leader* : l'Afrique du Sud. Si cette caractérisation peut apparaître théoriquement pertinente, il n'en demeure pas moins qu'elle ne rend pas compte du rôle que peuvent jouer certains pays africains à des niveaux différenciés et qui influencent chacun à leur manière, comme nous le verrons par la suite, les conditions de cette sécurité. La formation globale d'un complexe de sécurité régionale africain unipolaire et centré apparaît donc problématique du fait du partage des attributs de la puissance entre différents pays africains dans le processus de régionalisation de la sécurité. Ainsi, si le Gabon fait figure de nain par rapport à l'Afrique du Sud, il bénéficie, du fait de sa stabilité et de ses initiatives au sein des différentes organisations africaines, d'une véritable influence. De même, si le Tchad apparaît comme un État instable et faible politiquement, il jouit également d'une réelle réputation en matière militaire ainsi que d'une géopolitique utilisée avantageusement dans toute l'Afrique centrale. D'autres exemples pourraient être évoqués, mais ils seront traités dans la deuxième partie. Si, de fait, l'Afrique du Sud remplit à la fois les conditions d'un pays et d'une puissance émergente, elle ne peut cependant être considérée comme le seul pays à la tête du complexe régional de sécurité africain. D'autres pays africains peuvent ainsi être considérés aujourd'hui comme des puissances émergentes de sécurité.

Une dernière limite préalable relative à la définition de la sécurité régionale africaine est normative. Elle concerne la question de l'articulation entre le niveau institutionnel de la sécurité régionale tel qu'il est incarné par les organisations africaines (l'Union Africaine ainsi que les différentes organisations régionales) et le niveau réel, c'est-à-dire l'état d'avancement des politiques de sécurité au sein de chaque pays en fonction de leurs spécificités. Au niveau institutionnel, les organisations régionales africaines s'inscrivent, juridiquement et politiquement, dans une volonté d'intégration⁸ forte et dans une orientation clairement inspirée des modèles occidentaux, post-westphaliens, comme l'Union européenne à l'échelle régionale ou l'ONU à l'échelle mondiale⁹. Or, ce processus d'institutionnalisation globale et régionale de la politique et donc de la sécurité africaine¹⁰, qui présuppose la capacité de la part des États de transférer une partie de leurs compétences au niveau supra-étatique, s'est réalisé à un rythme beaucoup plus rapide que celui de la construction des États africains post-coloniaux. Initié presque au moment même des indépendances africaines, ce processus présupposait ce qui n'était pas encore réalisé : une communauté d'États souverains

⁸ Un exemple tout à fait remarquable d'une telle volonté d'intégration, sur le plan économique, est présent dans le traité révisé de la CEDEAO : Cf. Article 3 : « *l'action de la communauté portera par étapes sur : (a) L'harmonisation et la coordination des politiques nationales [...] (d) la création d'un marché commun à travers : (i) la libéralisation des échanges [...] (iii) la suppression entre les États Membres des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux...* » (CEDEAO, 1993).

⁹ On trouve par exemple dans la charte de l'Union africaine une inspiration claire des principes de l'ONU : Cf. Article 3 : « *Les objectifs de l'Union sont les suivants : [...] favoriser la coopération internationale, en tenant dûment compte de la charte des Nations Unies [...] promouvoir les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance...* » ou encore Article 4 : « *(d) mise en place d'une politique de défense commune pour le continent africain [...] (f) Interdiction de recourir ou de menacer de recourir à l'usage de la force entre les États membres de l'Union [...] (h) le droit de l'Union d'intervenir dans un État membre sur décision de la conférence...* » (OUA, 2000).

¹⁰ On peut considérer qu'il s'étend de 1962, date de création de l'UMOA à 2000 avec la transformation de l'UEA en UA.

stables et ayant achevé leur construction nationale¹¹. Selon Jean Coussy : « la période favorable aux unions régionales s'est caractérisée par trois facteurs : un refus de la réalité, une analyse économique assez simpliste et un consensus diplomatique » (Chi, 2005 : 137). Les conséquences de ce processus aboutissent à une contradiction de type normatif entre l'exigence souhaitée d'une sécurité africaine régionale et continentale fondée sur l'idée de gouvernance globale, et l'expression réelle de cette sécurité tributaire du degré d'achèvement de la construction politique des différents États africains. Là où les nouvelles normes de la sécurité internationale cherchent de plus en plus à dépasser l'horizon étatique, de nombreux États africains adoptent encore, du fait de leur institution récente, une pratique moderne, voire pré-moderne de la sécurité où l'État est encore considéré comme un acteur fort et parfois même autoritaire de la sécurité. Une idée clairement mise en évidence par Philippe Hugon lorsqu'il affirme qu'en Afrique, « la territorialité étatique est débordée par la transnationalité (postmoderne) sans jamais avoir été achevée (prémoderne), mais elle demeure le cadre de référence principal de l'international » (Hugon, 2012: 271).

À partir de là, l'idée même de puissance africaine émergente de sécurité implique donc de prendre en compte, comme cela a été annoncé plus haut, deux conditions : la multiplicité des acteurs de cette sécurité ainsi que celle de ses niveaux.

Le défi théorique interne : identifier les acteurs multiples de la sécurité africaine.

Si l'État constitue sans aucun doute le premier type d'acteur de la sécurité africaine, il est également bien souvent à l'origine, comme on a pu déjà le remarquer plus haut, de la déstabilisation de son environnement régional du fait de son incapacité à assurer ses prérogatives régaliennes en termes de sécurité intérieure¹². Ainsi, « bien des problèmes de sécurité en Afrique sont liés à la faillite de l'État postcolonial » (Buzan, Woever, 2004 : 220). Selon Barry Buzan et Ole Woever, s'inspirant d'une distinction de Robert Jackson et Carl Rosberg, il y a bien souvent, parmi les États africains, un écart entre leur souveraineté juridique acquise (la reconnaissance de leur légitimité aux yeux des autres États au sein d'un système) et leur souveraineté empirique (capacité à maîtriser le monopole de la violence physique légitime au sens wébérien) régulièrement mise en échec. Plus radicalement, cette fragilité de nombreux États africains conduit à une démultiplication des acteurs de la sécurité régionale. Un État comme le Tchad, disposant pourtant de réelles ressources militaires, ne peut en aucun cas assurer un contrôle de ses frontières au nord sans l'appui des principaux chefs des tribus transfrontalières Toubou. L'État malien n'aurait pu demeurer souverain sur l'intégralité de son territoire en 2013 sans l'intervention de la France durant l'opération « Serval ». Le Nigéria, pourtant considéré aujourd'hui comme une véritable puissance régionale à l'instar de l'Afrique du Sud peine à contrer les actions de l'organisation islamique Boko-Haram. Le Maroc compte encore sur certaines confréries religieuses transsahariennes comme appui diplomatique dans sa stratégie de sécurité régionale. Autant d'exemples, et il y en a bien d'autres, qui contribuent à étayer l'idée selon laquelle « il y a deux bonnes raisons d'hésiter avant de placer l'État au centre de l'analyse de la sécurité en Afrique : la structure non-étatique de l'État africain lui-même, et la dimension non-étatique de ses rivaux. » (Buzan, Woever, 2004 : 225).

Cette dernière remarque conduit donc à relativiser le rôle de l'État comme acteur principal de la sécurité en Afrique. S'il reste incontournable en tant qu'interlocuteur institutionnel, il souffre aussi bien souvent d'une

¹¹ Comme le remarquait déjà Daniel Bach : « *Le modèle étatique westphalien hérité des indépendances a cédé la place à des réseaux d'affiliation et à des relations de pouvoir qui s'entrecroisent et cohabitent plus ou moins pacifiquement sur le territoire dit national* » (Bach, 1995 : 1026).

¹² Sans entrer dans une énumération exhaustive inutile ici, nombreux sont les conflits en Afrique qui trouvent leur origine dans une fragilisation voire un effondrement de l'État : Centrafrique, Côte d'Ivoire, Tchad, Mali...

incapacité chronique à maîtriser l'ensemble du spectre où s'étirent les différentes formes d'insécurité (petite délinquance, criminalité, trafics, flux migratoires et sécurisation des frontières, terrorisme, piraterie...). Cette incapacité est à l'origine de deux caractéristiques récurrentes de la conflictualité en Afrique subsaharienne : d'une part la multiplication des acteurs non-étatiques qui interviennent positivement ou négativement (voire les deux simultanément) dans les enjeux sécuritaires. Une société militaire privée peut jouer un rôle considérable dans la réduction ou l'accroissement d'une zone de conflit en Afrique¹³ tout comme une organisation paramilitaire, un groupe anti-gouvernemental, une ONG ou même un réseau de trafiquants peuvent entrer en jeu dans la sécurité ou l'insécurité d'une région où la légitimité de l'État est contestée. D'autre part, on remarque qu'il est bien souvent difficile de séparer clairement et systématiquement l'origine interne ou externe de ces acteurs au sein du continent africain. Classer leur provenance selon une dichotomie interne/externe serait donc dans bien des cas réducteur.

De l'État en passant par le seigneur de guerre, l'organisation régionale, internationale jusqu'à la puissance extérieure, une immense chaîne de concurrence des acteurs de la sécurité existe en Afrique. La dernière crise centrafricaine constitue un cas exemplaire. Au sein de la Seleka s'entremêlaient d'anciens combattants membres de l'UFDR ou de la CPJP ainsi que des combattants sahéliens attirés par l'appât du gain. De même, la réponse à la crise centrafricaine a impliqué trois principaux acteurs distincts : la France, l'ONU et la CEEAC, ainsi que la présence d'acteurs contestés comme l'Afrique du Sud. Si ce type de configuration est somme toute assez banal dans les conflits africains contemporains, il n'en demeure pas moins qu'une telle multiplicité d'acteurs, étatiques/non-étatiques, internes/externes, contribue à brouiller les pistes et tend à échapper à tout schéma unifié de la sécurité. Autre caractéristique importante : la persistance du rôle joué par certains pays étrangers qui sont, *de facto*, de véritables puissances régionales extérieures à l'instar de la France par exemple, idée qui sera développée dans la troisième partie.

Par conséquent, la multiplication des acteurs entraîne, par la même occasion, une multiplication des facteurs de la puissance qui conditionnent la sécurité africaine, en particulier au niveau des acteurs externes. Plusieurs pays africains qui aspirent au statut de puissance régionale utilisent ainsi plusieurs relais extérieurs afin d'augmenter leur influence. Deux de ces relais sont particulièrement importants. Le premier relais repose sur le maintien de liens étroits avec des grandes puissances du fait d'un héritage colonial (France) ou d'une implantation plus récente (États-Unis). Il est d'ailleurs flagrant de constater qu'un certain nombre de pays africains qui se conçoivent, dans leur identité, comme des acteurs régionaux de la sécurité, sont également ceux-là mêmes qui entretiennent historiquement des liens particulièrement étroits avec une grande puissance. Le Maroc, le Tchad, ou encore le Gabon, par exemple, ont toujours occupé une place déterminante dans le dispositif français en Afrique. Le second relais quant à lui repose sur l'utilisation judicieuse des Organisations internationales à travers les opérations de maintien de la paix. En finançant l'entretien des armées¹⁴ tout en mettant en valeur les pays contributeurs, ces opérations de maintien de la paix sont une véritable opportunité stratégique pour certains États africains. Ces participations renforcées permettent ainsi à des États comme le Nigeria, l'Afrique du Sud ou le Maroc d'affermir leur puissance en montrant leur bonne volonté devant les organisations internationales et régionales. De sorte que « la contribution des pays africains aux effectifs des Casques bleus permet à nombre d'entre eux de lorgner ou

¹³ A l'instar des sociétés militaires privées sud-africaines par exemples comme Executive Outcomes, désormais disparue, et qui a été employée au Sierra Léone dans les années 1990 ou encore Meteoric Tactical Solutions.

¹⁴ Comme le remarque Bakary Traore « *l'engagement d'un certain nombre d'États à contribuer d'une manière significative aux effectifs des Casques bleus peut s'expliquer également par une logique financière. Les mille dollars mensuels par soldat, que reçoivent ces États pour l'envoi de troupes dans les missions onusiennes, représentent pour eux une certaine aubaine. Ces ressources peuvent leur permettre d'entretenir leur armée et d'entraîner les troupes à moindre frais.* » (Traore, 2013 : 5)

de conforter un statut de puissance régionale. Cet engagement peut répondre aussi au souci de stabilisation d'une zone, afin de promouvoir un partenariat régional ou la volonté de renforcer la légitimité des pays candidats à un siège permanent au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies » (Traore, 2013 : 6).

La présence de multiples acteurs de la sécurité africaine confirme donc l'idée d'une définition non polarisée de la puissance qui échappe à l'expression d'un complexe régional unifié. La relativisation du rôle de l'État, l'importance d'acteurs non-étatiques, l'imbrication des acteurs internes et externes sont autant d'éléments qui enrichissent la définition hypothétique du concept de puissance africaine émergente de sécurité.

Le défi théorique externe : vers une géopolitique des niveaux de la sécurité africaine.

Au-delà de la question des acteurs de la sécurité africaine subsiste également un autre enjeu fondamental, celui des niveaux où elle se déploie. On ne reviendra pas ici sur l'élargissement progressif du concept théorique de sécurité qui ne se résume pas uniquement à une dimension militaire, mais prend désormais en compte des domaines comme la santé, les risques environnementaux, l'harmonie sociale. Il est en revanche important de souligner le fait que le continent africain implique une forte interdépendance entre les pays et donc un lien étroit entre la sécurité locale et la sécurité régionale et par là-même un haut degré de dispersion des sources de risques et de menaces. Une telle configuration nécessite de penser la sécurité selon différents niveaux. Il est ainsi possible de parler d'une véritable géopolitique des niveaux de la sécurité africaine qui, à l'échelle collective, conditionne la formation des concepts et des doctrines. Or, cette géopolitique et ses différents niveaux vont influencer les conditions d'expression de la puissance des pays qui prétendent jouer un rôle à l'échelle de la sécurité collective et régionale.

Comme le remarque Joseph Vitalis : « L'outil de sécurité des pays africains se construit ou se réforme en général dans un contexte marqué par l'insécurité et par une spécificité régionale forte » (Vitalis, 2004 : 67). Cette remarque tend à insister sur le fait que toute tentative d'institutionnalisation globale de la sécurité africaine doit reposer sur une architecture personnalisée, tant « le continent est une des régions du monde dont la culture sociale traditionnelle se démarque le plus de la culture globale dominante, notamment en matière de règlement des litiges, en outre sous des formes extrêmement diverses selon les régions » (Vitalis, 2004: 73). Or, la diversification des niveaux sur lesquels s'établit cette sécurité représente un enjeu de taille pour les puissances africaines. Trois niveaux en particulier déterminent les conditions de la puissance pouvant peser sur la sécurité africaine : le niveau structurel et institutionnel développant les mécanismes de sécurité collective, le niveau politico-militaire et sa capacité d'intégration régionale, et enfin le niveau transnational qui soumet les conditions régionales de la sécurité aux conditions locales.

Le premier niveau, structurel et institutionnel, est relatif à la constitution et à l'orientation d'une sécurité collective africaine. Ce processus a été initié avec la création de l'Organisation de l'union africaine en 1963, puis des différentes organisations régionales¹⁵. Comme on a déjà pu le constater, ces organisations s'inspirent en grande partie de modèles occidentaux qui ne reposent pas sur la même définition historique de l'État et donc de la sécurité. Dans le cas de l'Organisation de l'union africaine, devenue officiellement Union africaine en 2002, des contradictions vont apparaître dans les mécanismes de réponse aux conflits à partir des années 1990. Dimensionnée pour un niveau de sécurité collective répondant aux logiques de la Guerre froide, l'OUA va se retrouver incapable de gérer efficacement et systématiquement les multiples conflits internes qui éclatent en Afrique dans le courant des années 1990. Son principal outil institutionnel

¹⁵ Les cinq principales sont la CEDEAO créée en 1975, la SADC créée en 1979, la CEEAC créée en 1983, l'UMA créée en 1989 et la COMESA créée en 1994.

consistait dans « la commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage, qui n'a malheureusement jamais fonctionné, et la mise en place de différents comités ad hoc pour la résolution des conflits » (Lecoutre, 2004 : 132). Cette incapacité de réponse aux nouveaux conflits africains va motiver la création d'un nouveau mécanisme de sécurité collective, le Conseil de la paix et de la sécurité en Afrique, qui accompagnera la transformation de l'OUA en UA en 2002. Plus important encore, durant les débats préalables à la création de ce nouvel organe, plusieurs pays dont le Nigéria, proposèrent de se rapprocher plus encore du modèle du Conseil de sécurité de l'ONU avec ses 5 membres permanents et ses 10 membres non permanents.

L'idée était d'inscrire ainsi clairement la sécurité africaine dans une logique de puissances régionales-*leaders* comme le remarqua Alpha Oumar Konaré, alors président de la Commission de l'Union africaine : « nous devons reconnaître que, dans toute entreprise commune, il y a une locomotive et des wagons ; il nous faut admettre qu'il y a des pays leaders dont la part dans la répartition des responsabilités devrait être plus grande que celle des autres » (Lecoutre, 2004 : 141). Même si cette formule n'a finalement pas été retenue au profit de mandats de 3 ans et de 2 ans impliquant une rotation de tous les pays membres, elle illustre le rôle de certains pays africains qui se conçoivent clairement comme des acteurs continentaux et qui pensent la sécurité collective à travers un tel prisme. Le niveau de la sécurité collective pose donc le problème, inévitable à cette échelle, de la « concurrence des égalités qualitatives (le poids réel) et quantitative (le nombre) » (Lecoutre, 2004 : 141) entre les pays africains ainsi que du déséquilibre des différents ensembles régionaux dans leur constitution et leur cohérence¹⁶.

Le niveau politico-militaire constitue, sans aucun doute, un deuxième champ de débats autour de la délimitation géopolitique de la sécurité africaine. Une idée reçue largement répandue veut que bon nombre d'États africains entretiennent une relation étroite, voire incestueuse, avec leurs armées, ce qui aurait expliqué les multiples coups d'État et le nombre important de guerres civiles sur le continent, en particulier à partir des années 1990. En réalité, on constate historiquement, dans de nombreux États africains, une profonde déconnexion entre l'armée et le pouvoir politique, surtout dans la première période des indépendances.

Cette déconnexion trouve son origine dans des causes multiples : décolonisation « pacifique » au sein des empires français et anglais, tutelle sécuritaire assurée par les anciennes puissances coloniales au moyen d'accords de défense et de coopération et présence de forces prépositionnées, etc. De sorte qu'au moment des indépendances « les armées qui se mettent en place apparaissent dans un contexte non conflictuel, sur le modèle occidental classique » (Fontrier, 2005 : 354).

Ce contexte de formation des armées africaines va avoir un profond impact sur le conditionnement du niveau politico-militaire de la sécurité africaine. Non seulement le rôle de l'armée n'occupera souvent qu'une place symbolique dans la construction des nouvelles nations africaines¹⁷, mais surtout, l'outil militaire lui-même, imitant la structure et l'organisation des anciennes puissances coloniales, va bien souvent s'avérer inadapté à la spécificité des conflits africains contemporains. Cela va être en particulier le cas à partir des années 1990, au moment où les anciennes puissances tutélaires vont progressivement retirer leur présence

¹⁶ Comme le remarque Stephen Smith : « *L'intégration régionale en Afrique est un objectif plutôt qu'une réalité : sur les cinq regroupements créés, l'un n'existe que sur le papier, deux fonctionnent mal, un quatrième se distingue surtout comme le pourvoyeur de « casques blancs », les forces africaines de la paix, et le cinquième habille, sur mesure, les ambitions régionales de l'Afrique du sud postapartheid.* » (Smith, 2009 : 72).

¹⁷ Comme le remarque non sans ironie Marc Fontrier : « *à l'instar du drapeau, de l'hymne national, des timbres-poste et de la compagnie aérienne, les armées ne sont qu'un signe extérieur de souveraineté parmi d'autres. Elles ne répondent pas à une nécessité sécuritaire. Au moment de leur naissance, dans les années soixante, les nouveaux États africains auraient très bien pu s'en passer.* » (Fontrier, 2005 : 355).

militaire alors même que les conflits inter-étatiques tendent à disparaître au profit de conflits plus complexes où les menaces et les acteurs se multiplient. Nul doute alors que les armées africaines, d'institution récente, n'étaient pas dimensionnées pour ce type de conflits qui impliquaient de nouvelles pratiques propres au monde contemporain (guerre asymétrique, lutte antiterroriste, recrudescence des opérations de maintien de la paix, actions civilo-militaires...).

Par conséquent, le niveau politico-militaire va rapidement devenir le théâtre de nombreuses incohérences et contradictions dans la gestion de la sécurité africaine. Outil longtemps marginalisé, l'armée va devenir aussi bien un moyen servant les intérêts politiques intra-étatiques, un outil de projection de l'influence régionale de certaines puissances qui utilisent judicieusement la couverture fournie par les OMP ou encore un foyer d'alimentation de groupes rebelles. Des efforts notables ont cependant été réalisés notamment avec la création, par l'Union africaine, du dispositif des Forces Africaines en Attente qui a eu soin de répartir parmi les différentes organisations régionales les ressources nécessaires à son bon fonctionnement¹⁸. En revanche, la fragmentation du niveau politico-militaire va affecter un troisième niveau de la sécurité africaine qui, lui aussi, élargit les facteurs de cette sécurité : le niveau transnational.

Le niveau transnational constitue une variable fondamentale dans la délimitation mouvante de la sécurité africaine. Pour des raisons historiques, qui ont déjà été entrevues, mais aussi géopolitiques, un grand nombre de conflits en Afrique trouvent leur principale source d'alimentation et d'accroissement dans leur capacité de diffusion par-delà les pays où ils apparaissent. Une première raison est liée précisément à l'absence de rôle prépondérant de l'armée dans le processus de décolonisation. Celle-ci, en particulier en Afrique subsaharienne, n'a que très rarement engendré des conflits entre les armées régulières des nouveaux États africains et les armées des anciennes puissances coloniales. Quant aux conflits inter-étatiques entre armées régulières africaines, ils demeurent fortement liés aux intérêts des grandes puissances durant la Guerre froide¹⁹ et tendent à disparaître après 1990. La conséquence principale de cette situation est l'absence historique d'un véritable contrôle de l'exercice de la violence par les armées régulières des États africains. Cette configuration a rendu possible la naissance d'un grand nombre de groupes irréguliers (mouvements de libération, groupes sécessionnistes...) qui se substituèrent aux armées et se caractérisèrent, très souvent, par une forte mobilité transnationale. De sorte que, « durant toute la période de la décolonisation, et encore dans bien des endroits, des mouvements insurrectionnels transnationaux ont très souvent été des acteurs importants de la sécurité sur la scène africaine » (Buzan, Woever, 2004 : 227). Cette mise en retrait des armées régulières comme principaux acteurs de la sécurité a donc longtemps empêché la formation d'acteurs régionaux de la sécurité africaine selon le niveau politico-militaire. Le poids des acteurs transnationaux ainsi que la déstabilisation de la sécurité intérieure des pays qu'ils entraînent ont souvent entravé toute tentative, pour un État africain de peser en tant que puissance sur la scène régionale voire continentale²⁰.

La prépondérance du niveau transnational dans la géopolitique de la sécurité africaine a donc introduit de fait une forte dépendance si ce n'est une totale confusion entre l'échelle intérieure et locale et l'échelle

¹⁸ Chaque compétence est ainsi attribuée à une organisation régionale africaine soutenue également par des puissances et des organisations tutélaires : la SADC et l'UE pour la doctrine, la CEDEAO et l'UE pour les procédures opérationnelles permanentes, la brigade nord et les USA pour le système de commandement et d'information, l'IGAD et le Royaume-Uni pour la logistique, la CEEAC et la France pour l'entraînement et l'évaluation des troupes.

¹⁹ A l'instar de la *Border War* qui opposera l'Afrique du Sud à l'Angola entre 1966 et 1998. Le plus important demeure le conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

²⁰ En effet, « *It has been relatively rare to find African states, other than the local giants Nigeria and South Africa, engaging in substantial security interactions with actors other than their immediate neighbours* » (Buzan, Woever, 2004 : 232).

inter-étatique régionale et continentale. Ainsi, « Les dynamiques de la sécurité inter-étatiques sont souvent tout simplement débordées par les dynamiques intérieures, en particulier les flux de réfugiés, les expulsions d'étrangers et les guerres civiles »²¹. Cette configuration joue considérablement sur l'émergence possible de puissances africaines de sécurité, en particulier depuis la recrudescence des dynamiques d'insécurité d'origine transnationale. Cela a longtemps entraîné l'inadaptation de l'outil militaire africain, particulièrement visible lors des premières interventions africaines sous l'égide de l'OUA : en mars 1979 par exemple, le contingent de 850 soldats nigériens envoyé au Tchad pratiqua le rançonnement et le pillage dans la capitale. Par la suite, au sein du même théâtre d'opérations, on assista à l'inefficacité et au retrait de contingents congolais, zaïrois, sénégalais et une fois encore nigériens. Ce type d'échec a permis de remettre en question la gestion même de la sécurité, ce qui nécessitait de se débarrasser de l'idée selon laquelle l'usage classique de la force au moyen d'interventions armées contribuait au maintien de la paix en Afrique. Au contraire, la spécificité même du niveau transnational de la sécurité africaine semble privilégier des moyens qui relèvent bien plus de ce que l'on appellerait la sécurité intérieure que de la sécurité inter-étatique. Ce qui fait dire à Joseph Vitalis qu'« *en Afrique, le caractère transnational des menaces appelle à une coordination bi et multi-latérale des forces publiques de pays voisins, par des opérations de maintien de la paix ou la création de forces sous-régionales, plutôt que par l'action offensive ou défensive de moyens de combat*» (Vitalis, 2004 : 69). Nul doute que les pays africains capables de prendre en compte cette variable ont été en mesure de réformer leur conception de la sécurité et se sont progressivement construits une identité de puissance de sécurité. L'ensemble des éléments qui viennent d'être présentés nous conduit donc à interroger les concepts de puissance et de sécurité au regard, d'une part, des évolutions géopolitiques rencontrées par le continent ces dernières années et d'autre part relativement aux théories des relations internationales. Au moyen d'un passage en revue des principales conceptions théoriques de la puissance, il s'agira à terme, dans la sous-partie suivante, de déterminer premièrement les critères appropriés à l'idée de puissance africaine aujourd'hui. Il faudra deuxièmement définir les conditions de l'émergence de ces puissances. Troisièmement, on identifiera le rôle de ces puissances émergentes africaines au travers du prisme théorique de la sécurité.

APPROCHE THÉORIQUE DU CONCEPT DE PUISSANCE ÉMERGENTE DE SÉCURITÉ EN AFRIQUE : TENTATIVE DE DÉFINITION.

Examen critériologique des différentes approches théoriques de la puissance

La définition du concept de puissance n'est pas aisée. Plusieurs théoriciens ont tenté de l'interpréter, admettant le caractère complexe de la tâche. Robert Gilpin considèrerait de ce fait la puissance comme l'« un des [concepts les] plus gênants dans le domaine des relations internationales » (Gilpin, 1983 : 13). Et pour cause, la notion de puissance a accompagné l'évolution du champ théorique des relations internationales, qui s'est lui-même construit en fonction des évolutions historiques de la politique internationale, ainsi que des perceptions des auteurs.

La première question qui s'est alors posée concerne la raison de la puissance : est-elle une fin ou un moyen ? La plupart des courants théoriques des relations internationales se sont rejoints sur l'idée que la puissance est un trait permanent des relations inter-étatiques (Wendt, 1999 : 97) et qu'elle renvoie en premier lieu au statut des États au sein du système (Morgenthau, 1973). Qu'à cela ne tienne, le débat a porté sur les

²¹ « *interstate security dynamics in Africa are often simply spillovers for domestic dynamics, particularly refugee flows, expulsions of foreigners, and civil wars.* » (Ibid : 229)

différents critères qui définissent la puissance, prenant pour exemple, dans la plupart des cas, la puissance américaine. Afin d'éprouver leurs modèles théoriques au sein de différents cas d'études, d'autres auteurs ont élaboré des typologies séparant les grandes, moyennes et petites puissances (Organski, 1958). Cette démarche a permis par la suite, d'intégrer de nouveaux États dans l'analyse empirique de la discipline, et d'opérer de nouvelles distinctions théoriques entre puissances moyennes émergentes et puissances moyennes traditionnelles (Cox, 1996 ; Flesmes, 2007 ; Jordaan, 2003), ou encore de suggérer de nouveaux concepts tels que les non-puissances (Chabbi, Lim, 2013).

Or, plus récemment, la pertinence même de la puissance a été remise en cause par Bertrand Badie, selon qui « la puissance est devenue internationalement impuissante, d'abord parce qu'elle n'a plus l'effet correspondant à la prétention démesurée qu'elle affichait à l'origine » (Badie, 2013 : 3). Selon lui, « la politique de puissance fait sens lorsque les rivaux sont d'identité semblable, de poids comparable et en nombre restreint », il existe ainsi « une tendance nouvelle des sociétés à entrer dans le jeu international, indépendamment des ressources de puissance et en mobilisant d'autres instruments d'intervention », et par conséquent, « la puissance doit être repensée » (Badie, 2013 : 3-5). Il apparaît donc que la notion de puissance trouve de nouveaux développements, et doit être soumise à un nouvel examen critique, conduisant dans notre cas précis à l'identification des critères spécifiques qui caractérisent les puissances africaines.

L'approche réaliste de la puissance

La définition traditionnelle de la puissance se trouve au sein du courant réaliste classique. Morgenthau, en chef de file, en énumère neuf facteurs : la géographie, les ressources naturelles, les capacités industrielles, la préparation militaire, la démographie, le caractère national, le moral de la nation, la qualité de la diplomatie, la qualité du gouvernement (Morgenthau, 1973 : 112-149). Pour les réalistes, la recherche de puissance est une conséquence nécessaire de l'anarchie du système international, et de l'égoïsme des États qui le composent. C'est pourquoi la recherche de puissance est principalement perçue comme le but ultime de la politique étrangère. Elle repose sur le concept d'équilibre des puissances et sur la théorie des gains relatifs. Bien qu'il soit possible d'identifier plusieurs courants réalistes, tous ont une conception matérialiste de la puissance. Ainsi, les réalistes offensifs définissent la puissance en termes militaires (Mearsheimer, 2014 : 55-56), tandis que les néoréalistes considèrent « les capacités militaires, économiques et technologiques des États » (Gilpin, 1983 : 13).

L'école néoréaliste a néanmoins contribué à l'élargissement de la définition réaliste individualiste de la puissance, fondée principalement sur le fonctionnement interne de l'État, vers une dimension holiste prenant en compte leurs interactions au sein du système. Pour Waltz par exemple, il n'est pas possible de comprendre les attributs de la puissance « simplement en regardant à l'intérieur des États » (Waltz, 1979 : 65). Il existe ainsi une perspective « relationnelle » de la puissance suggérée par les réalistes et approfondie par les néoréalistes, eux-mêmes inspirés par différents travaux de sciences politiques et philosophiques (Baldwin, 1989 ; Dahl, 1957 ; Oppenheim, 1981). Les ressources de la puissance sont mesurables, certes, mais la puissance en elle-même dépend de l'utilisation de ces ressources, et de l'interaction entre les acteurs.

Les réalistes classiques contemporains, ou réalistes néoclassiques, poursuivent cette approche en approfondissant les recherches sur le caractère relatif de la puissance : « quand les États croissent sur le plan de la puissance vis-à-vis de la société, un pays augmente sa puissance, même si le niveau total de ses

ressources reste constant. Cela change sa puissance relative et affecte son comportement sur le plan de la politique étrangère » (Rathbun, 2008, : 302). Mais lorsqu'il s'agit d'appliquer cette hypothèse pour analyser les petites et moyennes puissances émergentes, la théorie réaliste s'avère incomplète et inadaptée (Neuman, 1998). L'une des limites du concept de puissance chez les réalistes réside dans l'exhaustivité matérielle de ses attributs, ainsi que dans son caractère hégémonique. En ce sens, Raymond Aron souligne qu'il existe une confusion entre puissance et force chez les réalistes américains, lors de l'utilisation du terme « *power* » (Aron, 1984 : 58-80).

Deuxièmement, Raymond Aron révèle les limites de la vision matérielle de la puissance en établissant une analogie avec l'argent : la puissance est-elle aux relations internationales ce que l'argent est à l'économie ? Cet argument, repris par plusieurs penseurs libéraux et constructivistes (Guzzini, 2010 ; Nye, 1992) consiste à dire que pour considérer la puissance selon des critères purement matériels, il faut qu'ils soient fongibles, c'est à dire qu'ils peuvent être consommés par l'usage et être remplacés. Aron reconnaît l'utilité de la théorie économique pour comprendre les relations internationales, mais il soutient également que pour que la puissance soit fongible, il faudrait qu'elle s'exprime à travers une ressource dominante, ce qui est rarement le cas : « Il n'y a, dans le système international, l'équivalent ni des égalités comptables (investissement = épargne) ni de la distinction entre variable indépendante et variable dépendante » (Aron, 1967 : 848).

Troisièmement, les ressources matérielles d'un pays peuvent au contraire, s'avérer être une faiblesse. La force militaire de l'Algérie peut entraver son processus démocratique, tandis que la taille et la démographie du Nigéria peuvent être des handicaps pour la gestion de la sécurité intérieure et régionale.

Quatrièmement, la puissance sert, pour la plupart des réalistes et des néoréalistes (à l'exception notable des réalistes défensifs), à exercer un pouvoir sur les autres acteurs du système international, et avoir la capacité d'y imposer des changements. Plus précisément, pour Raymond Aron, c'est « la capacité de faire, produire, ou détruire » (Aron, 1984 : 58). Encore une fois, il n'est pas certain que, dans le cas des pays africains, la puissance soit conçue comme un instrument de coercition ou d'imposition. Au contraire, longtemps critiqués pour leurs autoritarismes, les États africains cherchent aujourd'hui à apparaître comme des modèles de démocratie, en particulier à travers un fort activisme dans la diplomatie multilatérale, ce qui limite leur recours à une politique coercitive. Cela pourrait expliquer pourquoi l'Algérie ne déploie pas ses forces militaires en dehors de son territoire, et pourquoi le Nigéria hésite entre un emploi de ses troupes dans les organisations régionales et les OMP et le développement de forces antiterroristes.

L'approche libérale de la puissance

L'école libérale a tenté de répondre aux limites de la théorie réaliste à travers l'introduction du dynamisme économique et culturel comme un nouveau critère, considérant que l'État marchand est en train de supplanter l'État guerrier. D'une part, selon les libéraux les plus optimistes, les États ont la capacité de réduire l'anarchie du système international et de favoriser la coopération, notamment par la hausse des échanges commerciaux et l'interdépendance entre les États (Mansfield, Pollins, 2003). D'autre part, pour les libéraux les plus réalistes, ou les néolibéraux, il peut exister des intérêts communs entre les États, il suffit de les façonner. Ainsi, selon David Baldwin les États-Unis, en dépit de leurs ressources matérielles, n'ont pas pu affronter efficacement la guérilla au Viêt-Nam à cause de leur méconnaissance profonde de la langue, de la culture, et de l'histoire vietnamiennes (Baldwin, 2002). Ces deux tendances ont puisé leurs références dans le concept de « troisième face » du pouvoir (Lukes, 1997). Selon Lukes, l'une des façons pour un acteur A de

contraindre B à faire quelque chose qu'il ne souhaite pas faire, est de modeler les préférences, et les désirs de B. Ainsi, plusieurs auteurs de l'école libérale ajoutent aux attributs matériels de la puissance des critères non matériels comme l'influence, la cooptation, la séduction, et ce, à travers des outils culturels, idéologiques, ou institutionnels. Le concept de *soft power* (Nye, 1992, 2004) ou encore celui de *puissance structurelle* (Strange, 1994), s'insèrent dans cette perspective. Est donc puissant, non pas forcément l'État qui a la capacité de faire l'usage de ses forces pour imposer ses préférences, mais celui qui peut user de son attractivité pour modeler les préférences des autres acteurs et façonner des structures normatives au sein du système international.

En plus des libéraux, plusieurs courants ont intégré une dimension non-matérialiste dans leur conception de la puissance : les néo-gramsciens, les marxistes, les constructivistes, et les poststructuralistes. Ces différentes approches ont influencé l'émergence d'une littérature sur l'Europe en tant que puissance normative (Laïdi, 2008 ; Manners, 2002), ou encore sur la Chine en tant que puissance économique et culturelle (Courmont, Sénard, 2014). De même, sur le continent africain, l'Afrique du Sud apparaît selon certains comme une « puissance pacifique » grâce à son modèle de résolution des conflits. Selon Darracq, « le *power sharing* constitue désormais un élément central du *soft power* sud-africain et joue un rôle essentiel dans la construction de son image de puissance pacifique attachée au dialogue » (Darracq, 2011).

Mais le concept de *soft power* est peu adapté, car il mène à de nombreuses confusions dans le cas des pays africains, entre la capacité de mobiliser des ressources culturelles d'un État (valeurs politiques, institutionnelles, culture populaire, système d'éducation, etc.) au service d'une politique d'influence, et la visée hégémonique de la puissance que suggère le *soft power*. Un certain nombre de puissances africaines conçoivent la recherche et la démonstration de puissance comme une façon d'affermir le pouvoir, d'obtenir des aides au développement par les institutions internationales, et de maintenir la stabilité régionale. De ce fait, les critères de la puissance suggérés par l'école libérale, conçus pour la plupart au regard de puissances hégémoniques comme les États-Unis, peuvent difficilement être transposés comme tels dans l'étude des politiques de puissance africaines.

L'approche constructiviste de la puissance

Le constructivisme a permis de dépasser certaines limites du néoréalisme et du néolibéralisme en s'intéressant à la dimension perceptive de la puissance. Le fondement épistémologique de ce paradigme est que notre connaissance est socialement construite (Guzzini, 2005). Notre langage n'est ni objectif ni subjectif, il est construit et transformé par l'usage, et se caractérise par son intersubjectivité. Ainsi, pour comprendre la puissance, il faut pouvoir décoder les normes, les règles et les représentations des acteurs du système international, autrement dit l'ensemble des « structures idéationnelles » qui forment le monde (Macleod, O'Meara, 2010 : 243).

La construction sociale de la connaissance et la construction de la réalité sociale ont un rapport réflexif (Guzzini, 2005), ce qui signifie que le fait de défendre une thèse sur la réalité du monde peut d'une part être inspiré d'une réalité perçue, mais en même temps contribuer à produire une autre réalité. Derrière cette hypothèse, les constructivistes ont dû repenser le rapport agent-structure, admettant comme les réalistes que la structure (sous-entendu ici le système international) influence les agents (les États), tout en ajoutant que les agents contribuent à leur tour à influencer la structure : agent et structure se co-constituent (Wendt, 1987, 1992). Les idées que l'on défend sont de ce fait le résultat de notre perception de l'environnement, mais possèdent également un pouvoir normatif si elles sont diffusées largement. Bien que tous les

constructivistes ne partagent pas la même conception de la puissance, ils se rejoignent sur le fait qu'elle n'est plus une qualité intrinsèque de l'État, ontologiquement parlant, mais une qualité relationnelle liée à la perception des différents acteurs.

Au sein de cette relation agent-structure, la communication joue un rôle fondamental, puisqu'elle permet de révéler les connaissances d'un acteur, ainsi que ses perceptions : la puissance réside d'abord dans la communication et non pas dans l'action (Luhmann, 1975 ; Albert, Hilkermeier, 2004). Cette idée nous renvoie à la dimension performative du langage, décrite par Onuf comme « l'acte de parler sous une forme qui pousse quelqu'un à agir » (Kubalkova, Onuf, Kowert, 1998 : 67). Or, pour qu'un acteur A exerce une puissance sur B à travers des actes de langage, il faut que A soit crédible aux yeux de B. Celui qui est entendu est considéré comme ayant plus d'autorité, car on lui reconnaît une forme « d'expertise » (Weldes, 1998). Ainsi, A n'est pas puissant intrinsèquement, il ne l'est qu'au regard de sa relation avec B. D'une part, il est possible d'en conclure que l'expertise, la connaissance, la manipulation du langage sont des critères qualitatifs de la puissance. D'autre part, la communication échangée entre A et B permet de saisir leur perception de la situation, mais aussi leurs perceptions d'eux-mêmes. Pour Wendt, c'est à travers l'interaction réciproque que nous illustrons et construisons nos intérêts, mais également notre identité : les processus discursifs et les pratiques qui les accompagnent donnent du sens aux identités.

L'ensemble des qualités relationnelles et intersubjectives de la puissance suggérées par le constructivisme peut se traduire à travers la notion d'identité, formée par « les normes, les valeurs et les idées institutionnalisées de l'environnement social » dans lequel l'acteur se trouve (Reus-Smit, 2005). Selon Wendt, l'État peut être considéré comme un « super-organisme » intentionnel, doté d'une intelligence collective (Wendt, 2004). Il prend ainsi le contrepied de Bratman ou encore Wight - qui considèrent que si l'État n'est pas réductible à ses membres, ses intentions le sont - dont il qualifie l'approche de réductionniste. Au contraire, les membres d'un groupe peuvent avoir des croyances communes, et une structure étatique rationnelle peut agir sur la base d'intentions collectives. Ces intentions peuvent être identifiées dans un temps plus long que celles qui dépendent uniquement d'acteurs individuels et sont généralement plus décisives. Pour Wendt, « les identités sont à la base des intérêts » (Wendt, 1999 : 398). De cette façon, suivant l'approche constructiviste d'Adigbuo (Adigbuo, 2005), la politique étrangère du Nigéria en Namibie de 1975 à 1990 ne serait pas déterminée par la poursuite de ses intérêts définis en termes de puissance hégémonique, mais par le fait que cette politique était en accord avec ses « normes sociétales ». Pour l'auteur, cela expliquerait pourquoi le Nigéria dans les années 1970 à 1980 a soutenu plusieurs mouvements de libération dans le monde, bien qu'il possédait l'un des revenus par habitant les plus faibles de la planète. Cela expliquerait ensuite pourquoi, comme nous le verrons dans la deuxième partie, le Nigéria a défendu l'idée d'une *Pax Africana*. Pour Ted Hopf, « en vous disant qui vous êtes, les identités impliquent fortement un lot de préférences » (Ted Hopf, 1998 : 171). Elles influencent de ce fait le choix des domaines d'intérêts, ainsi que des acteurs.

En outre, l'identité se construit également à travers les interactions de l'État avec le système. C'est la notion de co-constitution entre agent et structure qui est appliquée dans l'analyse de l'État : son identité ne lui est pas attribuée de façon endogène, elle est influencée par la structure du système international, tout autant que le comportement de l'État influence à son tour la nature du système. À ce titre, Wendt reconnaît que les facteurs « génétiques » ou « domestiques » sont plus déterminants que les facteurs « systémiques » dans la constitution des identités des États. Mais il souligne également que l'identité se transforme en interaction avec les autres composantes du système (Wendt, 1992). Du fait de cette interaction, l'identité de l'État repose sur une relation « mutuellement générative » avec son environnement (Macleod, O'Meara, 2010) :

autrement dit, l'identité de l'État contribue à influencer la nature du système tout autant que ce dernier l'influence.

À ce stade de la présentation, il convient de se demander quelle est la nature de la relation entre identité étatique et puissance. Pour Wendt, la puissance est constituée par les idées que l'on partage plutôt que par des forces matérielles brutes (Wendt, 1999). Mais l'identité de l'État peut-elle agir sur la qualité, le rôle, ou les attributs de sa puissance ? L'un des objectifs de cette étude sera de tenter de clarifier les arguments constructivistes et à défaut d'y trouver des réponses concluantes et applicables au terrain africain, de contribuer à alimenter la réflexion théorique sur ce sujet.

L'identité de rôle : pour une définition perceptuelle et qualitative de la puissance

Pour les constructivistes, il existe une relation causale entre identité et puissance : les identités sont à la base des intérêts, et les intérêts motivent la puissance. Pour Barnett et Duval par exemple (Barnett, Duvall, 2005), les idées en sont un attribut qualitatif. Cette vision est illustrée par une taxonomie composée de 4 types de puissance : la puissance compulsive (capacité de contraindre à travers des ressources matérielles ou symboliques intentionnellement déployées), la puissance institutionnelle (capacité d'exercer un pouvoir indirect à travers une institution indépendante), la puissance structurelle (capacité à influencer des structures sociales et les intérêts des acteurs, conduisant par exemple d'autres acteurs à accepter leur propre domination) et enfin la puissance productive (capacité de constituer ou transformer des systèmes de pensées et de façonner des types d'acteurs). Les deux dernières formes de puissance se rejoignent à travers le fait qu'elles s'expriment au sein de processus sociaux diffus, vecteurs d'idées, et non pas par la maîtrise d'une ou de plusieurs ressources au service d'un rapport de coercition, qu'il soit direct ou indirect.

Suivant ce schéma, il est possible de considérer que l'identité, en tant que processus social, participe à la puissance d'un acteur international de la même façon que notre identité, à titre individuel, peut faire office de modèle et ainsi contribuer à la conception de l'identité d'autrui. Cependant, afin de confirmer cette hypothèse, il faudrait évaluer empiriquement la relation causale entre les pratiques et les interactions d'un agent étatique, et sa structure cognitive. Autrement dit, il faudrait pouvoir observer « la relation entre ce que les acteurs font et ce qu'ils sont » (Wendt, 1992 : 424). L'analyse théorique et hypothétique pose en effet le problème du choix de concepts et de variables applicables à différents cas d'études.

Pourtant, Wendt souligne en même temps que dans le cas du tiers-monde, les facteurs domestiques de la formation de l'État sont autonomes et ne sont pas déterminés par les structures systémiques dominantes (Wendt, Barnett, 1993 : 341). L'une des réponses à cette contradiction fut apportée par James Fearon, à travers la séparation entre l'identité personnelle et l'identité sociale, la première étant comprise comme un lot de valeurs, de croyances et d'attributs personnels, et la seconde renvoyant au rôle que l'on endosse au sein du système : l'identité de rôle est donc l'une des facettes de l'identité personnelle (Fearon, 1999). S'intéressant à la relation entre identité et action, Fearon soutient que les normes qui composent ces deux types d'identité sont à la base des intérêts qui suscitent l'action. Dans la continuité des travaux de Fearon, Wendt dégage ainsi quatre types d'identités étatiques (Wendt, 1999 : 224-230) : l'identité de corps, formée par la structure qui fait de l'État ce qu'il est (à l'exemple du territoire et de la population) ; l'identité de type, formée par la langue, la culture, l'histoire, les valeurs (et qui renvoie à l'identité personnelle de Fearon) ; l'identité de rôle, qui ne dépend pas des qualités intrinsèques de l'État, mais existe à travers ses relations avec les autres composantes du système (elle peut donc s'illustrer par un comportement et des normes qui lui sont propres) ; et enfin l'identité collective, qui renvoie à la structure cognitive au sein de laquelle l'État s'identifie, à travers la construction d'un Autre commun.

Comprendre l'identité de rôle d'un acteur (ce qui est au fondement de la reconnaissance de son influence) permet de comprendre en partie ses intérêts (ce qu'il veut) et par conséquent, de qualifier son action. Bien que Wendt sépare l'identité de rôle de l'identité de type, pour Holsti le rôle est défini en fonction d'éléments internes (valeurs, culture nationale, système judiciaire..) tout autant qu'externes (statut au sein du système international, perception des menaces, perception des attentes extérieures...) (Holsti, 1970 : 239). Dans le cas africain, il apparaît également qu'identité de rôle et identité de type et personnelle sont interdépendantes.

Pour démontrer son hypothèse, Holsti a identifié dix-sept rôles majeurs²² qu'ont joués les États entre 1965 et 1967. Il conclut que chaque État peut avoir plusieurs rôles et que la moyenne du nombre de rôles joués par chacun dans la période désignée fut de 4.6, le nombre de rôles le plus bas étant 0 (Côte d'Ivoire) et le plus haut 8 (États-Unis). Il existe des rôles que l'État s'attribue par lui-même, *self-identified role conceptions*, et des rôles qui lui sont attribués par d'autres acteurs (violateur des droits de l'homme, instigateur de guerre, promoteur de valeurs universelles, interventionniste etc.). Pour l'auteur, c'est le plus souvent durant les périodes de conflit que les États s'attribuent un rôle par eux-mêmes (bastion de la révolution, arsenal de la démocratie, etc). Cette multiplicité et superposition des rôles renvoie aux « attentes en termes d'attitude et de comportement que ceux qui s'identifient à un acteur ont par rapport à lui, et les attentes que l'acteur a de lui-même dans une situation donnée » (Rosenau, 1990). Les rôles nous informent donc sur cet échange de perceptions.

Par ailleurs, en endossant un rôle, l'acteur renforce ses performances. Comme le remarque Davidson à travers l'étude du Congrès américain, la conception du rôle d'un groupe donné a un fort impact sur la performance de ses membres, et donc, dans ce cas précis, sur les devoirs des membres du congrès (Davidson, 1969). De la même façon, l'identité de rôle d'un État, s'illustrant par l'assomption d'un ou plusieurs rôles, qu'ils soient auto-identifiés ou attribués par d'autres acteurs, constitue pour les membres de cet État un moteur d'action, qui renforce leurs capacités.

Suivant la théorie du rôle, Adigbuo a identifié 4 rôles qu'a joué le Nigéria durant la Guerre froide : défenseur de la démocratie (en Sierra Leone et au Libéria), protecteur régional (à travers l'abrogation du *Defence Pact* conclu avec la Grande-Bretagne), indépendant actif (à travers sa position d'aligné non-aligné), et médiateur intégrateur (dans la crise de Shaba, au sein du conflit entre l'Ouganda et la Tanzanie en 1970, et en faveur de la libération des détenus français et suisses par des rebelles tchadiens en 1980) (Adigbuo, 2005). Il conclut que le comportement du Nigéria par rapport à ces différents rôles n'a pas été affecté par la guerre civile qu'il a traversée (1967-1970). Cela signifie soit, selon la vision réaliste, qu'il existe une séparation nette entre la politique interne et la politique étrangère ; soit, selon notre vision, que cet activisme international de l'État nigérian lui a permis de renforcer sa structure interne.

Pour résumer, l'identité de rôle permet, premièrement, de déterminer les intentions de l'État à travers l'analyse de son système normatif et de ses valeurs sociétales, qui s'expriment en partie dans les discours. Deuxièmement, la construction et la diffusion d'une identité de rôle permettent le renforcement de la puissance relationnelle d'un État²³, ainsi que la construction d'identités collectives (desquelles peuvent émerger des communautés de sécurité notamment). Enfin, elle exprime le type de puissance d'un État à

²² Leader régional, protecteur régional, défenseur de la foi, défenseur de la libération, médiateur-intégrateur, pont, indépendant, isolé, bastion de la révolution, de la libération, développeur, agent anti-impérialiste, développeur interne, indépendant actif, sous-système régional, allié loyal, et bénéficiaire.

²³ La puissance relationnelle trouve son fondement non dans les qualités intrinsèque de l'acteur, mais à travers son interaction avec son environnement.

travers son rôle au sein d'un système. À l'instar de Bill McSweeney, il ne s'agit pas de considérer l'identité de rôle comme une variable explicative de l'ensemble des intérêts et du comportement de l'État (McSweeney, 1999), mais plutôt comme une façon de comprendre la place que l'acteur s'attribue et qu'on lui donne dans un champ ou un système donné. De même, l'identité de rôle ne doit pas être perçue comme un levier d'influence hégémonique. À ce titre Lindemann et Saada remarquent que « Si les auteurs d'inspiration constructiviste et critique sont plus attentifs aux facteurs symboliques, ils ont souvent tendance à les considérer comme des instruments de domination » (Lindemann, Saada, 2013). De ce fait, une compréhension plus extensive du concept d'identité de rôle apparaît nécessaire pour pouvoir aborder la puissance selon une approche qualitative complémentaire des critères matériels traditionnels. Dans le cas de l'Afrique, cette combinaison apparaît judicieuse, et offre un éclairage plus riche permettant de dépasser le principe d'une hiérarchisation des puissances.

Dépasser la hiérarchisation des puissances : les termes de la méthode hypothético-inductive

L'une des premières conclusions que l'on peut tirer de cette analyse est que, si l'identité est une qualité de la puissance qui n'est pas intrinsèque à l'État, mais qui, au contraire, s'inscrit dans une dimension relationnelle, réflexive et diffuse, il est possible de dépasser le postulat hégémonique de la puissance suggéré par le néoréalisme et le néolibéralisme, et de ce fait l'idée d'une hiérarchie des puissances. L'identité de rôle, en tant que concept normatif, renvoie davantage à un comportement qu'à une position. Cet aspect a été soulevé notamment par Barnett et Duval, à travers la distinction entre puissance structurelle et puissance productive : « Parce que la puissance structurelle concerne la co-constitution des sujets, elle envisage typiquement des rapports de domination binaires et hiérarchiques qui donnent l'avantage à ceux qui sont structurellement habilités, par rapport à ceux qui sont socialement faibles. À l'inverse, la puissance productive concerne les frontières de toutes les identités sociales, et la capacité ainsi que la propension à l'action pour ceux qui sont avantagés socialement comme pour ceux qui ne le sont pas, de même que les nombreux sujets sociaux qui ne sont pas constitués au travers de relations binaires hiérarchiques » (Barnett, Duvall, 2005 : 56). Pour qu'une hiérarchisation puisse être possible, il faudrait que l'acteur A soit avantagé par sa puissance sur l'acteur B. Or, d'une part, selon Baldwin, les effets non-désirés de la puissance de ce premier peuvent être bénéfiques pour ce dernier : cela reste une question empirique. D'autre part, afin de mesurer les puissances de la plus importante à la moins importante, il faudrait pouvoir comparer différentes dimensions de la puissance entre elles, ou alors définir la puissance à travers une seule dimension englobante. Or cela est difficilement concevable, de la même façon que l'on ne peut comparer des sportifs de différentes disciplines entre eux (Baldwin, 2002). De la même manière, pour reprendre l'image suggérée ici, le champ de la sécurité africaine présente une pluralité de compétiteurs, mais dans des disciplines différentes. L'équilibre des puissances tel que défini par les réalistes a été pensé avec un certain type de ressources mesurables et quantifiables, qui ne sont pas suffisamment pertinentes dans notre cas.

La deuxième conséquence de cette analyse soulève une question d'ordre méthodologique. Pour pouvoir être appliquée empiriquement, la définition de la puissance doit être comprise de façon transhistorique et transculturelle, ce qui nous renvoie au choix de la méthode à utiliser. La taxonomie de Barnett et Duval démontre qu'il n'y a pas un seul type de puissance, et que ces différents types peuvent être présents simultanément dans la politique étrangère d'un État. La puissance est de ce fait un concept multidimensionnel composé de ressources matérielles et idéelles, et qui peut s'exprimer de façon intrinsèque, relationnelle, et intersubjective. Pour Barnett et Duval, les chercheurs devraient pouvoir associer les différentes dimensions de la puissance, sans se soucier de leur appartenance traditionnelle à certains courants théoriques, car il n'y a pas de raisons ontologiques ou épistémologiques pour lesquelles les

chercheurs travaillant avec l'un de ces concepts devraient exclure ceux identifiés par les autres (Barnett, Duvall, 2005 : 45-46). Bien que cette suggestion soit très attractive, son application est confrontée à un obstacle pratique, celui de l'accumulation et de la compilation de critères, qui, *in fine*, finissent par brouiller l'analyse et limiter la précision des résultats. À titre d'exemple, une étude récente permet d'illustrer les limites d'une approche cumulative dans la définition du concept de puissance : selon Courmont, Niquet et Nivet (Courmont, Niquet, Nivet, 2004), la puissance est constituée par la population, les diasporas, la force militaire, l'autonomie stratégique, la capacité de projection, la puissance nucléaire, les systèmes d'alliance, l'économie, la culture, l'éducation, le modèle étatique, la cohésion sociale, et enfin le fonctionnement des institutions. Ces critères renvoient de façon indistincte à la fois aux aspects matériels et non matériels de la puissance, aux qualités internes et externes, et à la place qu'occupe l'État au sein du système, sans nous informer pour autant sur les intérêts, le comportement, et le type de puissance.

Or, la définition du type de puissance que représente un État nous apparaît essentielle dans l'analyse, puisqu'elle permet de situer les États africains en fonction de leur comportement, au sein d'une relation qui n'est pas forcément hiérarchique et qui s'exprime tout autant par une identité de rôle que par des ressources matérielles et idéelles au service des intérêts suggérés par cette identité. La particularité de chaque type ne nous permet pas d'élaborer une définition de la puissance fondée sur un cumul des critères suggérés par les différents courants théoriques. Il s'agira plutôt d'élaborer une vision différenciée de la puissance, fondée sur une observation empirique du comportement des acteurs de la sécurité en Afrique, et de leur interaction entre eux. À travers l'observation de ces comportements, il sera possible de déterminer des types de puissance spécifiques, qui se construisent dans leurs interactions réciproques. Une fois identifiés, l'analyse portera sur les ressources utilisées par ces acteurs pour accomplir le rôle qu'ils se déterminent. Ces ressources constituent finalement les leviers d'action possibles dans la sécurité africaine, qu'ils soient matériels, idéels, ou relationnels. C'est pourquoi notre choix porte sur une méthode d'analyse hypothético-inductive : « le raisonnement inductif, ou hypothético-inductif (parce qu'il est basé sur une hypothèse) est généralement un mode de pensée qui va du particulier au général. Des arguments exprimés de façon inductive ("induite") sont basés sur l'expérience ou l'observation. Si on observe systématiquement la même relation de cause à effet entre des phénomènes (X cause Y), cela peut mener à une théorie qui établit cette relation» (ICRA).

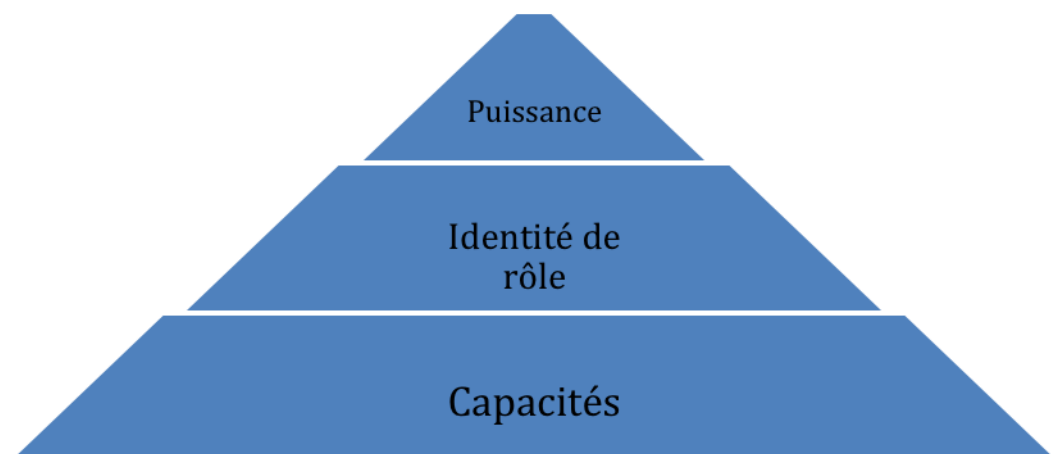
En effet, certains constructivistes par exemple n'illustrent pas précisément les nuances qui existent entre les différentes identités des États par des exemples, ce qui parfois peut conduire à des imprécisions. Pour Barnett, « ce n'est pas parce que sa population parle arabe qu'un État arabe est un État arabe, mais plutôt par le fait qu'il existe des règles qui sont associées avec l'arabisme et que ces règles mettent en place l'identité, les intérêts et les politiques extérieures, qu'ils soient considérés comme légitimes ou non, des États arabes » (Barnett, 2005 : 258). Or dans le monde arabe actuel, c'est justement le caractère « arabe » des identités des États qui s'efface au profit d'une multitude d'identités multiculturelles et de normes sociales, proclamées dans les différentes nouvelles constitutions (Tunisie, Maroc). Il n'existe donc pas de règles associées à « l'arabisme », pas plus qu'il n'y a de normes « arabes ». L'un des défis du constructivisme réside donc dans la définition des adjectifs qui caractérisent les différentes identités des États aujourd'hui, et leur constante réactualisation, du fait de la dimension construite et évolutive de ces identités.

Quand bien même l'expérience du continent a un rôle central pour toute approche théorique des RI, les études africaines en RI sont négligées : « au lieu d'utiliser les expériences africaines pour réviser leurs théories, la plupart des théoriciens en RI continuent tout simplement d'ignorer le continent » (Dunn, Shaw, 2013 : 9). Le continent africain occupe pourtant une place centrale dans les réflexions sur tous les domaines de la nouvelle sécurité : les flux migratoires, l'environnement, la sécurité humaine, le genre, le

développement, les institutions financières, et les programmes d'ajustement structurel (Dunn, Shaw, 2001). Ajoutons à cette liste également le terrorisme, les trafics d'armes, la sécurité sanitaire, la cybercriminalité, et l'hydropolitique. Pour cette raison même, les théories des relations internationales et de la sécurité doivent être pensées à partir du terrain d'expérimentation qu'offre ce continent.

De ce fait, l'analyse de données empiriques à travers une approche hypothético-inductive paraît pertinente pour notre étude. Au regard de ce choix méthodologique, une première hypothèse mérite d'être soulevée : les pays africains cherchent-ils forcément à devenir des puissances tous azimuts, accumulant tous les aspects qu'elles comportent ? Ne cherchent-ils pas, plus modestement, à jouer un rôle dans les relations internationales, à travers une « spécialisation » dans un domaine particulier de la puissance, doublé d'une forme spécifique de politique étrangère ? La spécialisation est une tendance déjà observée par Gareth et Grant, qui ont élaboré le concept de « *niche diplomacy* ». Selon eux, elle « suggère la concentration de ressources dans des domaines spécifiques, capables de générer des bénéfices » (Gareth, Grant, 1991 : 323). Là encore, les défis de la spécialisation sont multiples : du fait de la mondialisation, l'État doit s'adapter constamment aux changements de l'ordre régional ou mondial. Suivant une vision plus radicale, d'autres auteurs rejettent carrément la notion de puissance dans le cas de l'Afrique, à l'instar de Sakah Mahmud qui considère que « tandis que la diplomatie occidentale est fondée sur la notion de puissance et d'influence, l'approche africaine est attachée au respect mutuel et à la réciprocité culturelle » (Sakah, 2001 : 138).

C'est pourquoi, au lieu de penser en termes de « forces » comme ressources de la puissance, il serait plus pertinent dans notre étude de raisonner en termes de « capacités ». La force renvoie à un moyen spécifique (militaire, économique..) et conditionne de fait la forme de réponse donnée à un type de menace ou à une ambition. Dans le cas de l'insécurité par exemple, nous savons aujourd'hui que l'utilisation de la force militaire n'est que l'une des multiples réponses possibles. La force militaire n'est donc pas une condition *sine qua non* de la puissance, car tout dépend de son utilisation. La capacité, au contraire, renvoie à l'aptitude d'un acteur de choisir et d'utiliser le meilleur outil qu'il a en sa possession pour résoudre un problème. La puissance repose donc sur la capacité d'un État à satisfaire les intérêts suggérés par son identité de rôle, à travers l'optimisation de ces capacités. La hiérarchie s'établit comme suit :



Les concepts occidentaux de la théorie des RI à l'épreuve du champ africain.

Par conséquent, l'un des défis de notre étude est de prendre en compte les limites de l'étiquetage théorique, ainsi que la prégnance de la vision occidentale dans l'analyse des relations internationales africaines. À ce titre, Joseph Nye reconnaît que l'analyse politique de « relations transnationales et de l'interdépendance complexe nécessite la compréhension de l'approche libérale et constructiviste tout autant que l'approche réaliste » (Nye, 2008). De même, Robert Keohane souligne qu'« une analyse cohérente de l'étude de la politique mondiale doit prendre en compte l'approche rationaliste, institutionnaliste, l'approche libérale des politiques domestiques ainsi que la vision constructiviste. L'enjeu est de pouvoir synthétiser ces façons de voir le monde de façon cohérente, et ne pas entretenir une sorte de fausse compétition entre elles » (Keohane, 2008).

Pour Amitav Acharya, la plupart des théories des RI ont été influencées par l'histoire, les traditions intellectuelles et les revendications politiques occidentales : « les études académiques en RI ont eu tendance à considérer le monde non-occidental comme relevant de l'intérêt des spécialistes régionaux principalement, donc comme un sujet pour « caméras » plutôt que pour « penseurs » (Shea, 1997), comme un sujet de recherches de terrain et d'expérimentation des théories, plutôt que pour découvrir des nouvelles idées et de nouvelles approches » (Acharya, 2014 : 648). Il prône ainsi la construction d'une nouvelle théorie des RI post-occidentale, qu'il dénomme relations internationales globales, fondée sur un universalisme pluraliste et sur l'histoire mondiale plutôt que l'histoire gréco-romaine ou occidentale, incluant les autres théories des RI et les méthodes existantes ainsi que les études spécialisées sur des régions. Il exclut ainsi l'exceptionnalisme, en tant qu'il justifie un rapport de domination entre puissances ou civilisations. Enfin, les RI globales telles que formulées par Acharya ont une plus large conception du pouvoir et de la puissance, que celle de la capacité des États à défendre leurs intérêts égoïstes et assurer leur sécurité. L'idée de puissance au sein de cette métathéorie défendue par Acharya comprend des critères matériels tout autant qu'idéels, tels que l'action normative. Il ne s'agit donc pas de rejeter les théories dominantes au sein des relations internationales (réalisme, libéralisme, constructivisme), mais d'élargir leurs champs de réflexions.

Au sein de cette théorie globale, les particularités régionales font l'objet d'une réflexion propre, à condition de considérer les régions non pas comme « des entités physiques, cartographiques ou culturelles fixes, mais comme des espaces socialement construits, dynamiques et réfléchis », soit des « mondes régionaux » à part entière (Acharya, 2014 : 650). Bien qu'il reconnaisse l'intérêt de l'analyse constructiviste dans la compréhension de cette dynamique réflexive, à travers notamment l'analyse de la construction des identités étatiques, Acharya en souligne certaines limites (le peu d'intérêt qu'ont porté les constructivistes aux acteurs non-occidentaux par exemple), et propose de dépasser cette vision. Son principal argument est que la force ne fait pas la puissance, et que des États plus faibles, en Amérique Latine, en Asie, ou en Afrique, ont fortement contribué à la création de nouvelles normes et d'institutions après la Guerre froide.

La vision novatrice d'Acharya, séparant les relations internationales globales et les mondes régionaux spécifiques, se heurte toutefois à la problématique de la différenciation : « la différenciation sociale, qui se traduit par une diversification de groupes, de rôles, de normes possibles pose le problème de la construction de significations culturelles ou de principes fonctionnels permettant l'intégration de la société. Comment parvenir au sein de sociétés différenciées à établir de nouvelles significations sociales communes ? Comment assurer la communication et l'échange entre les domaines sociaux de plus en plus autonomes dans leurs principes d'action ? » (Martuccelli, 1999 : 30). Cette problématique issue du domaine de la sociologie a été intégrée dans le domaine des RI par Barry Buzan et Mathias Albert notamment (2000, 2013) dans le but de dégager plusieurs niveaux d'analyse des RI : est-il possible de distinguer différentes composantes au sein

système international par statut, capacités et fonction ? Sur quels critères élaborer une taxonomie à l'intérieur de laquelle sont classés plusieurs types de structures sociales ? Pour répondre à ces questions, trois types de différenciation font l'objet d'une distinction :

Une différenciation segmentaire (ou égalitaire), à l'origine d'une solidarité mécanique. Elle correspond, en RI, à la vision réaliste classique du système, un système anarchique où règnent des unités étatiques autonomes et indépendantes ;

Une différenciation de stratification, caractérisée par une hiérarchisation des statuts ou des classes, correspondant aux approches néoréaliste et néolibérale, dont la vision repose sur rapport de domination entre les composantes du système, partant des hégémons, empires ou grandes puissances, jusqu'aux États dits périphériques ou tiers-monde ;

Une différenciation fonctionnelle, qui renvoie à une différenciation par spécialité ou par type d'activité, conduisant à une interdépendance entre les différentes composantes, et à une forme de solidarité organique.

Dès lors, comment repenser le système international selon les critères d'une différenciation fonctionnelle ? Là encore, selon les deux auteurs, il faudrait distinguer la différenciation fonctionnelle comme résultat d'un processus de décomposition de la société, menant à une spécialisation et une distribution des rôles ; de la différenciation fonctionnelle comme processus d'émergence, où l'émergence de nouvelles entités différentes les unes des autres conduit à la formation de la société ou du système international. Au sein de cette étude, nous privilégierons cette dernière représentation dans l'analyse. Il s'agira d'identifier les puissances émergentes en fonction de leur spécialité, de leur rôle au sein du système africain, dans le but de réfléchir sur une forme de coopération organique en matière de sécurité. Dans cette perspective, comment qualifier l'émergence pour une puissance de sécurité ?

Notre postulat de départ est que l'émergence de ces puissances est le moteur d'une lente, mais notable transformation du système africain. L'émergence est souvent associée à une étape du développement économique, et plus largement matériel d'un État : les chiffres de la croissance ou du PIB sont très souvent considérés comme les aiguilles de l'émergence. Cependant les critères matériels et intrinsèques à l'État sont pertinents, mais insuffisants pour qualifier l'émergence d'une puissance de sécurité. En effet, dans notre cas, c'est bien plutôt les interactions entre les différents acteurs de la puissance qui peuvent expliquer leur capacité à peser au sein de la sécurité du continent. Comme le remarque Cederman à travers le développement du concept de « système complexe adaptatif », ce sont les interactions locales entre les agents d'un système qui rendent possible l'émergence de propriétés au sein de celui-ci. Un système complexe adaptatif est défini comme « un réseau adaptatif présentant un ensemble de propriétés qui émergent à partir d'interactions locales parmi plusieurs agents et qui constitue réciproquement leur propre environnement » (Cederman, 1997 : 50). L'intérêt d'un tel concept appliqué à la sécurité africaine permet de poser comme postulat l'idée selon laquelle l'émergence d'une puissance de sécurité, dans le cas africain, est la résultante des interactions sociales entre l'identité des acteurs potentiels de cette sécurité d'une part et leur environnement régional d'autre part. La complémentarité des acteurs ainsi que la diversité des facteurs régionaux de la sécurité constituent les conditions favorables à l'émergence de la puissance.

En Afrique, l'absence de complexe de sécurité unifié et polarisé autour d'un hégémon permet également d'expliquer les conditions de l'émergence de puissances de sécurité. Un vaste champ est ainsi ouvert à la libre concurrence des pays pouvant contribuer, à leur manière, à la sécurité du continent. Au sein de ce champ, les motivations des agents ne sont pas uniquement dictées par les intérêts relevant d'un calcul

rationnel, mais également par le désir d'être reconnu aux yeux des autres au sein d'une identité de rôle spécifique. Comme le remarque Lindemann : « les individus et les organisations agissent souvent plus pour confirmer une identité de rôle qu'en fonction d'intérêts préétablis » (Lindemann, 2008 : 18). Il est alors possible, en reprenant la théorie de la reconnaissance d'Honneth, de penser le champ de la sécurité africaine comme le théâtre d'une véritable « lutte pour la reconnaissance » en tant que puissance de sécurité (Honneth, 2000). Plus précisément, cette reconnaissance peut être pensée à l'intérieur de la troisième sphère de reconnaissance, relative à la solidarité. Comme le montre l'auteur à l'échelle de l'individu, la modalité de la reconnaissance au sein de cette sphère repose sur l'estime sociale tandis que la modalité de la personnalité est fondée sur les capacités et les qualités. À l'échelle de la sécurité africaine, ce modèle permet de penser les conditions d'émergence de la puissance par la capacité d'un État à être reconnu aux yeux des autres États pour une fonction ainsi qu'une capacité qu'il est en mesure d'assumer au sein de la sécurité du continent.

L'utilisation possible de la théorie de la reconnaissance d'Honneth dans ce cas nous conduit à deux conséquences importantes : d'une part, la dimension relationnelle de la puissance confirme la pertinence de notre approche en terme de capacité et non pas seulement de force. D'autre part, l'émergence de puissances de sécurité pourrait trouver en partie son origine dans le désir partagé de certains États d'être reconnus par leur identité de rôle, comme des acteurs complémentaires de la sécurité du continent. Comme le remarque Honneth : « plus nos explications des relations internationales mettent en avant le désir de reconnaissance des États particuliers, plus nous devons admettre que ceux-ci ne se conduisent pas indépendamment des réactions politiques de leurs interlocuteurs, et qu'ils savent donc confusément que leur identité collective a besoin d'être validée sur le plan international » (Honneth, 2012 : 28).

Au regard de cette analyse, il est désormais possible de proposer une définition hypothétique du concept de puissance émergente de sécurité africaine, comme une puissance en mesure de maximiser ses capacités au profit d'une identité de rôle qu'elle déploie au sein du champ de la sécurité africaine, et pour laquelle elle est reconnue par les autres acteurs de cette sécurité. Trois aspects caractérisent cette définition :

- 1) Ce type de puissance repose sur des ressources tout autant matérielles, structurelles, ou idéelles qui se déploient au sein des interactions avec les autres acteurs de son environnement sécuritaire, et qu'elle valorise à travers cette identité de rôle.
- 2) Son émergence, renvoie au caractère perfectible de ses capacités, mais aussi à sa reconnaissance en tant qu'acteur crédible de la sécurité par les autres.
- 3) Enfin, contrairement à une puissance régionale, une puissance de sécurité se caractérise par une capacité limitée et spécialisée qui détermine sa contribution à la sécurisation de son environnement.

■ CINQ PUISSANCES DE SÉCURITÉ AFRICAINES : ÉTUDE DE CAS.

Plusieurs pays peuvent faire l'objet d'un examen approfondi de leur potentiel de puissance en matière de sécurité. Il y en a cinq, toutefois, qui possèdent des caractéristiques spécifiques, comme nous l'avons déjà supposé : l'Afrique du Sud, le Nigeria, le Maroc, le Gabon, et le Tchad. Le défi de ce laboratoire est triple : démontrer ce qui caractérise la puissance de chacun de ces cinq États, tenter de définir leur identité de rôle en Afrique, et analyser la façon dont elles participent à la gestion de leur sécurité régionale.

L'AFRIQUE DU SUD : UNE PUISSANCE DE SÉCURITÉ INSTITUTIONNELLE CONTESTÉE.

Considérant les critères matériels de la puissance, l'Afrique du Sud est l'une des plus grandes puissances africaines. Avec un PIB de 350 630 133 dollars, son économie est la deuxième du continent, dépassée par le Nigéria (PIB de 522 637 871 dollars) depuis 2014²⁴. Il n'empêche que le pourcentage de population pauvre en Afrique du Sud est de 13,8% contre 68% au Nigéria (Banque Mondiale, 2013), ce qui souligne notamment la fragilité des critères qui caractérisent les puissances économiques de nos jours. Avec une population de 53 millions d'habitants en 2013, c'est aussi la deuxième puissance démographique après le Nigéria (173 millions). En outre, son budget de défense est de 4,6 milliards de dollars en 2013, soit le 2^e en Afrique après l'Algérie (10,5 milliards). Son armée (88 000 hommes) compte toutefois moins d'hommes que celle de l'Algérie (512 000), de l'Égypte (468 000), du Sud Soudan (210 000), ou du Maroc (183 000). Elle possède également une faible réserve (17 000 hommes). Toutefois, sa population active (18 millions de travailleurs), la densité de son territoire, et la qualité de son armement, viennent contrebalancer ces critères. Selon une étude de l'Institut GFP, prenant en compte une quarantaine de critères, l'Afrique du Sud serait, in fine, la quatrième puissance militaire africaine en 2014 (après l'Égypte, l'Algérie, et l'Éthiopie) (Global Fire Power, 2014).

La reconnaissance de l'Afrique du Sud en tant que puissance militaire et économique suffit-elle pour la qualifier de puissance de sécurité ? Le concept de puissance de sécurité exige de mettre en place une politique de sécurité active sur le plan régional, voire continental, en utilisant une stratégie et des instruments propres d'une part, et en diffusant une identité de rôle d'autre part. Ces deux éléments (stratégie et identité de rôle) s'influencent spontanément, de la même façon qu'un agent et une structure se co-constituent (Dessler, 1989). Il convient donc de s'interroger sur le contenu de la politique africaine de l'Afrique du Sud, plus précisément sur le volet sécuritaire, à travers une étude critique de la corrélation entre les instruments utilisés et les principes défendus par le gouvernement dans le cadre de sa politique étrangère.

Après l'apartheid : d'une puissance dominante à une puissance de prééminence

C'est en 1994 que l'Afrique du Sud a affiché pour la première fois sa volonté d'orienter sa politique étrangère vers la coopération sud-sud²⁵, et plus précisément en Afrique, contrairement à l'époque de l'apartheid, où elle était davantage tournée vers les États-Unis et l'Europe. Mandela a défendu cette doctrine en déclarant que l'Afrique du Sud devait soutenir la démocratie, et contribuer à développer

²⁴ Voir à ce propos « L'Afrique du Sud n'est plus la première puissance économique d'Afrique » (Guélaud, 2014).

²⁵ L'ANC en premier lieu a revendiqué un rôle de leader pour l'Afrique du Sud, déclarant : « *Our foreign policy should reflect the interests of the continent of Africa* » (ANC, 1993)

l'économie africaine. Au sein de la région sud-africaine, il a prôné l'intégration économique, afin que les pays frontaliers ne soient plus considérés comme des « réserves de main d'œuvre », des « marchés pour les marchandises sud-africaines », ou des « fournisseurs de services » (Mandela, 1993). C'est ainsi que l'Afrique du Sud a intégré la SADC, et en est devenu aujourd'hui le membre le plus influent. Pour Mandela, la nation naissante ne pouvait pas échapper à sa « destinée africaine » : « Nous faisons inextricablement partie de la région sud-africaine, et notre destinée est liée à cette région, qui représente davantage qu'un concept géographique » (Mandela, 1993).

À cette période, le gouvernement du parti de l'ANC était convaincu que l'Afrique du Sud devait être non seulement une puissance régionale, mais également continentale. C'est pourquoi dès 1994, le gouvernement a demandé au conseil de Sécurité de l'ONU de créer un siège permanent pour un pays africain, en l'occurrence pour l'Afrique du Sud (Landsberg, 1995). Les responsables de l'ANC devaient convaincre ceux du reste de l'Afrique noire qu'ils ne transformeraient pas le pays en une puissance hégémonique, ce qu'ils prirent le soin de spécifier dès leur accession au pouvoir : « une Afrique du Sud démocratique doit d'abord renoncer explicitement à toutes ses ambitions hégémoniques dans la région. Elle devrait résister à toutes les pressions pour devenir une puissance régionale aux frais du reste du continent » (ANC, 1993). On prônait davantage l'interdépendance et l'intégration par l'économie, et l'un des premiers objectifs en politique étrangère visait l'équilibre de la balance commerciale dans la région sud-africaine. L'Afrique du Sud voulait améliorer son image, afin de conforter son rôle de tremplin économique vers les marchés régionaux. C'est pourquoi la priorité était accordée aux grands équilibres macro-économiques, à la promotion de la démocratie et de la résolution pacifique des conflits.

Plusieurs chercheurs (et particulièrement sud-africains), à l'exemple de Seymour, ont estimé à cette période que l'Afrique du Sud était une puissance moyenne libérale émergente, dont le rôle serait la défense des droits de l'homme, étant donné son expérience dans la transition démocratique, à travers notamment la création du Comité de Vérité et Réconciliation (Seymour, 1996). Pour Roger Pfister, l'Afrique du Sud est ainsi passée d'un statut de « puissance dominante » sous l'apartheid (Pfister, 2000), au sens de Bull (Bull, 2002), à celui d'une « puissance de prééminence », caractérisée par un leadership qui ne requière plus l'utilisation de la force. Aujourd'hui encore la défense de la démocratie et des droits de l'homme en Afrique continuent d'être présentées comme le principe majeur qui sous-tend la politique étrangère sud-africaine, relayée par les canaux officiels (South African Department of International Relations and Cooperation, 2010).

Il faut cependant nuancer cette vision soumise à une euphorie générale face à un évènement historique en Afrique, la fin de l'apartheid, dont les résultats en termes d'égalité raciale sont encore largement contestables. Bien que la constitution sud-africaine soit l'une des plus libérales au monde (droit à l'avortement, mariage homosexuel autorisé, reconnaissance de la responsabilité de l'État envers les citoyens pauvres...), l'inégale distribution des richesses coïncide encore très fortement avec l'inégalité raciale, et le taux de chômage s'élève actuellement à 25,5%²⁶. À ce sujet, Mandela avait lancé une politique de discrimination positive en 1994, dénommée le BEE, *Black Economic Empowerment*. Le BEE a permis à une classe moyenne noire d'émerger en lui donnant la possibilité de devenir actionnaire dans les entreprises (Kurland, Witthoeft, Kraus, 2012). Mais en réalité c'était généralement les Noirs les plus éduqués, les plus influents, comme l'élite de l'ANC, qui avaient accès au BEE. Entre 1993 et 2008, la part des Noirs dans la classe moyenne est passée de 28,9 à 50,2%. Mais ces 50% ne représentent que 12,9% de l'ensemble de la population Noire en Afrique du Sud (Visagie, 2011 ; Visagie et Dorrit, 2013). En réalité, le BEE a surtout

²⁶ Voir : [Statistics South Africa, Key Statistics](#), septembre 2014.

permis l'émergence d'une bourgeoisie Noire, actionnaire dans les grandes entreprises sud-africaines, traditionnellement contrôlées par les Blancs.

L'Afrique du Sud peine, en ce sens, à faire figure de modèle de transition institutionnelle pour l'Afrique. On a reproché à Thabo Mbeki, successeur de Nelson Mandela, d'avoir été trop complaisant avec le régime de Robert Mugabe au Zimbabwe, miné par la corruption, les fraudes, l'expropriation de fermiers blancs, ainsi qu'une dégradation socio-économique. L'Afrique du Sud a également désapprouvé l'inculpation du président soudanais Omar El Béchir par la Cour Pénale, sous prétexte que cela compromettrait les efforts de paix au Darfour. Autre exemple, en 2011, le Président Jacob Zuma a offert l'asile au président libyen Mouammar Kadhafi. Ces prises de position sont contradictoires avec le modèle prôné par le gouvernement sud-africain au lendemain de l'apartheid, et c'est pourquoi, comme le souligne à juste titre F. Lafargue, « l'ambition sud-africaine va rapidement susciter une méfiance en Afrique » (Lafargue, 2009). Le projet de « renaissance africaine » conduit par Thabo Mbeki, et qui prônait notamment l'approche multilatérale dans la résolution des conflits africains fut un échec. À l'inverse, c'est durant la période Mbeki que les interventions se sont multipliées : Congo, Zaire, Burundi, Comores, Cote d'Ivoire et Lesotho. Bien que ce successeur de Mandela ait fortement contribué à la transformation de l'OUA en UA, ainsi qu'à la création du NEPAD, il fut forcé de démissionner avant la fin de son mandat.

L'ANC, depuis son arrivée au pouvoir, a cependant fermement orienté sa diplomatie vers le continent Africain. La diplomatie officielle continue aujourd'hui, non seulement de donner la priorité au continent africain dans les plans stratégiques, mais aussi de s'efforcer d'avoir une approche « afro-centrée » de l'Afrique. Cette approche correspond au modèle préconisé par l'AISA : « Les interventions sud-africaines et de l'UA doivent d'abord être conçues comme une quête de solutions africaines pour des problèmes africains » (Nicasius, 2014). D'ailleurs, dès le début des années 1990, le nombre d'ambassades inaugurées sur le continent est passé de 4 à 21 (Christopher, 1994). D'après le ministère sud-Africain des Affaires étrangères, l'une des « priorités majeures » de l'Afrique du Sud actuelle est d'étendre ses représentations diplomatiques et de conforter la coopération bilatérale (South African Department of International Relations and Cooperation, 2010). De ce fait, le volet multilatéral est envisagé dans un second temps, contrairement à ses débuts, à travers l'appui de l'UA, du NEPAD, de la SADC. L'appui direct est devenu progressivement le principal mode d'action de l'Afrique du Sud, surtout dans les questions de sécurité.

De la promotion du multilatéralisme au bilatéralisme en matière de sécurité

La politique sud-africaine face à la Côte d'Ivoire, à la Centrafrique, et au Maroc (Sahara occidental), illustre parfaitement les nuances de son positionnement sur le continent. En premier lieu, l'Afrique du Sud considère le Sahara occidental comme un territoire colonisé et soutient les indépendantistes dans leur quête de souveraineté légitime : « L'Afrique du Sud continuera de soutenir les efforts de l'ONU et de l'UA pour [...] trouver une solution juste et finale fondée sur l'autodétermination et la décolonisation. [...] et continuera son programme d'assistance humaine à la République Arabe Sahraouie Démocratique ». Tout en maintenant timidement ses relations diplomatiques avec le Maroc, « l'Afrique du Sud poursuivra également ses efforts pour normaliser les relations avec le Maroc » (South African Department of International Relations and Cooperation, 2010). L'approche multilatérale n'est donc envisagée que pour servir la politique bilatérale de l'Afrique du Sud envers le Sahara occidental, déjà délimitée par sa propre vision idéologique. En effet l'ONU ne considère pas le Sahara occidental comme un territoire à « décoloniser », mais favorise plutôt la neutralité dans les termes diplomatiques.

Par ailleurs, en 2011, le gouvernement sud-africain a rompu avec la position de l'UA, de la CEDEAO et de l'ONU, sur la validité des résultats électoraux en Côte d'Ivoire (Darracq, 2011). Cette position formulée par Jacob Zuma, rend compte du positionnement idéologique de l'ANC. Les dirigeants sud-africains ont soutenu la position anti-française du régime de Laurent Gbagbo, et enjoint le président Sarkozy de valider la victoire d'Ouattara, afin de marquer leur désaccord avec toute forme d'ingérence étrangère. Au sein de l'UA, l'objectif de l'Afrique du Sud était de marginaliser le Nigéria et la CEDEAO. Ce n'est que lorsque la presse sud-africaine a révélé la présence d'un navire de guerre sud-africain au large des côtes ouest-africaines, que la CEDEAO a pu combattre la position sud-africaine au sein de l'UA. Selon les autorités sud-africaines, ce bateau était destiné à accueillir, comme une plateforme de médiation, les deux candidats afin de résoudre la crise. La CEDEAO a ainsi eu la preuve officielle que l'Afrique du Sud s'appropriait un dossier qui ne relevait pas de sa compétence.

Enfin, en Centrafrique, avec qui l'Afrique du Sud a signé un accord de sécurité bilatéral depuis 2006, renouvelé pour cinq ans en 2012, l'armée sud-africaine est intervenue lors du dernier conflit. En 2012, la SANDF (South African National Defense Force) a envoyé 400 soldats chargés d'assurer la sécurité du président François Bozize. Ce même accord a prévu également la mise en place d'un programme d'entraînement de l'armée centrafricaine par la SANDF (Department of Defense and Military Veterans, 2013). Les trois exemples illustrent les limites de l'afro-centrisme sud-africain, face à sa politique multilatérale.

L'une des raisons qui expliquent l'ambiguïté de la politique étrangère sud-africaine est idéologique. Le gouvernement de l'ANC, depuis 1994, a toujours eu un penchant pour l'idéologie socialiste et tiers-mondiste. Cela explique pourquoi l'Afrique du Sud est plus proche de l'Algérie, de l'Angola, ou du Nigéria en Afrique. Le gouvernement entretient toujours aujourd'hui des relations étroites avec Cuba, le Venezuela, mais aussi l'Iran dont il est le principal client en pétrole, et la Syrie, à qui la compagnie d'armement sud-africaine Armscor a failli vendre des armes en 1997. Cette politique, teintée d'une sympathie envers d'anciens combattants anti-impérialistes devenus dictateurs, est controversée. C'est pourquoi les échecs de médiation au Darfour et au Kenya ont contraint les dirigeants à collaborer avec les États-Unis et l'Europe, alors même que l'une des doctrines principales de la politique étrangère sud-africaine consiste en le rejet de l'impérialisme ou de toute sorte de domination occidentale en Afrique. Tout en défendant avec ferveur le multilatéralisme, l'Afrique du Sud, sur le terrain particulier de la sécurité, se situe parfois à contre-courant des décisions onusiennes, de l'UA, ou des organisations régionales africaines. Sa conception de la sécurité est de ce fait tout aussi controversée.

Les contradictions liées au rejet de l'approche militaire

La conception sud-africaine de la sécurité est particulière, en ce sens qu'elle est fondée, depuis 1994, sur le rejet de l'approche militaire. Pour Mandela, « les approches militaires de la sécurité et de la coopération n'ont pas de place en Afrique du Sud » (Mandela, 1993). En 1998, une loi visant la restriction de l'activité des sociétés militaires privées, *Regulation of Foreign Military Assistance Act*, fut adoptée. Après avoir démantelé son arsenal nucléaire en 1993, l'Afrique du Sud a défendu la non-prolifération nucléaire en Afrique et ratifié le Traité de Pelindaba. Sa politique consistait à appuyer le développement d'agences, d'institutions ou d'organisations qui pourraient faciliter la médiation au sein des conflits. C'est ainsi que l'Afrique du Sud est devenue un membre fondateur de la Cour Pénale Internationale, et a contribué notamment à faire reconnaître les agressions sexuelles comme crimes de génocide (Lafargue, 2009). Elle joue également un rôle majeur dans l'élaboration de la politique de sécurité de l'UA. Or sa politique sécuritaire, très active en Afrique, fut largement critiquée pour son ambiguïté, et sa non-conformité avec les valeurs et l'identité sud-

africaines. Sur la seule année 2013, dix-sept visites officielles ont été effectuées par les membres de la SANDF (South African National Defense Force) dans des pays africains, pour des raisons qui varient des rencontres à haut niveau, échange d'informations ou déploiement de troupes aux exercices conjoints, etc²⁷. C'est sans doute la raison pour laquelle l'Afrique du Sud a lissé son discours de la promotion de la « résolution des conflits » à la promotion de la « reconstruction post-conflit » en matière de sécurité. Cette politique étatique a initié ou soutenu le développement de plusieurs instituts de recherche semi-publics ou privés dans le domaine²⁸.

L'identité sud-africaine est définitivement africaine, mais son rôle sur le continent a progressivement évolué de celui de défenseur de la démocratie par le biais d'actions multilatérales, à celui de « défenseur de la paix », plus précisément de gendarme, par le biais d'actions bilatérales. Plusieurs chercheurs considèrent que la politique sud-africaine sur le continent est versatile, confuse. Pour le chercheur sud-africain Nicasius, cela a contribué à construire une perception négative de l'Afrique du Sud, celle d'une puissance « distante, qui se considère comme à part et supérieure au reste du continent » (Nicasius, 2014). Or l'Afrique du Sud privilégie un modèle sécuritaire fondé sur l'intervention directe parce que ses dirigeants ont préféré une approche réaliste des intérêts nationaux, mais aussi parce qu'elle n'a pas trouvé de partenaires fiables dans le cadre de sa politique multilatérale en Afrique. Le Traité de Pendilaba, qu'elle fut l'une des premières à ratifier et défendre, n'est toujours pas en vigueur aujourd'hui, car le quorum de ratification (fixé à 28 États) n'a toujours pas été atteint. La concertation reste difficile au sein de l'UA, et les États africains peinent à trouver des positions communes au sein des organisations internationales. Au sein de l'institut SAIIA, on considère que l'Afrique du Sud doit désormais épouser un modèle de résolution des conflits caractérisé par une notion « large et non pas restrictive, d'une solution africaine pour des problèmes africains » (Hengari, 2013), et inclure ainsi des acteurs comme le Nigéria dans l'ACIRC (African Capacity for Immediate Response to Crisis) ou encore la France au sein d'un cadre stratégique pensé et défini par l'Afrique elle-même. Considérant les données sous cet angle, la France aurait tout intérêt à se rapprocher de l'Afrique du Sud afin de lui suggérer cette voie.

LE NIGERIA : UNE PUISSANCE RÉGIONALE DE MAINTIEN DE LA PAIX.

Le Nigéria fait figure de candidat idéal, après l'Afrique du Sud, au statut de puissance régionale. Il présente ainsi, *a priori*, toutes les conditions préalables pour prétendre objectivement à ce statut. Avec une population de plus de 173 millions d'habitants (la plus importante d'Afrique), un PIB de 522,6 milliards en 2013 (qui dépasse désormais celui de l'Afrique du Sud), dont la croissance se stabilise désormais à plus de 6-7% par an²⁹, le Nigéria contribue pleinement au décollage économique de l'Afrique. Disposant de ressources naturelles importantes, notamment sur le plan pétrolier et gazier³⁰, le Nigéria a su également diversifier ses secteurs économiques dans le domaine de l'agriculture, des services, du commerce, ainsi que des technologies de l'information et de la communication. À cette vigueur économique s'ajoute un véritable

²⁷ Department of Defense – Pretoria, *Annual Report 2013*.

²⁸ C'est le cas notamment de ACCORD (African Centre for the Constructive Resolution of Dispute), l'AISA (African Institute of South Africa), l'ISS (Institute for Security Studies), le SAIIA (South African Institute for International Affairs), le CCR (Centre for Conflict Resolution), WISER (Wits Institute for Social and Economic Research), mais aussi le Human Science Research Council de Pretoria et le Center for Civil Society de l'université du Kwazulu-Natal.

²⁹ Cf. [Banque Mondiale](#). Consulté le 18/09/14.

³⁰ La vitalité sur secteur énergétique et en particulier pétrolier est cependant à relativiser. Selon la Banque Africaine de Développement le Nigéria a enregistré une croissance très médiocre dans ce secteur durant ces dernières années (3,4% en 2011 ; -2,3 % en 2012 et 5,3% en 2013). L'une des raisons est liée aux conditions d'acheminement (saccage des oléoducs, vols...) et au manque de recherche prospective de nouveaux gisements.

activisme au sein des différentes institutions régionales africaines. Historiquement, le Nigéria a joué un rôle prépondérant dans le développement aussi bien de l'OUA / UA que de la CEDEAO. Il a également contribué à l'élaboration du Conseil de la Paix et de la Sécurité en Afrique en 2002 ainsi qu'à la promotion du NEPAD. Il est reconnu pour ses initiatives au sein d'opérations de maintien de la paix par exemple par la création de l'ECOMOG en 1991, ainsi que pour son rôle joué au Libéria et au Sierra Léone tout comme pour sa forte contribution aux effectifs des Casques bleus³¹. Tous ces indicateurs, dont la liste n'est d'ailleurs pas exhaustive, contribuent à alimenter l'idée selon laquelle il existerait, pour reprendre l'expression de Daniel Bach (Bach, 2007), une « destinée manifeste » du Nigéria en tant que puissance régionale. Par conséquent, peut-on considérer aujourd'hui le Nigéria comme une réelle puissance régionale de maintien de la paix ?

Une aspiration historique au statut de puissance régionale de maintien de la paix

L'aspiration régionale du Nigéria est historiquement liée, en partie, à une forme d'obsidionalité ou d'enclavement. Ce véritable « continent anglophone » en Afrique de l'Ouest, entouré de pays principalement francophones (Bénin, Niger, Tchad, Cameroun), a très tôt envisagé, après son indépendance en 1960, le développement d'une politique étrangère autonome et ambitieuse afin d'échapper à l'influence de puissances extérieures comme la France. La guerre du Biafra (1967-1970) en particulier, va accélérer ce processus d'autonomisation. Alors que la France et plusieurs pays francophones d'Afrique de l'Ouest comme la Côte d'Ivoire ou le Gabon apportent leur soutien aux sécessionnistes, la jeune république ressent le besoin de contrer cette stratégie d'encercllement. La fin de la guerre va ainsi initier une diplomatie énergique et innovante, en particulier sous l'impulsion du général Gowon qui permettra la création, par la Charte de Lagos signée en 1975, de la CEDEAO. De même, les nombreux accords bilatéraux, en particulier sur le plan économique, avec plusieurs pays africains conduiront le Nigéria à prendre la tête des négociations dans l'établissement de la Convention de Lomé la même année. Ce legs historique contribue à développer l'hypothèse selon laquelle le Nigéria a envisagé très tôt une identité de rôle spécifique en tant que puissance régionale. Idéologiquement, cette identité s'est construite à partir des années 80, suite à la guerre du Biafra, où une véritable doctrine régionale, en particulier sous l'influence de Bolajii Akinyemi, alors ministre des Affaires étrangères, voit le jour. Comme le remarque Daniel Bach : « Lui et d'autres décideurs Nigériens commencèrent à invoquer une doctrine Monroe qui protégerait l'Afrique de l'Ouest des interventions militaires (bien souvent françaises) extérieures et qui promouvrait, comme alternative, le concept de Pax Africana, à savoir l'idée d'une résolution de conflit par les Africains et au moyen de solutions africaines » (Bach, 2007 : 303).

Le Nigéria va donc progressivement faire de la résolution des conflits l'une de ses spécialités au sein de sa stratégie régionale. C'est d'ailleurs sous son impulsion que les activités de la CEDEAO vont, à partir des années 1990, se consacrer principalement à des dossiers sécuritaires plutôt qu'économiques. Avec une participation de 29.66 % au budget de la CEDEAO entre 1979 et 2001, le Nigéria est historiquement le premier contributeur parmi les pays membres. Plus généralement, sa stratégie repose sur le développement d'actions multilatérales, la création et la valorisation des organes de médiation et de préservation de la sécurité et du développement, ainsi que la contribution concrète, en matière d'effectifs, aux forces de maintien de la paix (CEDEAO, UA, ONU). Fortement engagée, l'armée de terre nigérienne en particulier, contribue depuis 1960 aux principaux effectifs des opérations. Le Nigéria dispose également d'une véritable expérience en matière d'utilisation de moyens de police dans la résolution des conflits, caractéristique précieuse et très peu répandue parmi les pays africains. Des opérations comme l'ONUC au Congo en 1960, la

³¹ Avec 4134 hommes, il se place au sixième rang mondial. Cf. [ONU](#). Consulté le 18/09/14.

MINUL au Libéria en 2003 ou encore la MUAS au Darfour en 2014 ont permis le déploiement de centaines de policiers nigériens qui ont joué un rôle décisif dans la résolution de ces conflits. Pour autant cette posture officielle, résolument positive, a régulièrement souffert de contradictions liées aux conditions mêmes de la puissance du Nigéria.

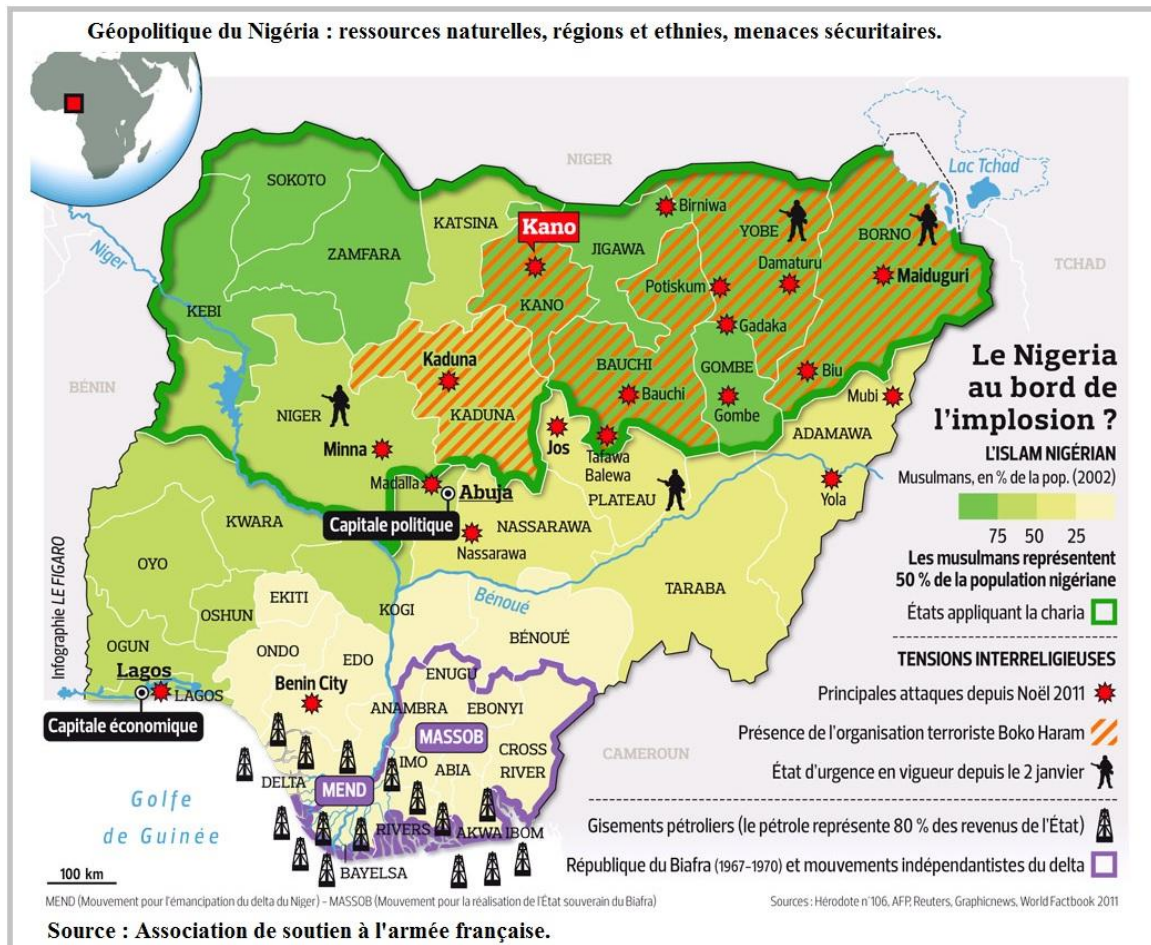
L'intervention du Nigéria au Liberia en 1990 constitue un premier exemple éclairant sur ce point. L'absence d'une réponse internationale au conflit a ouvert une véritable fenêtre d'opportunité pour les pays africains qui souhaitaient prouver leur capacité à gérer de manière autonome leur sécurité. Une opportunité que le Nigéria va saisir en impliquant la CEDEAO à travers la création d'un organe dédié : l'ECOWAS Monitoring Group (ECOMOG). Si cette initiative pouvait *a priori* apparaître comme la première véritable tentative, de la part d'un pays africain, d'intervenir dans la résolution d'un conflit, elle était également motivée par une logique d'influence. De fait, le parti d'opposition de Charles Taylor (NPFL) se positionnait résolument contre le développement de l'hégémon nigérien en Afrique de l'Ouest. Il était d'ailleurs à ce titre soutenu par la Libye, la Burkina Faso ou encore la Côte d'Ivoire. De sorte que « La CEDEAO n'a été que le prétexte, l'instrument d'une légitimation internationale de l'ingérence militaire du Nigéria et l'occasion de réaliser, en partie, les aspirations d'hégémon régional dans la gestion de la sécurité en Afrique de l'Ouest » (Perrot, 2005).

Sur le plan opérationnel, cette intervention a été rendue possible par la contribution décisive du Nigéria en termes de moyens. Le Nigéria a contribué ainsi à hauteur de 75% des 11 000 hommes de l'ECOMOG et a supporté à hauteur de 90 % le coût des opérations. Il est donc, statistiquement au moins, permis de parler d'un rôle clef des forces et du dispositif nigérien au sein de l'opération. Pour autant, sur le plan tactique, les forces déployées n'ont pas été en mesure de stopper la rébellion, en partie du fait d'un manque de moyens et de carences logistiques (deux problèmes que l'on retrouve très fréquemment au sein des armées africaines). Une situation qui fait dire à Adebajo que le Nigéria apparaît plus comme un « hégémon statistique » (Adebajo, 2000 : 188) dont l'influence régionale repose bien plus sur la perception qu'ont les autres pays de la région de ses moyens plutôt que de sa puissance et de ses capacités intrinsèques. Bach évoque quant à lui l'idée d'une « domination sans puissance » (Bach, 2007) pour caractériser la puissance du Nigéria en insistant sur le fait que « la « destinée manifeste » du Nigéria repose plus sur l'influence que la puissance » (Bach, 2007: 301). Il existe donc une véritable ambiguïté quant à la qualification du Nigéria en tant que puissance régionale. D'un côté, ce géant de l'Afrique présente sur le papier tous les critères pouvant satisfaire une telle appellation (croissance économique soutenue et reposant sur des secteurs diversifiés, ressources naturelles abondantes, capacités militaires importantes et largement supérieures à ses principaux voisins, rôle soutenu au sein des organisations régionales, identité de rôle historiquement et idéologiquement fondée...). D'un autre côté, il présente un certain nombre de fragilités qui affectent les conditions de sa puissance et qui vont fortement peser sur sa prétention à jouer un rôle stabilisateur, en particulier à l'échelle sous-régionale.

Des fragilités internes qui conditionnent l'approche régionale de la sécurité du Nigéria.

La première fragilité du Nigéria est structurelle et est liée à son héritage historique. Système fédéral constitué de 36 Etats doté d'un parlement bicaméral, d'un Président de la république et d'une cour Suprême, le Nigéria présente a priori les conditions d'une démocratie solidement instituée. Mais le pays est également tributaire de l'héritage colonial anglais qui a réuni en 1914 sous un même pays deux régions à l'administration hétérogène. Au moment de la colonisation britannique, le Nord du Nigéria hérite d'un Califat Islamique, tandis que le sud est composé de systèmes de chefferies ou de royaumes. À cette différence structurelle s'ajoute une mosaïque ethnique impressionnante (250 groupes ethniques dont les

plus importants sont les Ibo, les Yorouba et les Haoussa) ainsi qu'une répartition géographique religieuse assez nette entre le Nord majoritairement musulman et le Sud tourné vers les religions traditionnelles et le christianisme. Cette véritable hétérogénéité ne sera pas prise en compte par les Britanniques au moment de l'unification des deux régions en 1914. Comme le remarque Peter Pham, les autorités coloniales britanniques « fusionnèrent le protectorat du Nigéria du Nord administré indirectement et relativement sous-développé, et la colonie et le protectorat du Nigéria du Sud administrés directement et au développement beaucoup plus avancé au sein d'une seule entité politique, sans vraiment intégrer les structures institutionnelles des deux régions dont les différents groupes partageaient peu de choses en commun » (Pham, 2007 : 3).



Cette décision ne fut pas sans conséquence géopolitique pour l'avenir de l'État nigérien au moment de l'indépendance. Elle occasionna ainsi une seconde fragilité au sein même de la population et de la dynamique politique du pays. Il existe ainsi un véritable écart de développement social et économique entre le sud et le nord du pays³². Les États du sud et en particulier du delta du Niger (Ogun, Delta, Kogi...) concentrent une grande partie des ressources naturelles (pétrole, gaz naturel, minerais) et de l'activité économique du pays tandis que les États du Nord restent économiquement sous-développés et tributaires des aides de l'État fédéral, alors même que les régions du Nord-Est et du Nord-Ouest représentent près de 40% de la population totale. Une donnée démographique qui a des répercussions politiques et économiques importantes puisque, comme le remarque Emmanuel Igah : « le poids démographique de chaque État de la fédération est pris en compte dans le partage des richesses du pays sous forme d'allocations budgétaires

³² Il est important de rappeler le fait que, malgré l'importante croissance économique que connaît le pays ces dernières années 68 % de la population vit avec moins de 1.25 \$ par jour.

nationales, d'une part, et le découpage des circonscriptions électorales, d'autre part » (Igah, 2007 : 6). Or les États du Nord et en particulier du Nord-Est ne se considèrent pas pleinement intégrés à l'essor économique du pays, en particulier depuis les dix dernières années.

L'apparition du mouvement Boko Haram³³ en 2003 est venue rappeler cette fragilité structurelle de l'État nigérian qui peine à trouver une solution durable afin de consolider sa cohésion nationale. Elle rajoute surtout une troisième fragilité à l'exercice de la puissance nigériane sur la scène régionale. Principalement concentrée dans les États du Nord-Est (Bauchi, Borno, Yobe), mais avec des répercussions également sur les États du plateau, cette insurrection représente sans aucun doute un réel obstacle interne qui atteint considérablement la crédibilité du Nigéria sur le plan externe. Si l'impact des actions de Boko Haram sur l'économie nationale est moins important au regard d'autres facteurs comme la corruption endémique, le saccage d'infrastructures industrielles (oléoducs) ou encore le vol de ressources (pétrole), il n'en demeure pas moins que la menace pèse sur deux aspects de la puissance de l'État. D'abord sur la sécurité intérieure du pays qui oblige au déploiement de moyens policiers et militaires, qui à terme pourraient cruellement manquer lors de prochaines opérations de maintien de la paix ailleurs en Afrique. Ensuite sur la sécurité transfrontalière de la région puisque la présence de Boko Haram aux frontières de certains pays voisins est attestée, en particulier autour du bassin du lac Tchad où se rencontrent les frontières Nord du Cameroun et les frontières du Sud-Est du Tchad, mais aussi à la frontière avec le Niger, en particulier autour de la ville de Kanamma où se trouve une base historique du groupe. Ce dernier aspect est d'autant plus important que le mouvement tend de plus en plus à se solidariser avec le terrorisme sahélien. Le dernier conflit au Mali, à titre d'exemple, a été l'occasion de déployer certains combattants du groupe qui s'y sont aguerris et qui sont ensuite revenus au Nigéria. C'est du moins l'hypothèse plausible qu'émet Adam Higazi pour qui « la nouvelle escalade de violence que connaît l'État de Borno depuis mars 2013 est liée au retour sur le théâtre nigérian des opérations de combattants partis auparavant faire la guerre au Mali » (Higazi, 2013 : 124). À noter par ailleurs que l'organisation terroriste peut également s'approvisionner en armes et matériel *via* le Niger, le Tchad, le Soudan ou même la Libye profitant de routes commerciales sahéliennes ancestrales qui ont toujours historiquement alimenté le nord du pays.

La montée en puissance du mouvement Boko Haram a progressivement mis en difficulté les responsables politiques et militaires nigériens, incapables de gérer ce type de violence. Une constatation tristement ironique pour un État qui se targue d'être expérimenté en matière d'opérations de maintien de la paix et de régulation des conflits en Afrique ! Les réponses gouvernementales ont ainsi été inadaptées, violentes, contribuant au développement du mouvement. Lors des insurrections de 2009, par exemple, la répression des forces gouvernementales à Maiduguri fit entre 1118 et 1387 morts, dont de nombreux non-combattants (Higazi, 2013). Le mode opératoire de cette « stratégie » contre-insurrectionnelle consistait à répandre la terreur parmi les populations locales, ce qui fut un échec et alimenta encore plus le ressentiment des populations et l'assise de Boko Haram.

Aujourd'hui le conflit est sur le point de se régionaliser et constitue un enjeu aussi bien pour la stratégie offensive de Boko Haram que pour les stratégies défensives des pays de la sous-région. De fait, « la dimension régionale du conflit est ainsi devenue centrale à la fois pour Boko Haram, qui opère clairement au-delà de ses frontières, et pour les États autour du bassin du lac Tchad qui souhaitent circonscrire ces mouvements » (Higazi, 2013 : 162). Des mesures ont été prises pour coordonner entre les différents États concernés les moyens d'une réponse régionale au problème. Le 17 mai 2014 s'est tenu à Paris un sommet

³³ Boko Haram étant le nom simplifié du mouvement *Jama'at ahl al-sunna li'l-da'wa wa'l-jihad* qui signifie littéralement *Association des gens de la Sunna pour le prosélytisme et la lutte armée*.

sur la sécurité au Nigeria rassemblant les chefs d'État du Cameroun, du Bénin, du Tchad, du Nigeria, du Niger, de la France, des États-Unis et du Royaume-Uni. Les principales questions abordées concernaient la coordination régionale des moyens de lutte (actions bilatérales et multilatérales au niveau de la surveillance des frontières, du renseignement, etc). L'aide de la France, des États-Unis et de la Grande-Bretagne a aussi été discutée³⁴. Le Nigeria quant à lui développe depuis plusieurs années des outils de contre-terrorisme comme le *Multinational Joint Task Force* avec des pays comme le Tchad ou le Niger. Il reste à savoir si de tels outils seront efficaces.

Les différentes faiblesses structurelles du Nigeria évoquées constituent donc autant de facteurs qui mettent en balance l'identité de rôle du Nigeria en tant que puissance africaine émergente de sécurité. D'un côté, de par son héritage historique ou encore sa volonté politique, le Nigeria promeut l'identité d'un acteur qui veut influencer la structure de sécurité africaine. Ses interventions au Libéria ou en Sierra Leone ont forgé l'idée d'une Pax Nigeriana (Adebajo, 2010) reposant sur sa responsabilité en tant que puissance de maintien de la paix. D'un autre côté les fortes disparités sociales et économiques au sein de son propre territoire, ses intérêts de puissance à l'échelle régionale, ou encore son incapacité à contenir le terrorisme actuel, menacent la crédibilité de cette identité aux yeux des autres acteurs. L'identité de rôle du Nigeria en tant que puissance africaine émergente de sécurité s'est donc élaborée autour de trois caractéristiques: premièrement, une volonté historique de s'affirmer en tant que puissance régionale ; deuxièmement, une spécialisation de cette puissance dans les opérations de maintien de la paix et les mécanismes de sécurité collective africains ; troisièmement, la volonté de résoudre les problèmes africains par les acteurs africains eux-mêmes. Trois caractéristiques qui tendent à faire du Nigeria une puissance afro-centrée de maintien de la paix.

LE MAROC : UNE PUISSANCE DIPLOMATIQUE DE SÉCURITÉ EN DEVENIR

Le Maroc est actuellement la cinquième puissance économique d'Afrique (derrière le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Algérie, et l'Angola), grâce à un PIB de 105 000 milliards de dollars en 2013³⁵. Le pays évolue en effet sur un rythme de croissance rapide depuis le début du siècle. Pour Ward Wloebergs : « l'activité économique est devenue une priorité absolue pour le Maroc depuis la fin du règne de Hassan II », et plus particulièrement le commerce extérieur, considéré comme une véritable « stratégie d'essor national » (Wloeberghs, 2011). Ce développement économique s'est étendu à l'international, par la création d'un ministère du Commerce extérieur et une augmentation remarquable des exportations, qui sont passées de 80 à 180 millions de dirhams en 10 ans³⁶. À terme, le Maroc projette de devenir un *hub* commercial et financier mondial. Cette ambition se traduit déjà dans le discours politique des dirigeants : le roi Mohamed VI, en premier lieu, défend l'idée d'un « label Maroc » à diffuser. Il soutient que « la promotion du 'Label Maroc' n'est pas un simple slogan, mais plutôt un objectif stratégique dont la réalisation permettra de concrétiser toutes les opportunités de coopération possibles dans tous les domaines »³⁷.

³⁴ On remarquera que cette coordination s'est élaborée sur la base de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), une organisation régionale en sommeil rassemblant depuis 1964 le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad et qui a été réactivée en Mai dernier au vu des derniers événements.

³⁵ [Données de la Banque Mondiale](#).

³⁶ [Office des changes](#).

³⁷ « Discours de Sa Majesté le Roi à la Conférence des Ambassadeurs », [ministère des Affaires étrangères et de la Coopération](#), 30 août 2013.

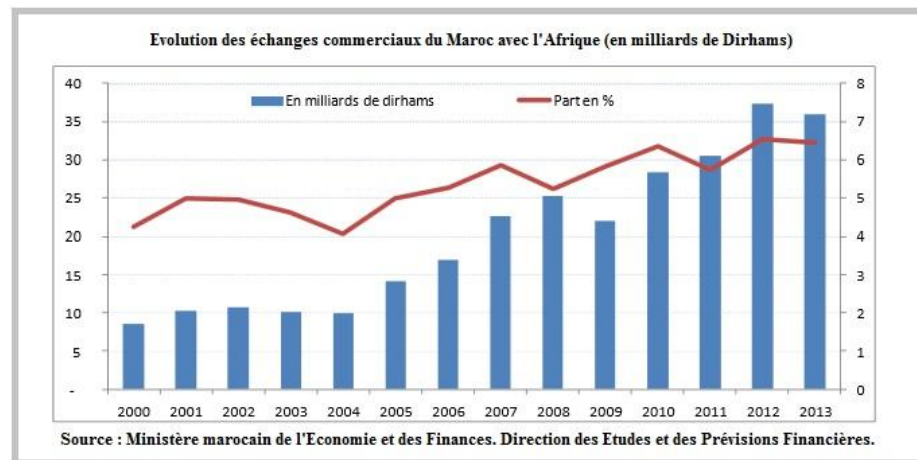
Le royaume dispose en effet d'un contexte favorable à l'émergence économique : non seulement sa situation géographique est stratégique (au croisement de l'Afrique, du monde arabe et de l'Europe, il dispose également d'une façade atlantique prête à accueillir des échanges maritimes avec le continent américain), mais il entretient également de bonnes relations avec les grandes puissances. Il est le seul pays non européen à disposer d'un Statut Avancé auprès de l'Union Européenne³⁸. Il a également signé un accord de coopération militaire et économique avec les États-Unis. Il s'est rapproché de l'Amérique latine et de l'Asie, à travers des visites royales, et l'ouverture de nombreuses représentations diplomatiques ces dix dernières années (Guatemala, Vietnam, Guyane, Paraguay, Azerbaïdjan...). Cependant, c'est en Afrique où son activité diplomatique est la plus active, en particulier dans le domaine économique. Cette politique africaine exprime une nouvelle ère de la diplomatie du Maroc, qui a débuté en 2000, date du premier Sommet entre l'Afrique et l'Europe qui s'est tenu au Caire, et au cours duquel le Maroc a annoncé l'annulation de la dette des PMA (Pays les moins avancés) envers lui. Afin d'obtenir davantage de soutien pour la marocanisation de la région du Sahara occidental et pour consolider son poids stratégique régional, le gouvernement a renforcé ses relations bilatérales avec de nombreux pays africains. Cette politique doit cependant être soumise à une double évaluation. D'abord, qu'apporte cette diplomatie économique à la puissance marocaine sur le continent ? Ensuite, lui permet-elle d'assurer un rôle en matière de sécurité en Afrique ?

De l'émergence économique à la diplomatie économique

Le Maroc a pour ambition d'être considéré comme un pays émergent. Le discours royal d'août 2014 était entièrement tourné vers la justification de cette ambition. Selon le monarque, « gagner le pari de rattraper les pays émergents n'est pas impossible », convaincu que les Marocains sont aptes à « contribuer au développement de leur pays et à relever les défis liés à son entrée au club des pays émergents »³⁹. Satisfait des développements effectués ces dernières années, - à travers les plans RAWAJ (commerce intérieur), Plan Maroc Vert (agriculture), Plan Azur (tourisme), soutien de l'INDH (Initiative pour le développement humain), E-gouvernement (administration publique), Plan Solaire (énergies renouvelables), et Halieutis (secteur de la pêche) -, le gouvernement marocain développe à présent sa diplomatie économique. Cette dernière repose sur la création d'un ministère dédié à l'administration des Marocains résidants à l'Étranger (MRE), dont les transferts au Maroc atteignent 6,4 milliards de dollars par an (Vloeberghs, 2011). Elle repose également sur la création ou le renforcement de plusieurs institutions telles que l'AMCI (Agence Marocaine de Coopération internationale), l'AMDE (l'Agence Marocaine de Développement des Investissements) créée en 2009, ou encore les agences Invest In Morocco et Agence Oriental ainsi que la Caravane Maroc Export. Elle repose enfin sur le soutien aux entreprises et aux banques et leur promotion à l'étranger, plus particulièrement en Afrique.

³⁸ [Site Officiel](#) de l'accord entre le Maroc et l'Union Européenne.

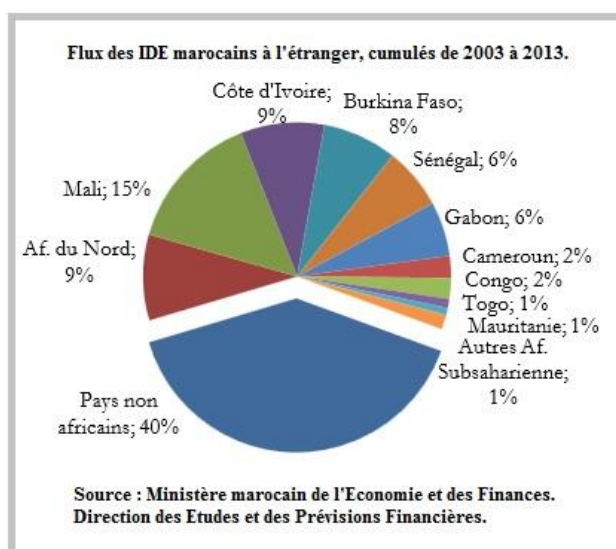
³⁹ Cabinet Royal du Maroc, août 2014, « Discours de SM le Roi à l'occasion du 61^e anniversaire de la révolution du Roi et du peuple ».



De ce point de vue, l'étude effectuée en septembre 2014 par le ministère de l'Économie marocain, portant spécifiquement sur les relations avec l'Afrique, permet de mesurer la position marocaine : « Les résultats économiques enregistrés durant la dernière décennie et les bonnes perspectives qui se dessinent, invitent à prendre la juste mesure de la dynamique d'émergence en cours [...]À cet égard, la stratégie économique développée par le Maroc en direction du continent africain ambitionne d'ériger notre pays en hub régional ». Les secteurs bancaire, industriel (mines, infrastructures, agro-industrie), et des télécommunications, sont les plus représentés parmi les entreprises marocaines en Afrique. Ainsi, Maroc Telecom a racheté des licences GSM et des parts de marché dans plusieurs compagnies (Gabon Telecom par exemple⁴⁰), la BMCE (Banque marocaine du Commerce extérieur) a racheté Bank of Africa⁴¹ (qui compte 16 pays). En outre, l'électrification du pays étant pratiquement achevée (96%), l'ONEE (Office National de l'Eau et de l'Électricité) a entrepris de s'exporter en Afrique et a remporté en 2008, face à l'entreprise EDF, un appel d'offres de la Banque Mondiale pour la construction d'un réseau au Sénégal. L'ONEE est actuellement présente dans une dizaine de pays africains. MANAGEM, la filiale minière du holding SNI, exploite les minerais de 7 pays africains. Ces quelques exemples illustrent le commerce extérieur en Afrique soutenu par le gouvernement, et plus particulièrement par le cabinet royal. Entre 2001 et 2014, le roi a effectué une vingtaine de visites officielles dans une quinzaine de pays africains. Lors de ces visites, plus particulièrement les dernières, il était accompagné d'une délégation de ministres, pour signer des accords de coopération, d'aide, ou d'investissement dans différents secteurs. Le Maroc est devenu de ce fait le second investisseur africain sur le continent (après l'Afrique du Sud) et le premier en Afrique de l'Ouest.

⁴⁰ Pour plus d'informations, voir le [site de Maroc Telecom](#).

⁴¹ [Groupe bancaire BMCE](#)



Cependant, cette diplomatie économique a ses limites. Au grand dam des diplomates⁴², la plupart des entreprises marocaines ne souhaitent pas s'engager sur le terrain africain. C'est pourquoi le Maroc tarde à bénéficier de ses investissements : les échanges avec l'Afrique, comparés à l'Europe, restent faibles dans l'ensemble, et la balance commerciale, déficitaire, se dégrade depuis 2003. L'intérêt de cette diplomatie est toutefois envisageable sous un autre aspect.

De la diplomatie économique à la formation en Afrique

À travers cette impulsion économique, les politiques ont pu conforter, ou renouer des relations bilatérales avec plusieurs pays africains. Ces rapprochements bilatéraux sont d'autant plus nécessaires que le Maroc ne fait pas partie de l'UA, depuis qu'il l'a quittée en 1984, suite à la reconnaissance de la RASD (République Arabe Sahraouie Démocratique) en tant que membre actif. À cette période, le royaume avait une politique hostile envers les pays qui soutenaient le front Polisario aux côtés de l'Algérie, plus particulièrement l'Afrique du Sud et le Nigéria. À partir des années 2000, ce positionnement stratégique a changé : la réouverture d'une ambassade au Nigéria en 2001 en constitue l'illustration première. Aujourd'hui, acte symbolique fort, l'identité africaine du Maroc est inscrite dans la nouvelle constitution de 2011. Le gouvernement diffuse donc largement cette identité dans les discours, afin de conforter sa position auprès des dirigeants africains.

Surnommé « Mohamed VI l'Africain » par la presse marocaine, le roi marocain représente la clé de voûte de cette identité. Il fut accueilli avec succès dans les pays qu'il a visités, principalement au sein de ceux traditionnellement proches du royaume, comme le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, et le Gabon. Au Mali par exemple, près d'une vingtaine d'accords de coopération furent signés lors des deux dernières visites royales en 2013 et 2014. Or, si la plupart des accords conclus sont d'ordre économique, il y en a un qui révèle une toute autre ambition : l'accord de formation de 200 imams maliens à Fès, dans une perspective sécuritaire, afin de contrer la montée de l'extrémisme religieux. L'exemple malien est la meilleure illustration actuelle de l'évolution de l'identité de rôle du Maroc sur la scène africaine. Pour Abdessamad Belhaj, la diffusion de l'islam marocain à travers le levier diplomatique n'est pas récente. Elle date de l'époque d'Hassan II, où il a réussi à véhiculer « l'image d'un pays musulman modéré, menant une politique religieuse active et intransigeante vis-à-vis de l'islam » (Belhaj, 2009 : 21).

⁴² Ministère des Affaires étrangères et de la coopération, avril-mai 2013, *Entretiens effectués au sein de la Direction des Affaires africaines*.

Il existe cependant trois évolutions de cette identité religieuse : la première est qu'elle n'est plus seulement diffusée auprès du monde arabo-musulman et de l'Occident, comme c'était le cas sous Hassan II, mais qu'elle est à présent une caractéristique essentielle de l'identité sous laquelle le Maroc souhaite être reconnu en Afrique. La seconde est que, depuis quelques années, elle sert également d'outil sécuritaire pour contrer la montée des extrémismes. En Europe par exemple, le ministère des Affaires islamiques envoie depuis 2008, chaque mois de Ramadan, près de 180 imams⁴³, pour encadrer les Marocains afin de lutter contre le fondamentalisme religieux. La troisième évolution, enfin, réside dans la récente redéfinition et restructuration de l'identité religieuse nationale. Ahmed Tawfiq, ministre des Affaires islamiques depuis 2002, a contribué de façon décisive à la redéfinition de l'islam marocain, fondé sur le rite malikite, la doctrine Ash'arite, et le soufisme. Cette spécificité de l'islam officiel fut également traduite en termes diplomatiques dans les discours royaux : « Nous nous sommes attaché, dès notre accession au Trône, à une restructuration en profondeur du champ religieux national de manière à préserver la sécurité spirituelle des Marocains, dans le cadre des valeurs du rite malékite qui prône la modération et la tolérance, loin de tout obscurantisme ou radicalisme »⁴⁴. Afin de démontrer et diffuser le caractère ouvert de l'islam marocain, il fut décidé l'institutionnalisation de l'enseignement islamique par les femmes au sein du corps religieux, les *mourchidates*, dont les fonctions sont presque égales à celles de l'imam. Ces dernières auront également un rôle de diffusion et d'encadrement à l'étranger.

La formation des imams maliens a engagé le gouvernement, peut-être sans l'avoir véritablement planifié, dans une politique de formation religieuse en Afrique. Suite à ce premier engagement, la Tunisie, la Guinée Conakry, la Libye, le Gabon, la Côte d'Ivoire, mais aussi le Nigéria, ont exprimé leur souhait de bénéficier de cette formation. Le rapprochement avec le Nigéria tout particulièrement, représente un changement majeur dans le positionnement stratégique du Maroc, qui, rappelons-le, avait rompu ses relations diplomatiques avec les pays qui soutenaient le Front Polisario dans les années 1980. Si le Mali partage avec le Maroc le rite malékite, ce n'est pas le cas du Nigéria, pour lequel le Maroc trouve une autre justification. C'est pourquoi l'ancien ambassadeur du Maroc au Nigéria met en avant l'idée selon laquelle « l'Islam s'est introduit au Nigéria par les Oulémas marocains. On retrouve encore la même écriture arabe qui est utilisée au Maroc et la lecture du Coran est celle en cours ici (al warch) » (Cherkaoui, 2012). La particularité historique du Maroc est utilisée comme un outil de diffusion non négligeable au sein de cette stratégie : unique État-nation de la région depuis une douzaine de siècles, le Maroc a entretenu des liens avec son Sud depuis l'époque du commerce caravanier, et de l'islamisation du continent.

Le rôle des confréries transnationales est devenu indéniable dans ce cadre. La confrérie Tidjanyia notamment, présente un intérêt particulier en raison des itinéraires qu'elle emprunte : cette confrérie musulmane soufie revendique plusieurs millions d'adeptes, et traverse plusieurs pays ouest-africains⁴⁵. Les sultans et rois successifs du Maroc, en tant que « Commandeurs des Croyants », possèdent traditionnellement le pouvoir de mobiliser cette communauté, qui a prêté allégeance au « Trône Alaouite ». À travers la création du « Forum international des adeptes de la Tariqa Tidjaniya » en 2007, dont le but est de débattre sur le rôle de la confrérie dans la diffusion de ses valeurs, le Maroc est en phase d'institutionnalisation de cette ressource dans le cadre de sa politique africaine. Lors de l'édition 2014, le

⁴³ Notamment en France, Belgique, Pays-Bas, Italie, Espagne, mais aussi au Royaume-Uni, au Danemark, en Norvège, en Suède, en Finlande, et en Suisse.

⁴⁴ Lematin.ma, 30 septembre 2013, « Message de SM le Roi aux participants à la Conférence internationale sur le renforcement du dialogue des civilisations et le respect de la diversité culturelle ».

⁴⁵ Le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie, la Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Tchad, le Soudan, et le Nigéria. On les retrouve également en Europe et aux Etats-Unis. L'un des principaux lieux saints de la Tidjaniya est la ville marocaine de Fès.

monarque a loué publiquement le rôle de cette confrérie dans la « dissémination de la sécurité spirituelle »⁴⁶ en Afrique de l'Ouest.

Formation religieuse, formation militaire, deux axes d'une même politique de sécurité?

La politique marocaine de formation religieuse en Afrique porte le nom de politique de sécurité spirituelle ou culturelle⁴⁷ chez les diplomates marocains. Salaheddine Mezouar, ministre des Affaires étrangères, estime que « la sécurité culturelle dans le Sahel est une priorité » pour le Maroc (Tilouine, 2013). Or la particularité de cette politique est qu'elle ne se limite pas à l'aspect religieux. Suite à la formation des 200 imams maliens, le Maroc a formé 200 soldats aux « techniques de lutte contre le terrorisme » en 2013 (Harit, 2014). L'accord de formation de 200 imams guinéens signé en septembre 2014, pourrait, dans cette logique, aboutir également à un accord de formation supplémentaire dans le domaine militaire.

La formation des militaires africains au Maroc n'est pas récente. En 1969, l'Académie Royale Militaire de Meknès a reçu sa première promotion d'officiers sénégalais. Plusieurs autres pays africains ont par la suite envoyé des classes entières, ou certains de leurs officiers, suivre une formation au Maroc. Or si l'armée marocaine intervenait autrefois dans des programmes d'insémination des nuages pour provoquer des pluies (à l'exemple du programme « Saaga » initié en 1998 au Burkina Faso, ou du programme « Bawann » au Sénégal), elle semble à présent vouloir se spécialiser dans la lutte anti-terroriste. Soulignons que les FAR (Forces Armées Royales) forment la 4^e plus grande armée en Afrique en matière d'effectifs (195 800 hommes) et la 4^e dépensière en matière d'armement⁴⁸. Le Maroc serait ainsi la 7^e puissance militaire africaine⁴⁹, ce qui lui confère une partie de sa crédibilité.

Le renseignement marocain joue un rôle essentiel dans cette politique de sécurité. Peu après les attentats de Marrakech en 2011, le gouvernement marocain a annoncé que la DST (Direction de la Surveillance du Territoire) avait procédé à l'arrestation des auteurs présumés de l'acte. Selon le *Sahel Intelligence*, « les hommes de la DST se considèrent comme un corps d'élite, à la pointe de la lutte antiterroriste » (Powelton, 2011) : une semaine avant les attentats de Marrakech, ils avaient réussi à démanteler une cellule d'Al Qaida en Allemagne, grâce à une opération conjointe avec la CIA et les services secrets allemands (Hall, 2011). Ces services jouent actuellement un rôle actif au Sahel, notamment en fournissant des informations aux acteurs étrangers, à l'exemple de l'OTAN. Au-delà de la DST, les entreprises telles que Maroc Telecom, présentes au Mali, sont considérées par certains analystes comme des sources importantes de renseignement.

Le contexte actuel, celui de l'instabilité de la zone sahélo-saharienne, permettra de mettre à l'épreuve le modèle de sécurité marocain dans son environnement régional, et de vérifier si, comme le soutient Charles Saint-Prot, « La stabilité dans toute cette partie de l'Afrique ne peut être garantie sans une forte implication du Maroc dans les processus de sécurité et de stabilisation » (Saint-Prot, 2014). Du fait de l'utilisation intensive de l'outil diplomatique (diplomatie économique, visites royales, politique de formation, utilisation des institutions para-publiques et des réseaux transnationaux), le Maroc a une carte à jouer sur le plan de la médiation en matière de sécurité. Cependant, cette capacité est encore tributaire de son retrait de l'UA (et des structures de sécurité qui en dépendent), ainsi que de l'inefficacité de l'UMA, à l'heure où la sécurité africaine doit être élaborée de façon multilatérale. Cela nous amène à nous interroger, sur la capacité du

⁴⁶ Cabinet Royal du Maroc, 14 mai 2014, « Message Royal aux participants aux troisièmes assises des adeptes de la Tarika Tijania à Fès ».

⁴⁷ Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, mars -avril 2013, Entretiens au sein du ministère.

⁴⁸ [The World Factbook](#), CIA, 2014.

⁴⁹ [Global Fire Power, Rank](#), 2014.

Maroc à exercer une influence régionale, sans résoudre l'immobilisme de ses relations diplomatiques avec l'Algérie.

LE TCHAD : UNE PUISSANCE MILITAIRE SOUS-RÉGIONALE DE SÉCURITÉ

« Avec la stabilité retrouvée et les progrès socio-économiques réalisés, le Tchad entend jouer un certain rôle dans le concert des Nations. »⁵⁰ Cette déclaration du ministre des Affaires étrangères du Tchad à l'ONU en 2012 donne le ton de la nouvelle impulsion que souhaite se donner le Tchad sur la scène internationale depuis 2008. La fin du dernier conflit qui a opposé les Forces armées tchadiennes aux rebelles soudanais, conséquence directe de la crise au Darfour, a permis d'obtenir une certaine stabilité propice au développement économique du pays. Cette « paix des armes » acquise récemment, notamment grâce au soutien de la France et de son dispositif sur place, marque clairement un nouvel élan qui se caractérise par la volonté affichée par le président Déby d'atteindre le seuil de l'émergence. De fait depuis 2011, le Tchad enregistre une croissance économique spectaculaire puisqu'entre 2012 et 2014 le taux de croissance annuel du PIB est passé de 4.6 % à 8.5%⁵¹ même si un fléchissement est prévisible aux alentours de 2015-2016. Selon l'OCDE, la démographie du Tchad enregistre une augmentation de 400 000 personnes par an de sorte que « Ses effets sur l'économie sont de nature à en faire un pays émergent à l'horizon 2025 conformément à l'objectif des pouvoirs publics »⁵². Une émergence qui pourra voir le jour toutefois seulement si le pays est en mesure d'assainir son budget et de diversifier ses ressources économiques, notamment dans trois secteurs clés : l'élevage, le coton et la gomme arabique.

La reprise de l'économie a été suivie également depuis 2008 par une relative stabilité politique dont profite le Tchad, et qui lui permet aujourd'hui de prétendre jouer un rôle sur le plan régional. Sur ce plan, le message du Président Déby est clair : démontrer la capacité du Tchad à assurer et à participer à des opérations extérieures dans le but de peser dans la sécurité de la région. Sur le plan de l'activisme djihadiste présent dans le nord du Sahel, le Président Déby souhaite instaurer une ceinture afin d'éviter un déplacement de la zone de conflit de la zone sahélienne à la zone subsaharienne (« de la savane à la forêt ») selon ses propres mots. Rares sont les études aujourd'hui qui tentent de mettre en lumière le nouveau rôle que le Tchad tente d'occuper au sein de son environnement régional. Une certaine ambiguïté persiste cependant dans la définition du rôle que celui-ci souhaite se donner : va-t-il sincèrement jouer le jeu d'une approche multilatérale de la sécurité en Afrique centrale, ou va-t-il privilégier l'expression de ses intérêts politiques et économiques ?

Une géopolitique prisonnière de ses conflits

Le Tchad revient de loin. Inscrit dans une série interminable de conflits qui se répètent depuis l'indépendance en 1960⁵³, le pays est tributaire de son environnement géopolitique qui constitue à la fois une force et une faiblesse. Véritable carrefour de l'Afrique, le Tchad est frontalier avec la Libye au Nord, le Soudan à l'Est, la Centrafrique au Sud, le Cameroun, le Nigeria, le Niger à l'Ouest. Composé d'une centaine de groupes ethniques issus des populations sahariennes, sahéliennes et soudaniennes, les liens claniques

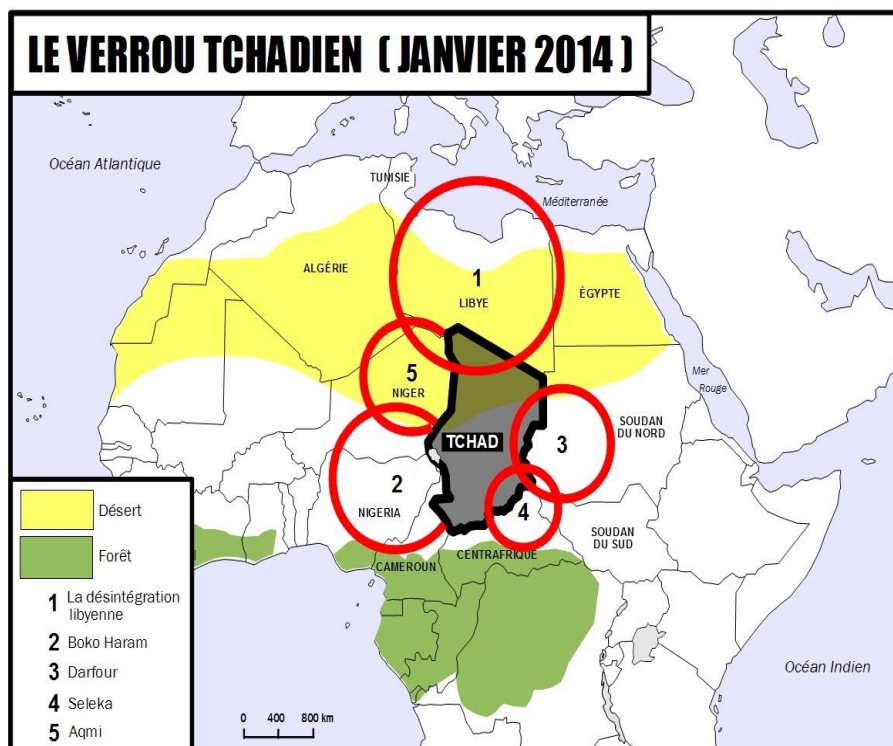
⁵⁰ Déclaration de Moussa Faki Mahamat, septembre 2012 ministre des Affaires étrangères et de l'intégration africaine de la République du Tchad, à la 67^e session de l'assemblée générale des Nations Unies.

⁵¹ Sources : worldbank

⁵² PNUD, BAD, OCDE, et CEA, 2013, *Perspectives économiques en Afrique 2013*, Éditions OCDE, 304

⁵³ Comme le remarque Géraud Magrin : « Dès 1965, des rébellions se créent périodiquement sur différentes périphéries du territoire et se battent pour le pouvoir central [...], le contrôle de la capitale et la rente de l'État. » cf. (Magrin, 2008 : 3)

excèdent largement ses frontières politiques. Cet atout géostratégique, véritable « verrou » de la zone soudano-sahélienne, constitue également une fragilité (Lugan, 2014). Il est courant de dire que le pays connaît une fracture historique et géopolitique entre le Nord et le Sud. Au Nord des populations musulmanes et nomades, vivant de l'agro-pastoralisme et héritières des grands royaumes sahéliens. Au Sud, des populations chrétiennes et animistes, sédentaires longtemps asservies aux premières en tant qu'esclave. Une vision simpliste qui semble avoir été instrumentalisée durant les temps de guerre pour mobiliser idéologiquement les hommes. La carte ci-dessous met bien en évidence le complexe de sécurité régionale dans lequel est inséré le Tchad. Ce complexe comprend deux caractéristiques majeures pour le pays. Premièrement, il fait du Tchad le nœud gordien de cinq crises majeures au sein de la région. Deuxièmement, il fait du Tchad l'interface vitale pour le contrôle de l'expansion du terrorisme djihadiste de l'Afrique sahélienne à l'Afrique tropicale.



De fait le Tchad contemporain hérite d'une guerre civile qui s'est étirée de 1979 à 1985. Historiquement, comme le remarque Bernard Lugan (Lugan, 2013 : 248), les facteurs de conflictualité au Tchad sont l'héritage de deux problèmes régionaux : d'une part les luttes incessantes entre les différentes factions du Frolinat (Front de Libération Nationale du Tchad), mouvement issu du centre du pays avec une forte assise parmi les paysans sédentaires Teda. D'autre part les conflits au nord du pays entre les Toubou du Tibesti et les Zaghawa de l'Ennedi. Ainsi : « Depuis près d'un demi-siècle, tout s'est joué en effet entre moins du quart de la population du pays qui a pris le reste des Tchadiens en otage au gré de ses déchirements claniques et familiaux » (Lugan, 2013 : 248). Les conséquences de ces conflits armés à répétition sont nombreuses. Une de ces conséquences touche à la fragile cohésion nationale et au risque de faillite politique de l'État dont l'éclatement n'est empêché que par l'habileté du président à acheter la paix sociale parmi les nombreuses tribus qui composent la population. Une autre conséquence concerne le poids historique, social et économique joué par le « métier des armes » au Tchad, qui ne favorise pas la stabilité du pays et laisse planer la crainte de futurs conflits. Il existe ainsi « de nombreuses raisons et opportunités de prendre les armes dans des groupes à finalité politique et économique » (Debos, 2008 : 167).

À ces conséquences historiques traditionnelles s'ajoutent des facteurs géopolitiques plus récents propres au développement de nouvelles menaces dans la bande sahélo-saharienne. On estime que d'ici 2040, la population de la zone sahélo-saharienne s'élèvera à 140 millions d'habitants (le double de la population actuelle), un chiffre considérable si l'on prend en compte les contraintes naturelles et humaines qui conditionnent la zone. Si cette poussée démographique n'est pas accompagnée d'une transition sociale et économique réussie, elle risque d'engendrer toute une série de crises (conflits agro-pastoraux, fonciers, environnementaux) pouvant entraîner des déplacements de populations, et ainsi accentuer les tensions au sein de l'espace sahélo-saharien. Le développement depuis le début des années 2000 de groupes djihadistes comme Aqmi ou Boko Haram n'est qu'une conséquence parmi bien d'autres de cette évolution. Mais il n'en demeure pas moins que le Tchad se situe au cœur de cette nouvelle « zone grise ». Comme mentionné plus haut, le Président Déby est tout particulièrement sensible au risque d'une extension de la zone d'influence de ces groupes vers le Sud du Sahel. Il a surtout trouvé là un thème géostratégique et sécuritaire qu'il souhaite utiliser à son profit, pour redonner au Tchad un rôle-clé dans la gestion de la sécurité régionale. Très écouté parmi les Présidents africains, militaire de formation, le chef d'État de la République du Tchad a saisi, dès l'intervention de l'Otan en Libye, les conséquences possibles pour l'avenir de la sécurité dans la région et le risque d'une « somalisation »⁵⁴.

La redéfinition de la puissance militaire tchadienne dans la bande sahélo-saharienne

L'intervention française au Mali en janvier 2013 va être l'occasion d'une illustration concrète de cette nouvelle identité de rôle que le Tchad souhaite se donner sur la scène régionale. Ainsi, une semaine seulement après le déploiement de l'opération « Serval » et avant même l'arrivée de la Misma, 1400 hommes des Forces Armées Tchadiennes pénétraient les frontières Est du Mali après une traversée record du Niger. Ils prirent part aux côtés des Français aux combats qui eurent lieu dans les villes de Gao, Kidal et Tombouctou, enregistrant une trentaine de morts, mais aussi plusieurs djihadistes éliminés. L'intervention tchadienne ne répondait à aucun mécanisme multilatéral puisque le pays n'est pas membre de la CEDEAO, ni bilatéral du moins sur le plan officiel. Sa motivation semblait donc reposer clairement sur un calcul politique et diplomatique en vue de façonner une image de puissance militaire africaine de sécurité. De fait, cette véritable démonstration de force, plus médiatique que militaire, a permis au Tchad de remettre au goût du jour ses atouts tactiques propres : rapidité de déplacement (les fameux « rezzou TGV »), connaissance du terrain sahélien, endurance, rusticité et expérience de ses combattants... Elle a aussi revalorisé l'identité guerrière et militaire qui caractérise aujourd'hui les ethnies du Nord et de l'Est alliées au Président Déby, et avec lesquelles il doit composer. Comme le remarque très justement Géraud Magrin : « La maîtrise du pouvoir réside ainsi dans la capacité à organiser à son profit cette scène politico-militaire instable, que les soutiens étrangers successifs (venant de Libye ou du Soudan) rendent particulièrement dangereux » (Magrin, 2013).

L'intervention tchadienne au Mali a également témoigné de la volonté du Tchad de consolider son partenariat stratégique privilégié avec la France. Historiquement, les deux pays entretiennent une longue histoire militaire. Durant la période coloniale, le Tchad était sous administration militaire (et non civile) de la France et le restera jusqu'en 1920. Le territoire a toujours été considéré comme géostratégique. Autrefois, il

⁵⁴ Comme le faisait remarquer le président lors d'un entretien en 2012 : « Depuis le début des opérations de l'Otan en Libye et jusqu'à la chute de Kadhafi, je n'ai cessé de mettre en garde quant aux conséquences non-maîtrisées de cette guerre. J'ai trop longtemps prêché dans le désert (...) les nouvelles autorités libyennes ne contrôlent toujours pas leur propre territoire (...) Plus généralement, quand je regarde l'état actuel de la Libye, où chaque localité est gouvernée sur une base tribale par des milices surarmées ou par ce qu'il reste des forces fidèles à Kadhafi, ma crainte a un nom : la somalisation. » juillet 2012, entretien de Idriss Déby pour l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, n° 2688.

assurait un « continuum territorial entre l'Algérie, l'AOF et l'AEF » (Lugan, 2013 : 248). Aujourd'hui, la nécessité renforcée pour la France de pouvoir disposer d'une capacité de rayonnement dans la bande sahélo-saharienne, fait du Tchad, non seulement un partenaire privilégié, mais également un pivot stratégique pour la préparation de missions extérieures. C'est à ce titre que le commandement du dispositif « épervier » a été renforcé pour pouvoir accueillir le centre de commandement des opérations « Serval » et désormais « Barkhane » à N'Djaména. Une véritable solidarité stratégique est donc en train de se construire entre les deux pays, chacun y trouvant un intérêt propre. La France peut ainsi resserrer son dispositif au cœur de la région où se concentre actuellement l'essentiel de ses opérations. Le Tchad quant à lui, cherche à démontrer son rôle géostratégique indispensable à la sécurité de la zone ainsi que la qualité de son outil militaire. Plus généralement, comme le remarque Magrin : « L'intervention franco-tchadienne au Mali s'inscrit, outre ce vieux compagnonnage d'armes, dans la volonté occidentale et africaine de mettre en place une répartition des rôles dans la gestion des crises adaptée au contexte post-Guerre froide » (Magrin, 2013 : 7). À noter que par rapport à ses voisins, le Nigéria mis à part, l'Armée Nationale Tchadienne bénéficie de capacités militaires importantes (30 000 soldats d'active, de l'artillerie, des chasseurs d'attaque au sol Su-25 et des hélicoptères de combat Mi-35 fort utiles pour briser la progression rapide des raids en Pickup). Bien utilisés, ces moyens apportent une valeur ajoutée importante aux actions militaires dans la région. Ils témoignent également de la volonté actuelle du Tchad de participer pleinement au projet d'africanisation de la sécurité.

Cependant, cette posture n'est pas sans ambiguïtés et contradictions. L'intervention tchadienne au Mali, aux côtés de la France, a paradoxalement souligné l'inefficacité de l'action multilatérale de la CEDEAO à travers la MISMA au profit d'une action bilatérale beaucoup plus classique. La présence militaire tchadienne a sauvé *in extremis* le principe d'une co-gestion africaine de la sécurité, mais en dehors du cadre institutionnel prévu. De plus, la ligne diplomatique sécuritaire poursuivie par l'État tchadien actuel oscille périodiquement entre un multilatéralisme ouvert en direction des organisations régionales, et une action indépendante parfois très ambiguë. Ainsi, d'un côté le Président Déby a multiplié depuis 2008 les accords et projets sécuritaires avec ses voisins. D'abord par la création de forces mixtes, avec alternance du commandement, pour gérer les zones frontalières délicates. C'est le cas avec le Soudan où une force bipartite a été créée le long de la frontière Sud-est du pays. De même avec la République Centrafricaine, le Niger ou encore le Nigéria. Après les récents problèmes rencontrés avec le groupe Boko Haram au Nigéria, la Commission du Bassin du Lac Tchad, dont le siège se situe à N'Djaména, a été réactivée en mai 2014. Des réunions sur la sécurité autour du bassin conventionnel du lac s'y sont tenues. De même, le Tchad a participé à Niamey, le 7 octobre 2014, à un sommet régional des chefs d'État du Niger, du Nigéria et du Bénin à propos de Boko Haram. Le Président Déby a souligné la gravité de la situation et la nécessité de mettre en place une solution multilatérale. Ces exemples, il en existe d'autres, prouvent la capacité du Tchad à utiliser diplomatiquement et institutionnellement son influence transfrontalière pour peser dans les structures de la sécurité régionale.

D'un autre côté, le renouveau de la présence tchadienne sur la scène africaine n'est pas exempt d'intérêts de puissance. La sortie de crise du pays en 2008 s'est accompagnée d'une volonté de maintenir la pression militaire et l'armement du pays. Cette même année, 50% du produit des exportations de pétrole a été consacré à l'achat d'armes et de matériels militaires. Même si par la suite, la rhétorique présidentielle emprunte un ton beaucoup plus développementaliste et économique, le poids de l'identité de rôle militaire du pays reste privilégié. Une identité entretenue en partie par l'influence jouée par le Tchad dans l'origine de certaines crises au sein des pays voisins. Un double jeu peut se développer comme, par exemple, dans le cas de la Centrafrique. D'un côté, les forces armées tchadiennes sont intervenues au sein de la MISAB à la fin des années 1990 et au début des années 2000 afin de protéger le régime de Bozizé. D'un autre côté et au même moment, des seigneurs de guerres tchadiens comme Abdoulaye Miskine s'appliquaient à déstabiliser le nord

du pays, action dont les conséquences actuelles sur la Centrafrique sont bien connues. De sorte que « le Tchad, sur un mode comparable à la Libye du colonel Kadhafi, mais mineur, contribue à nourrir les conflits régionaux tout en faisant figure de pôle stabilisateur » (Magrin, 2013 : 5). Le retrait des troupes tchadiennes de la dernière mission de la Misca en avril 2014 a d'ailleurs été en partie provoqué par des critiques à propos de l'ambiguïté du rôle joué sur place par une partie des militaires.

L'ensemble de ces facteurs contribue donc à forger une identité de rôle du Tchad comme puissance militaire sous-régionale de sécurité. Si la capacité à assumer concrètement cette identité reste, comme on l'a vu, assez contrastée, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue le cadre de perception et de représentation dans lequel le pays souhaite aujourd'hui inscrire sa marque. Tout le problème étant de savoir si, à terme, cette entreprise contribuera à l'amélioration de la sécurité collective africaine ou au contraire à sa détérioration au profit d'une logique de puissance.

LE GABON EN QUÊTE DE PUISSANCE. UNE STABILITÉ INTERNE AU SERVICE D'UN RÔLE SOUS-RÉGIONAL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

En 2009, lors de l'élection du président Ali Bongo Ondimba, fils du précédent président Omar Bongo, le Gabon a lancé un plan d'émergence dénommé PSGE : « Plan Stratégique Gabon Emergent 2025 ». Le but du PSGE est de diminuer la pauvreté, diversifier l'économie, tout en inscrivant le développement durable au cœur de cette stratégie. Pour le président gabonais : « Il ne nous est désormais plus possible de dépendre uniquement de nos ressources pétrolières et gazières pour dynamiser la croissance économique »⁵⁵. Entre 2009 et 2013, le taux de croissance du PIB gabonais est ainsi passé de -2,9% à +5,9%. Sur la seule année 2009-2010, il est passé de -2,9% à +6,7%⁵⁶. Cette hausse intervient après une période de trente ans, où la croissance de l'économie gabonaise stagnait à 2% en moyenne.

L'annonce du PSGE constitue un changement majeur dans la politique gabonaise. Le discours employé dans le document officiel présentant le plan d'émergence bouleverse les codes discursifs des politiques gabonais, puisqu'il est marqué par l'autocritique : « Des intérêts seront remis en question, des habitudes bousculées » ; « l'administration gabonaise apparaît pléthorique, coûteuse et peu efficace » (République Gabonaise, 2012 : 15, 35). En outre, le document critique l'exploitation abusive des ressources naturelles, et évoque une volonté de rupture avec les habitudes politiques : « L'émergence ne deviendra une réalité que si le Gabon réussit la mutation d'une économie de rente reposant sur les matières premières (hydrocarbures, bois, mines) vers une économie à valeur ajoutée et diversifiée »⁵⁷. Conscient de la difficulté de faire appliquer et d'évaluer les 28 programmes et 159 actions prévues par le PSGE, le gouvernement gabonais a prévu également la mise en place d'une Loi organique permettant la budgétisation et le contrôle financier de chaque programme.

Pour le Président gabonais, le but est de parvenir à transformer le Gabon en un pays « émergé » en 2025. Bien que le Gabon soit un pays riche par ses ressources naturelles (pétrole, or, manganèse, bois, diamant, 5,2 millions d'hectares de terres arables ainsi que d'importantes ressources halieutiques), ses terres agricoles ne sont pas exploitées et son industrie ne bénéficie pas aux populations locales. En outre, ses infrastructures, en particulier le réseau routier, sont inadaptées aux ambitions économiques du pays. Incapable d'assurer sa sécurité alimentaire, il est également dépendant des importations de denrées

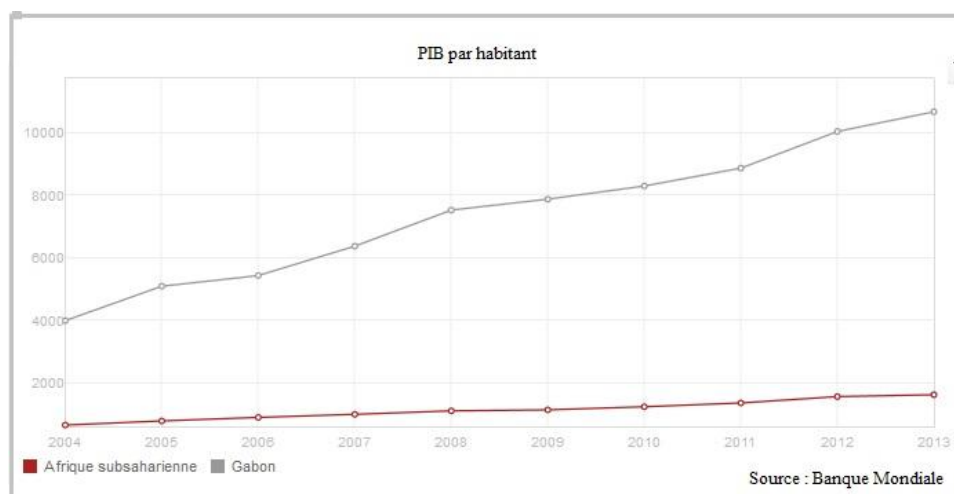
⁵⁵ Déclaration du président Ali Bongo à propos du Gabon émergent sur le [site officiel de la présidence](#).

⁵⁶ Données de la [Banque Mondiale](#).

⁵⁷ « Plan Stratégique Gabon Emergent », op. cit., p. 11.

alimentaires, et un quart de sa population vit en dessous du seuil de la pauvreté. C'est pourquoi le plan d'émergence prévoit comme axe prioritaire la dynamisation de l'agriculture à travers de la culture intensive, notamment. Par ailleurs, la plupart des employés gabonais sont des fonctionnaires de l'État : il existe ainsi un agent administratif pour 20 habitants. Cet aspect est également critiqué par le PSGE, dont l'objectif est de réorganiser la répartition des emplois et de rehausser la qualification des fonctionnaires.

En définitive, le plan du Gabon est de sortir des politiques de rente et des stratégies à court terme, pour devenir une puissance indépendante. La création de la première société d'exploitation pétrolière publique Gabon Oil Compagny, en 2010, représente actuellement la meilleure illustration du changement stratégique gabonais, sur le plan international. La France, qui représente 75% des investissements étrangers du Gabon, voit son rôle modifié par la redéfinition de la diplomatie gabonaise. Pour Christian Gambotti, « à la diplomatie traditionnelle, fondée sur la puissance militaire, se substitue désormais une diplomatie économique et culturelle » (Gambotti, 2014). Deux questions découlent de ce constat : tout d'abord, la stratégie du plan émergent est-elle crédible, au regard des différents attributs de la puissance gabonaise ? D'autre part, cette redéfinition de la politique gabonaise illustre-t-elle une identité de rôle ? A-t-elle un impact sur sa politique de sécurité en Afrique ?



Une tradition diplomatique remise en question par l'émergence économique

Le Gabon est connu pour son activisme en matière diplomatique en Afrique, principalement à la période d'Omar Bongo qui s'est achevée en 2009. L'ancien chef d'État gabonais s'est présenté comme un médiateur actif, depuis sa reconnaissance de la République sécessionniste du Biafra (1967-1970), jusqu'aux crises qui ont traversé le Burundi (2002), la Côte d'Ivoire (1999, 2003), et Madagascar (2002), en passant par la crise en Centrafrique (1997) et le conflit entre le Tchad et la Libye (1982-1989). Pour Patrick Quantin, « parmi les dirigeants africains, Omar Bongo est l'un de ceux qui apparaissent le plus souvent en position dite de « médiateur » dans les conflits qui secouent le continent » (Quantin, 2005 : 102). Toutefois cette médiation était selon le chercheur caractérisée par le financement des partis sur fonds pétroliers : « Il distribue de l'argent (du pétrole) à ceux qui, engagés dans un conflit, viennent solliciter sa médiation. [...] Durant la guerre de 1997 au Congo-Brazzaville, il a aussi bien financé Lissouba que Sassou-Nguesso » (Quantin, 2005 : 110). C'est ainsi qu'Omar Bongo devint un personnage influent au sein du milieu dirigeant africain. À cette époque, le Gabon affichait un produit intérieur brut des plus élevés d'Afrique, et qui ne cesse d'augmenter actuellement.

Cependant, on a beaucoup reproché à Omar Bongo de servir les intérêts français à travers sa diplomatie (Verschave, 2003), ainsi que d'être désigné par la France et imposé en tant que médiateur au sein de nombreux conflits (Quantin, 2005), ce qui a parfois décrédibilisé le rôle du Gabon en tant que puissance africaine de sécurité agissant au service des intérêts africains. Le pays est rapidement devenu une base pour le transport d'armes et l'hébergement de mercenaires également, menaçant la stabilité interne du Gabon (Mvé ebang, 2014). Cette interdépendance négative entre le Gabon et la France en matière de politique étrangère fut reconnue par Omar Bongo en ces termes : « L'Afrique sans la France, c'est une voiture sans chauffeur, la France sans l'Afrique, c'est une voiture sans carburant »⁵⁸. Par ailleurs, sur le plan interne, la chute de la production de pétrole à partir de 1997 (durant laquelle le Gabon a connu une baisse du PIB de 16%), ainsi que la hausse du chômage et la dégradation des conditions de vie (surtout dans les domaines de la santé et du logement), ont menacé également l'équilibre voulu par Omar Bongo. Troisièmement, la hausse de l'immigration vers le Gabon dans la période 1970-1990 en a fait aujourd'hui l'un des États africains où la proportion de la population étrangère à l'égard de la population totale est la plus élevée. Cette donnée est importante en ce qu'elle a transformé la société gabonaise, de plus en plus méfiante envers les étrangers, considérés comme des usufruitiers des ressources locales.

Tous ces éléments expliquent la volonté du Gabon actuel de réinventer son identité de rôle sur la scène africaine, dont le PSCGE représente l'expression la plus aboutie. Dans un ouvrage collectif qui s'interroge sur la crédibilité du PSGE, plusieurs chercheurs de l'Université Omar Bongo et de l'École Normale Supérieure de Libreville, soutiennent que le Gabon n'est pas prêt à atteindre l'émergence économique telle qu'elle est définie traditionnellement (indépendance vis-à-vis d'une rente, taux de croissance de 3% minimum pendant dix ans, diversité de l'appareil industriel, insertion dans le commerce international...). Pour ces nombreux chercheurs, l'émergence gabonaise est encore au stade d'utopie, d'abord parce que la notion d'émergence nécessite une clarification conceptuelle au sein de la société gabonaise, et parce que son application s'avère peu satisfaisante au regard des dysfonctionnements de l'appareil étatique. Au-delà de cette vision sceptique quant à la réalisation de la promesse de l'émergence, l'ensemble de ces chercheurs reconnaissent l'utilité de ce plan comme un élément mobilisateur sur le plan social, et comme l'« occasion historique d'une mise en perspective critique » de l'identité politique du Gabon (Meyo Me Nkoghe, 2010 : 16).

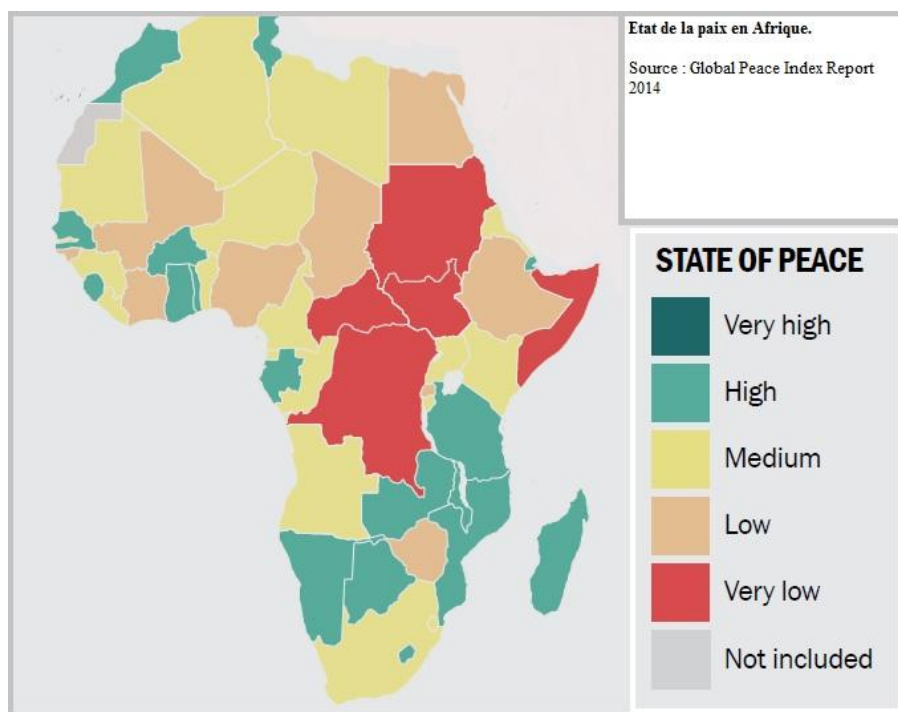
La redéfinition de l'identité de rôle du Gabon sur la scène africaine.

Cette période de transformations internes est aussi propice à des changements sur le plan externe. Si le Gabon n'a pas changé radicalement ses positions internationales (il a soutenu l'élection du Président Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire, tout comme la France, l'UA, et à l'opposé de l'Afrique du Sud notamment), il existe une évolution notable dans le renforcement du cadre institutionnel en matière de politique étrangère économique et sécuritaire. Entre 2009 et 2014, le Gabon interdit l'exportation des grumes pour favoriser la transformation locale du bois, met en garde la Seeg (filiale de Veolia) d'assurer correctement la distribution de l'eau, sous peine de dénonciation du contrat, et reprend les 75% de la Compagnie minière de Belinga détenus par les Chinois. Les compagnies chinoise Addax et française Total, ont subi des redressements fiscaux en 2014 (respectivement 400 millions et 850 millions d'euros), après le lancement d'un audit des finances publiques. Le temps de travail est réorganisé, le numérique est favorisé, et de nouvelles campagnes de recrutement de policiers et de militaires sont annoncées. En 2010, le gouvernement a lancé une opération de recrutement de 9000 policiers sur trois ans. En 2011, il a procédé au recrutement de 300 officiers et 2100 sous-officiers. En 2012, c'est la garde républicaine qui a fait l'objet d'un

⁵⁸ Le Parisien, 16 juin 2009, « Au Gabon, la «Françafrique» salue Omar Bongo ».

recrutement important (Soiron-Fallut, 2013). Bien que sa population ne dépasse pas 1,6 millions d'habitants, l'armée représente près de 4% de la population active.

De ce fait, le secteur de la sécurité au Gabon a été réformé, à travers le rajeunissement du recrutement dans l'armée, mais aussi l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux équipements. L'enjeu majeur pour le Gabon aujourd'hui est la professionnalisation de ses forces pour s'adapter aux nouvelles formes d'insécurité. Selon Axel Augé, « au Gabon, la réforme de la défense centrée sur la création d'une armée en « or », selon l'expression des autorités militaires nationales, pour signaler le caractère à la fois opérationnel et républicain de l'armée de terre, indique l'importance de revenir aux principes républicains dans la re-légitimation de l'action militaire en Afrique. Dans cette optique, la réforme de la sécurité devient pertinente comme outil de reconstruction d'identités étatiques plus larges dans lesquelles chaque communauté est représentée dans les hiérarchies institutionnelles de type politique, économique et militaire » (Augé, 2006). Le caractère républicain voulu dans l'armée est un moyen pour le Gabon de remettre l'État dans sa place du monopole de la violence légitime.



Dans cette optique, le Gabon dispose d'un atout majeur qu'il n'hésite pas à mettre en évidence, par rapport à son environnement africain, et qui est sa remarquable stabilité intérieure. Il est l'un des pays les plus stables d'Afrique. Les ethnies principales (Fang, Punu), cohabitent avec les ethnies minoritaires dans un climat pacifique. Dans son histoire, le pays n'a connu aucun conflit ethnique ou social se traduisant par une guerre. Selon un classement international des pays les plus stables, (Global Peace Index 2014 : 59), le Gabon est classé 68e au monde, et 7e sur le continent. En raison de cette stabilité, du pourcentage de fonctionnaires agissant dans le domaine de la sécurité, et le niveau de vie de ces fonctionnaires, le Gabon présente une forte singularité régionale, qui le pousse à vouloir s'engager en tant que membre actif des Organisations régionales et des opérations multilatérales de maintien de la paix. Cette singularité gabonaise représente son meilleur argument en faveur d'un rôle actif au sein de la sécurité africaine, mais qui risque

⁵⁹ « Global Peace Index Report », Institute for Economics and Peace, 2014.

d'être insuffisant si le Gabon ne parvient pas à diffuser activement son modèle de stabilité dans les pays voisins.

■ LES CONSÉQUENCES DE L'ÉMERGENCE DE PUISSANCES DE SÉCURITÉ SUR L'AVENIR DE LA SÉCURITÉ COLLECTIVE EN AFRIQUE.

Cette dernière partie a pour objectif de tirer les conclusions relatives à l'examen des cinq cas d'étude mené dans la partie précédente et de répondre à la problématique posée. Il s'agira ainsi de vérifier l'hypothèse de départ portant sur les nouvelles conditions de la puissance en Afrique, ainsi que sur la pertinence du concept de puissance émergente africaine de sécurité. Les résultats conduiront à proposer, selon les éléments tirés des cas d'étude, une typologie des puissances africaines émergentes de sécurité (première sous-partie), ainsi qu'une réflexion sur les enjeux d'une solidarité organique entre ces différents acteurs (deuxième sous-partie).

TROIS TYPES DE PUISSANCE DE SÉCURITÉ AFRICAINE : MILITAIRE, INSTITUTIONNELLE, DIPLOMATIQUE

L'analyse du comportement des différentes puissances étudiées démontre que les États ne sont pas les seuls acteurs de la sécurité. Les acteurs transnationaux historiques (confréries, tribus) et modernes (institutions) sont devenus incontournables. Plus récemment, ce sont les conflits en Afrique qui ont changé : ils sont de plus en plus transfrontaliers et nomades (Galy, 2003). La première idée qui découle de ce constat est que la sécurité doit être pensée à travers des mécanismes de coopération multidimensionnels et à plusieurs acteurs, afin d'apporter des réponses collectives aux nouvelles formes de menaces.

Plusieurs auteurs se sont interrogés sur l'avenir de la sécurité en Afrique. Les études liées à la réforme du secteur de la sécurité notamment ont fait l'objet d'une littérature croissante depuis les années 1990. Pour Axel Augé, il existe trois grandes approches de la sécurité africaine (Augé, 2006). Premièrement, l'approche institutionnelle, selon laquelle une bonne gouvernance politique entraîne une bonne gouvernance du secteur de la sécurité. À titre d'exemple, Joseph Vitalis, dont les idées ont contribué à l'élaboration de cette étude, considère que le contrôle démocratique des forces armées et le renforcement des institutions multilatérales de sécurité contribuent à la sécurité africaine (Vitalis, 2004). Deuxièmement, l'approche constructiviste, qui élargit les champs liés à la sécurité (économique, alimentaire, environnementale), et selon laquelle la sécurité est liée au bien-être de la population ainsi qu'à l'identité de la nation. Troisièmement, enfin, l'approche socio-économique et normative, formulée par les instances internationales telles que l'OCDE, selon laquelle la sécurité est un bien public, lié à la démocratie et au bien-être économique.

Ces différentes recherches font état (et contribuent également) au développement des réformes liées à la sécurité en Afrique. Cependant, si ces réformes sont principalement perçues sous un angle « pratique » depuis les années 1990 (renforcement des capacités militaires, formation, renforcement de la hiérarchie et du contrôle démocratique...), le terme « réforme » désigne pour Axel Augé « une autre réalité supplémentaire : la restructuration (ou reconstruction) du système de sécurité et de défense » (Augé, 2006, 52). Nous pourrions ajouter à cette définition élargie, l'affirmation d'une identité de rôle, qui, comme nous l'avons vu à travers les cinq pays étudiés, contribue à clarifier la position, renforcer la crédibilité, et élargir le champ d'action des États africains dans le domaine de la sécurité. Cette hypothèse nécessite toutefois une démonstration plus approfondie. C'est pourquoi il convient d'interroger les formes d'interactions possibles entre ces différents acteurs dans le champ de la sécurité, à travers tout d'abord une

analyse du type de puissance qu'ils incarnent, puis une analyse de la complémentarité entre ces types de puissance.

Du fait de la diversification des types d'insécurité et des acteurs, il n'est plus possible de penser la sécurité sous un angle purement militaire. En 1991, Barry Buzan s'interrogeait justement sur l'avenir des perspectives sécuritaires des « pays de la périphérie » : « vont-ils se mettre d'accord sur l'abandon de leurs priorités politico-militaires pour favoriser un agenda non-militaire de la sécurité ? » (Buzan, 1991). L'approche que nous avons consacrée aux cinq États étudiés permet de répondre en partie à cette question. Il ressort de cette analyse trois types et six sous-types de puissances de sécurité :

La puissance militaire bilatérale : c'est l'approche la plus traditionnelle. Elle repose sur une perception réaliste du système international, c'est-à-dire une scène anarchique, où l'État doit renforcer sa puissance, afin d'assurer sa survie et sa sécurité. La guerre est ainsi considérée comme le moyen d'action majeur pour la protection des intérêts et le renforcement de la puissance. Au sein de cette vision, la guerre est, comme pour la conception Clausewitzienne, plus qu'un instrument de la sécurité, « un véritable instrument politique, une poursuite des relations politiques, une réalisation de celles-ci par d'autres moyens » (Clausewitz, 1959, 56). Le Tchad représente l'illustration africaine de la persistance de ce type de puissance. L'histoire politique du pays, marquée par de nombreuses guerres, ainsi que ses particularités ethniques (existence de tribus nomades de tradition guerrière, dont l'activité économique transfrontalière fut réduite par la disparition du commerce caravanier, et dont les revenus reposent aujourd'hui sur la guerre), expliquent en partie son identité de rôle actuelle. Cependant, si ce type de puissance apparaît essentiel pour maintenir la sécurité sous-régionale, il est tout aussi fragile. Ses défaillances en matière économique et institutionnelle ou encore la porosité de ses frontières, forment des exemples parmi les nombreux autres soulevés dans l'analyse du Tchad, qui jettent le doute sur sa stabilité politique. C'est exactement le type de puissance qui entreprend des actions pour assurer la sécurité, mais qui peut, paradoxalement, contribuer à accroître l'insécurité à plus long terme.

La puissance militaire multilatérale : fondée sur une vision plus contemporaine du réalisme, elle coïncide avec la définition de Charles-Philippe David et Jean-Jacques Roche selon laquelle cette approche « se caractérise par le perfectionnement des mécanismes stabilisateurs de l'équilibre des puissances et par la transformation des principes déjà anciens de la sécurité collective en instruments coercitifs de maintien de la paix » (Roche, David, 2002 : 18). En valorisant la création d'organes multilatéraux de sécurité (comme l'ECOMOG), et en contribuant de façon importante aux forces de maintien de la paix (CEDEAO, UA, ONU), le Nigéria a pu déployer des centaines de policiers et de militaires qui ont joué un rôle actif, mais aussi coercitif, dans le maintien de la paix. En effet ces instances ont parfois été instrumentalisées par le Nigéria pour réaliser ses ambitions hégémoniques. Longtemps prisonnier de son environnement en Afrique de l'Ouest francophone, aligné dans l'axe français à travers des relations bilatérales fortes, le Nigéria a développé l'idéologie de la *Pax Africana* afin de recouvrer une influence stratégique dans son environnement régional. Cela explique pourquoi son identité de rôle est fortement marquée par une vision afro-centrée réaliste, selon laquelle les problèmes de l'Afrique doivent être réglés par les Africains, tout en aspirant au fait que ce rôle de résolveur de conflits lui soit attribué. La limite inhérente à ce type de puissance, comme cela a été démontré à travers cet exemple, est qu'elle risque de détourner la dimension multilatérale de la sécurité en fonction de ses intérêts propres.

La puissance institutionnelle passive : Une puissance institutionnelle passive repose sur la viabilité de son modèle institutionnel, mais sans pour autant l'exporter à travers les institutions multilatérales. Elle se contente de mettre en avant ce modèle dans ses discours pour conforter sa position. Se considérant comme

un « bon élève » en matière institutionnelle et de sécurité, ce type de puissance se définit à travers ces attributions afin d'accroître son prestige. La promotion de la stabilité interne du Gabon constitue un élément important dans sa stratégie pour attirer les investissements, accueillir les conférences et bureaux multilatéraux, et pour jouer un rôle déterminant dans les dispositifs régionaux de sécurité en Afrique. La limite inhérente à ce type de puissance est qu'elle est tributaire du contexte géopolitique régional : fortement dépendante des grandes puissances étrangères, et dans ce cas précis de la France, le Gabon est tributaire du dispositif français en Afrique. Ce contexte le confronterait éventuellement à deux scénarios : un scénario positif où le retrait français lui offrirait l'opportunité de développer davantage sa propre politique de sécurité à l'échelle sous-régionale. Un scénario négatif où ce retrait remettrait en cause sa capacité à mener de manière autonome cette politique de sécurité.

La puissance institutionnelle active : Une puissance institutionnelle active est une puissance dont la crédibilité repose sur la viabilité de son propre modèle institutionnel. Le caractère actif de cette forme de puissance réside dans le fait qu'elle transmet ou véhicule ce modèle à travers les institutions internationales. Cette approche s'articule autour d'une perception libérale de la sécurité, selon laquelle la diffusion de valeurs institutionnelles démocratiques et économiques est plus déterminante que l'outil militaire pour lutter contre l'insécurité. Par ailleurs, les réflexions les plus récentes insistent sur l'interdépendance positive engendrée par ce type d'approche de la sécurité (Keohane, 2002). L'Afrique du Sud, à travers le rejet de l'approche militaire, et la diffusion d'une identité de rôle de modèle démocratique et économique pour l'Afrique, constitue cette forme de puissance. Non seulement elle a historiquement prôné l'interdépendance en Afrique à travers les discours, depuis la fin de l'apartheid, mais elle a également conduit une politique effective de diffusion de son modèle institutionnel. C'est ainsi que l'Afrique du Sud a tenté l'exportation de son modèle de transition en RDC en 1998, tout en refusant d'envoyer des soldats au sein de la SADC, alors même que les autres puissances de la SADC avaient déployé leurs forces. Cependant, au-delà des théâtres de guerre, comme le remarque Garth Le Pere, l'Afrique du Sud est « de plus en plus dépendante des institutions multilatérales africaines pour promouvoir ces valeurs libérales, avec un succès mitigé » (Pere, 2006). En voulant résoudre les problèmes de l'Afrique par les Africains, à travers une approche libérale, l'identité de rôle sud-africaine procède d'une vision afro-centrée idéaliste, qui de ce fait est fortement soumise à la crédibilité de son propre modèle. Ce qui en constitue une limite importante.

La puissance diplomatique restreinte : cette forme de puissance est caractérisée par une utilisation de l'outil diplomatique traditionnel comme principale source d'affirmation d'une politique de sécurité. C'est cette forme de diplomatie que William Zartman qualifie de « normale » et qu'il définit comme « une communication continue entre parties égales, offrant la possibilité d'un règlement des conflits éventuels par le dialogue régulier », produite dans les lieux « permanents » (ambassades) ou « provisoires » (conférences internationales) (Zartman, 2002). Si Raymond Aron était convaincu que cette diplomatie contribuait à la sécurité de l'État, Zartman considère que cette forme « réactive » de la diplomatie (travaille dans l'urgence de la crise pour la résoudre) est dépassée aujourd'hui par une forme « pro-active » (capacité d'anticipation et de prévention).

L'Algérie, en tant que première puissance militaire africaine depuis 2011, constitue l'exemple d'une puissance diplomatique restreinte à l'échelle du continent. D'une part elle s'investit régulièrement dans les institutions diplomatiques et militaires régionales et continentales traditionnelles (Union Africaine, dialogue méditerranéen de l'OTAN, TSCTP, etc). D'autre part, bien qu'elle revête formellement les habits d'une puissance diplomatique, elle n'exerce pas de manière effective les responsabilités d'un tel type de puissance à l'échelle du continent. En effet le gouvernement algérien développe sa politique d'armement ainsi qu'une politique de sécurité dans le Sahel, tout en poursuivant paradoxalement une doctrine interdisant à l'armée

d'intervenir à l'extérieur de ses frontières. C'est pourquoi l'Algérie a refusé d'intervenir au Mali malgré la forte demande de ses voisins (le Niger en particulier). De même, sa diplomatie régionale s'est cristallisée autour de la « paix froide » avec le Maroc, à cause du conflit lié au Sahara occidental. Sa politique vis-à-vis de son voisin se limite principalement aux mécanismes diplomatiques classiques (tractations au sein des organisations internationales, dialogue bilatéral, propagande, renseignement, etc.), et aux réactions d'urgence en situation de crise. Son comportement vis-à-vis du Maroc relativement au dossier du Sahara occidental est donc particulièrement évocateur à ce titre.

La puissance diplomatique globale : plus qu'un instrument d'influence étatique, la diplomatie revêt aujourd'hui plusieurs domaines d'action : la politique, l'économie, la culture, la santé, ou encore l'environnement. Les acteurs possibles de la diplomatie se sont également diversifiés : ambassadeurs, mais aussi société civile (diplomatie publique), entreprises, acteurs privés ou transnationaux. L'intégration de l'ensemble de ces leviers et de ces acteurs de façon « intelligente » permet une approche globale de la diplomatie comme fondement de l'affirmation de la puissance d'un État. C'est cette approche globale de la diplomatie que certains confondent avec la « diplomatie économique », et qui selon Didier Lucas « se singularise par une propension à fuir la discrétion qui était jadis l'apanage de la diplomatie traditionnelle. Désormais, il faut savoir et faire savoir » (Lucas, 2011).

Dans le cas du Maroc, la construction d'une identité de rôle d'État historique (africain, arabe, berbère) à l'islam modéré, l'utilisation intensive de différents leviers diplomatiques (étatique, public, économique, transnational), et la promotion de cette identité à travers les discours, la formation, et les agences (instituts culturels à l'étranger, agences de développement...), permet de supposer qu'elle est une puissance émergente diplomatique de sécurité. Ce type de puissance agit davantage sur la sécurité collective, car elle propose le plus souvent des solutions partielles, qui nécessitent d'être complétées par d'autres acteurs. Pour Michel Sapin, « la sécurité collective de demain sera le produit d'une diplomatie économique performante, audacieuse, indispensable » (Sapin, 2011). Le modèle marocain devra donc être éprouvé à travers sa politique de sécurité au Sahel. Or l'approche globale de la diplomatie revêt plusieurs limites. Pour Frédéric Charillon, la gestion de plusieurs échelles dans la pratique diplomatique d'une puissance a au moins trois conséquences sur l'avenir de sa politique étrangère : elle « perd en marge de manœuvre et en cohérence », « elle se technicise », devient « jugée sur ses capacités à régler sur le terrain des problèmes concrets », et enfin elle devient « l'un des derniers refuges de la souveraineté et de l'expression identitaire » (Charillon, 2002 : 24). C'est surtout ce dernier aspect qui est paradoxal, pour une puissance comme le Maroc dont la crédibilité repose avant tout sur la diffusion de son identité.

Type de puissance de sécurité	Approche	Définition	Pays concernés
-------------------------------	----------	------------	----------------

Militaire	Bilatérale	Puissance de sécurité qui se construit par l'utilisation offensive de l'outil militaire et qui tire ses capacités d'une relation bilatérale étroite entretenue avec un autre État.	Tchad
	Multilatérale	Puissance de sécurité qui se construit par l'utilisation de l'outil militaire au moyen des institutions multilatérales, inscrit dans la perspective d'une sécurité collective au service d'une approche coercitive du maintien de la paix.	Nigéria
Institutionnelle	Passive	Puissance reposant sur l'utilisation avantageuse d'une image de modèle institutionnel stabilisateur, au service d'un rôle de facilitateur et de médiateur à l'échelle régionale et sous-régionale.	Gabon
	Active	Puissance reposant sur la capacité à diffuser et construire les normes qui régissent les institutions de sécurité à l'échelle continentale.	Afrique du Sud
Diplomatique	Restreinte	Puissance fortement intégrée au sein du réseau diplomatique continental, officieux et officiel, reposant sur l'emploi traditionnel et limité des outils diplomatiques classiques.	Algérie
	Globale	Puissance reposant sur une conception expansive de l'outil diplomatique menée au sein d'une stratégie politique intégrale à l'échelle continentale.	Maroc

LES DÉFIS DES PUISSANCES AFRICAINES : CONVERGER VERS UNE APPROCHE COLLABORATIVE DE LA SÉCURITÉ.

Premier défi : quel type de structure de sécurité collective pour l'Afrique ?

Bien souvent l'Afrique est encore prisonnière de « complexes de sécurité » régionaux au sens de Buzan (définis dans la première partie de cette étude). C'est le cas de la crise sahélienne par exemple, qui menace de fait, et implique de fait, les pays autour de cette zone : le Tchad du fait de son emplacement géographique, l'Algérie, considérée comme responsable de la création du GSCP qui a rejoint Al Qaida; ou encore le Maroc, craignant que la crise alimente le terrorisme au Sahara occidental. Autre exemple, la Centrafrique, dont la porosité des frontières et les mouvements transfrontaliers menacent les États limitrophes, peut être considérée comme faisant partie d'un complexe de sécurité régional, impliquant de fait le Tchad, le Gabon et l'Afrique du Sud. Or le défi majeur de la sécurité africaine est de sortir de cette logique de complexes de sécurité, pour tendre vers des structures communes de sécurité où la résolution des conflits serait pensée de manière collaborative, conduisant progressivement à l'apparition d'identités

collectives en Afrique. La notion de communauté de sécurité apparaît dans ce cadre comme une première hypothèse à interroger.

La notion de « communauté de sécurité », concept hérité de Karl Deutsch, est définie par Emmanuel Adler et Michel Barnett comme « une région transnationale formée d'États souverains dont les habitants entretiennent des attentes raisonnables de changement pacifique » (Adler, Barnett, 1998 : 30). Cette version de la communauté de sécurité réactualisée par les constructivistes, suggère une alliance stratégique doublée de l'auto-reconnaissance par un certain nombre d'acteurs de leur « identité collective » (voir définition de Wendt 36 de cette étude). Les communautés de sécurité sont considérées comme des vecteurs d'ordre régional « parce qu'elles constituent l'identité de leurs États membres (...) parce qu'elles tendent à intégrer toujours plus d'États membres et qu'elles ne se désintègrent que très rarement » (Pouliot, Lachmann, 2004). Au sein de ce schéma, il est admis que les acteurs souhaiteront adhérer à une communauté de sécurité non pas pour se protéger contre une menace, mais pour affirmer une appartenance à une identité collective. La posture anti-réaliste de Deutsch, s'illustrant par son refus de séparer politique interne et externe, constitue un élément intéressant dans la réflexion sur les formes de coopération sécuritaire en Afrique. Son analyse empirique de la Yougoslavie de Tito « montre que des peuples peuvent très bien vivre en paix en tant que nations séparées après s'être combattus au sein d'un État commun dont l'un d'entre eux ne voulait pas et qui, de ce fait, était une non-communauté de sécurité unifiée » (Battistella, 2003). Alexander Wendt va même plus loin en affirmant que la construction d'une communauté de sécurité globale sera inévitable pour assurer un ordre mondial stable, poursuivant ainsi une prescription connue d'Emmanuel Kant. Selon Wendt ce projet est réalisable, car il n'y a pas besoin que les acteurs de cette communauté aient les mêmes croyances ou soient obligés de s'entraider, leur objectif étant de maintenir la paix globale (Wendt, 2003) .

Quelles que soient les extensions ou les promesses accordées à l'idée de communauté de sécurité, il apparaît néanmoins que les fondements même de ce type de mécanisme le rend difficilement réalisable en Afrique. Les trois conditions nécessaires pour considérer une structure de sécurité comme une communauté de sécurité sont « la compatibilité des valeurs pertinentes au niveau du processus de prise de décision, l'existence d'institutions politiques favorisant la communication et la consultation mutuelles, et la prévisibilité réciproque du comportement » (Battistella, 2003). L'OTAN est un bon exemple de communauté de sécurité pluraliste au sens de Deutsch, c'est à dire une structure de sécurité composée de plusieurs entités indépendantes, mais qui souhaitent s'associer à travers des institutions capables d'agir sur la sécurité et provoquer des changements pacifiques. Or si le continent africain dispose aujourd'hui, d'un point de vue formel, de plusieurs organisations (Union Africaine, CEEAC, CEDEAO, etc) au sein desquelles il existe des dispositifs de sécurité collective, ces dernières peinent encore à exister à une échelle hautement intégrée à l'instar de l'OTAN.

Pour qu'une communauté de sécurité soit possible, il faut qu'elle soit développée autour de « noyaux de force » (Deutsch, Burrell et al., 1957) : c'est le cas de l'OTAN par exemple. Or cela soulève une question importante selon Morten Bøås, permettant de démontrer les limites de l'application d'une telle idée en Afrique : de quelle sécurité parle-t-on, et en faveur de qui ? (Bøås, 2000). Dans le cas de l'ECOMOG (la brigade de surveillance de cessez-le-feu de la CEDEAO), la prégnance d'un noyau de force, le Nigéria, constitue au contraire une limite au développement d'une communauté de sécurité. Au sein de cette alliance, le Nigéria a assumé le rôle de leader dans le maintien de la paix au Libéria, afin d'éviter que le phénomène de guerre civile ne se propage. Or selon Bøås, le but du Nigéria « n'était clairement pas la sécurité du peuple Libérien, ou la sécurité de la population de la région comme un ensemble, mais la sécurité et la survie des régimes politiques de cette région » (Bøås, 2000). Ainsi, bien que les pays de

l'ECOMOG partagent des valeurs communes, il n'y a pas suffisamment de confiance mutuelle entre eux pour faire émerger une identité collective, ce qui explique l'échec de cette organisation au Libéria.

Pour penser les formes de structure possibles en matière de sécurité en Afrique, un certain nombre de conditions, contraires à celles de la communauté de sécurité, s'imposent :

Premièrement, les acteurs ne doivent pas être obligés de partager une confiance ou sympathie mutuelle. Par exemple, la coopération entre le Maroc et l'Algérie au sein d'une structure de sécurité collective serait difficile. Le faible développement de l'UMA, et le manque de coopération militaire entre les deux pays au Sahel illustrent cette dimension.

Deuxièmement, il ne doit pas être nécessaire de connaître les intentions ou les objectifs de l'autre pour s'allier au sein d'une structure de sécurité. Dans le cas africain plusieurs pays sont eux même en pleine phase de construction de leur identité nationale, de leur identité de rôle, et de leur identité stratégique. Les traditions étatiques en terme de politique étrangère et de sécurité ne sont pas encore suffisamment ancrées pour envisager une prédiction leur comportement.

Troisièmement, la présence d'un ou de plusieurs « noyaux de force » hégémoniques au sein de cette structure ne doit pas coïncider avec les orientations prises par celle-ci. L'exemple du Nigéria au sein de l'ECOMOG en illustre les limites en matière de sécurité collective.

Quatrièmement, le degré d'institutionnalisation et le budget alloué à cette structure ne doivent pas refléter celui des acteurs membres, de la même façon qu'une politique de puissance d'un Etat en dehors de ses frontières ne s'élabore pas forcément en fonction de son capital matériel ou la stabilité du régime. On a souvent attribué l'échec de la CEDEAO au Mali à ses faiblesses matérielles et structurelles (échec des Forces en Attente de la CEDEAO à se projeter sur le théâtre des opérations). Or ces faiblesses matérielles et structurelles relèvent du degré d'implication souhaité par les pays membres au sein de l'organisation.

Afin de dépasser ces conditions, la notion de « catallaxie » de Hayek apparaît comme l'une des réponses possibles. Au sein de la science économique, Hayek définit la « catallaxie » comme un ordre au sein duquel les acteurs contribuent à satisfaire les intérêts des autres alors qu'ils les ignorent, au sein d'un marché concurrentiel. Ce postulat libéral repose sur l'idée que l'augmentation des échanges conduit des acteurs rivaux à être des partenaires. La nuance introduite par Hayek à la théorie libérale est qu'il n'y a pas besoin d'avoir des objectifs communs ou même de connaître les objectifs de chacun pour que les différentes parties tirent avantage de ces échanges : chacun agit et s'investit en fonction de ses intérêts propres. Cette idée renvoie, en théorie des RI, à celle de Baldwin selon laquelle les effets de la puissance d'un acteur A peuvent être bénéfiques pour B alors même que ce n'était pas le but de la politique de A (Baldwin, 2002).

Cependant, si la « catallaxie » procède chez Hayek d'un ordre spontané du marché, il nous apparaît plus pertinent de détourner ce concept. Un ordre « catallaxique » au sein d'une structure de sécurité africaine serait un ordre au sein duquel, plus les acteurs poursuivent leur intérêt, plus ils contribuent indirectement à renforcer la sécurité collective, à condition que cet intérêt soit défini en fonction d'une identité de rôle complémentaire de celles des autres. En cultivant leur différence en matière de sécurité, les États africains peuvent participer à la sécurité collective. Le fait d'admettre cette diversité des rôles au sein d'une structure commune, permet d'envisager sur le plan fonctionnel non pas une institution hiérarchique des puissances, avec un ou plusieurs hégémons qui décident des orientations stratégiques, mais une structure où chacun participe à la sécurité commune en maximisant son identité de rôle définie comme intérêt politique.

Deuxième défi : articuler le point de vue du chercheur et celui de l'acteur

Les résultats théoriques qui viennent d'être exposés ne peuvent cependant devenir pertinents que s'ils sont en mesure d'être articulés avec la perception des acteurs politiques de la sécurité africaine que nous avons étudiés. Il existe de fait une différence de perception entre l'acteur et le chercheur à propos de l'objet même de la sécurité. Il est donc nécessaire de penser une articulation entre les conditions théoriques de la sécurité africaine telles qu'elles ont été présentées, et les réalités liées à cette sécurité telle qu'elle est perçue et pratiquée. À titre d'exemple, le Nigéria revendique actuellement un statut de puissance régionale en Afrique de l'Ouest, comme cela a été démontré dans l'étude de cas. Il met en avant sa capacité à peser dans la sécurisation de son environnement régional. Pour autant sa difficulté à écartier la menace représentée par Boko Haram et sa dépendance vis-à-vis de certains de ses voisins (Tchad, Cameroun) pour contrecarrer les actions armées du groupe, démontre une contradiction de fait entre son cadre de représentation stratégique propre (puissance régionale de sécurité) et le cadre de représentation théorique qui révèle la dimension nécessairement collective du traitement de ces menaces djihadistes. En effet le Nigéria dispose, du point de vue du chercheur, d'une bien plus grande crédibilité en tant que puissance militaire multilatérale plutôt qu'en tant qu'hégémon régional au sein de la sécurité africaine.

Cette différence de perception est liée au fait que pour un certain nombre d'acteurs africains, l'État demeure la référence incontournable dans toute approche de la sécurité, alors que pour le chercheur, l'État n'est plus que l'un des leviers concourants à la sécurité. D'un côté, un certain nombre d'États africains élaborent de plus en plus une approche relevant de la sécurité nationale qui, comme le remarque Thierry Balzacq, repose théoriquement sur quatre secteurs fondamentaux : économique, politique, environnemental et sociétal (Balzacq, 2003)⁶⁰. D'un autre côté, comme cela a déjà été souligné, la régionalisation des enjeux de la sécurité africaine incite à relativiser le rôle de l'État comme objet et finalité majeure de la sécurité. Comment surmonter une telle contradiction ? Comment penser l'articulation entre les intérêts des États et la sécurité collective ? Un élément fondamental conditionne la réponse à ce problème : l'articulation entre les différents cadres de représentation de la sécurité en Afrique.

Pour emprunter un célèbre concept de Bachelard, un « obstacle épistémologique »⁶¹ essentiel se dresse devant la définition de la sécurité d'une manière générale : l'expression politique du besoin de sécurité, motivée et monopolisée par les acteurs étatiques et institutionnels, influence bien souvent la définition de ce qui doit faire l'objet de la sécurité. Un fossé peut alors progressivement se creuser entre les conditions objectives dans lesquelles se déploie une politique de sécurité et les conditions subjectives dans lesquelles elle est perçue et énoncée. Autrement dit, c'est l'articulation entre sécurisation et sécuritisation qui devient un enjeu fondamental. Comme le remarque Balzacq : « Le premier terme- qui nous est d'ailleurs plus familier- renvoie au fait de rendre plus sûr un objet, un espace, un sujet donné. Quant au second concept, la sécuritisation, il est la construction pragmatico-linguistique qui transforme un sujet donné, a priori sans ou d'un enjeu limité, en question de sécurité » (Balzacq, 2003 : 39). Là où la sécuritisation « *actualise rhétoriquement une anxiété, une situation d'incertitude* » la sécurisation est « l'art de sécuriser, c'est-à-dire

⁶⁰ « Le référent-Etat de la sécurité nationale fait face à quatre secteurs distinguables dans l'abstrait, mais noués dans la réalité. Ce sont en fait les secteurs prioritaires qui semblent être des vecteurs de vulnérabilité accentués : les secteurs économiques, environnemental, politique et sociétal. » (Balzacq, 2003)

⁶¹ Comme le remarque l'auteur : « Une connaissance acquise par un effort scientifique peut elle-même décliner. La question abstraite et franche s'use : la réponse concrète reste. Dès lors, l'activité spirituelle s'invertit et se bloque. Un obstacle épistémologique s'incruste sur la connaissance non questionnée. [...] Quand la connaissance empirique se rationalise, on n'est jamais sûr que des valeurs sensibles primitives ne coefficientent pas les raisons. » (Bachelard, 2000 : 16-17)

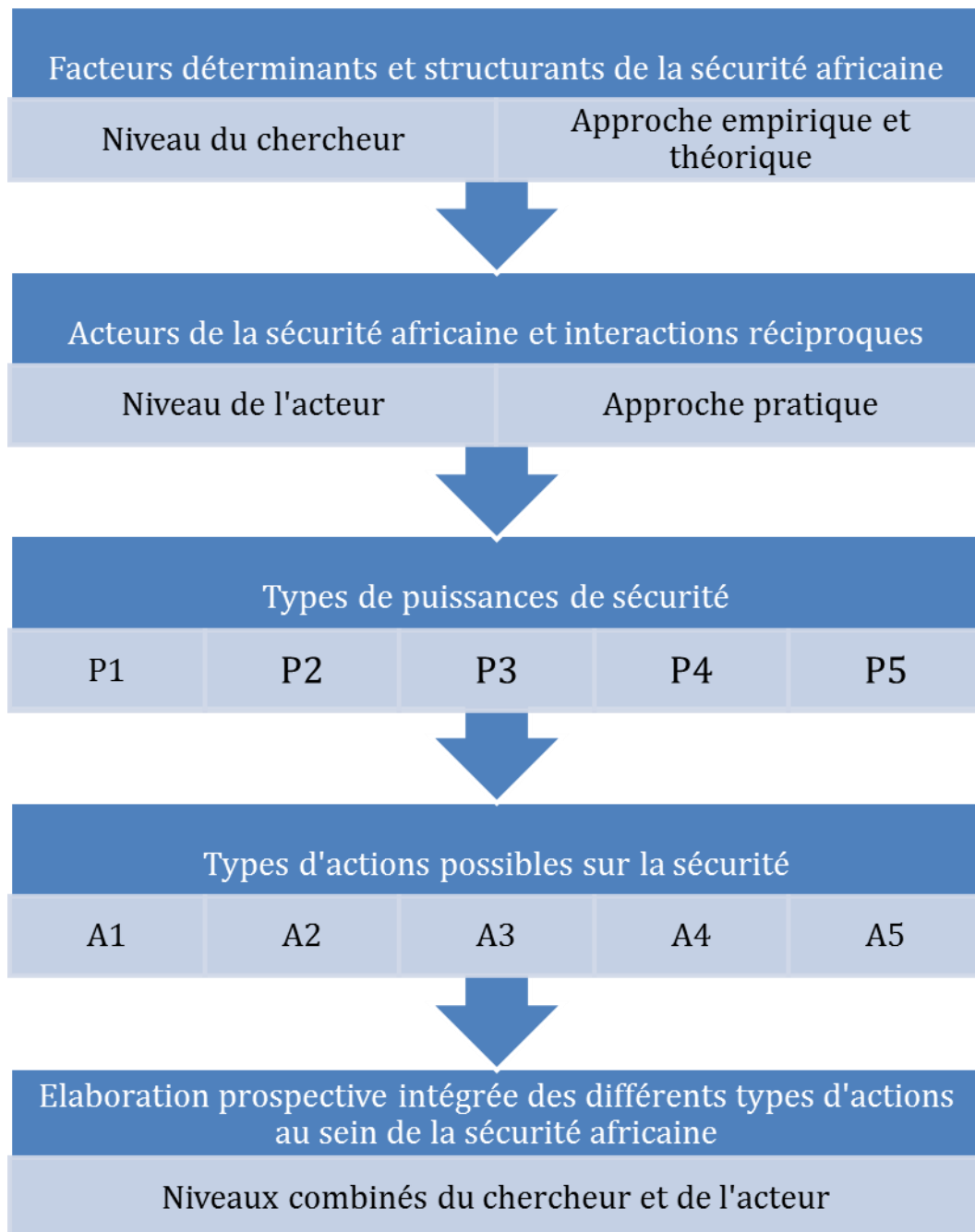
l'art de mobiliser un ensemble de moyens financiers et humains afin de mettre en œuvre une gamme de pratiques permettant de fiabiliser un espace sociopolitique spécifique » (Balzacq, 2003 : 39-40).

Appliquée à la sécurité africaine, cette distinction conceptuelle permet de révéler une forme de contradiction dans les différents cadres de représentation qui composent les définitions de la sécurité. Les besoins politiques des États africains traduisent des définitions de la sécurité que ne sont pas celles des besoins politiques des institutions internationales ou de la société civile. Pour les acteurs africains officiels, comme cela a déjà été souligné dans la première partie, l'État constitue bien souvent le cadre de référence prioritaire dans lequel sont édifiés les enjeux de sécurité.

En ce sens, elles relèvent d'un cadre de représentation stratégique de la sécurité (du point de vue des acteurs et de leur rationalité pratique) qui s'oppose au cadre de représentation théorique (du point de vue de l'observateur et de son dispositif de connaissance). Si, du point de vue du premier cadre tel qu'il est constitué par les acteurs politiques africains, les conditions de la sécurité collective sont encore fortement pensées à travers le prisme étatique, du point du second cadre, les enjeux actuels de la sécurité en Afrique sont de plus en plus liés à une régionalisation des menaces ainsi qu'à une diversification des acteurs.

Afin de surmonter ce second défi, lié aux différences de perception du point de vue l'acteur et du chercheur, l'une des réponses possibles est de revaloriser l'image de l'État comme contributeur positif à la sécurité du continent. L'État africain ne doit plus être pensé comme un obstacle du fait de ses fragilités structurelles récurrentes, mais comme un interlocuteur crédible en mesure d'apporter une contribution différenciée à la sécurité collective. Amplifier le divorce entre le point de vue de l'acteur et celui du chercheur nous conduit au risque d'un débat sans issue quant aux modèles possibles de construction d'une architecture de sécurité à l'échelle continentale. Le chercheur pourra ainsi sensibiliser l'Etat qu'il est dans son intérêt de privilégier une gestion collective de la sécurité ainsi que de prendre en compte des facteurs non-étatiques de celle-ci, tout en valorisant son identité de rôle définie comme intérêt politique. La complémentarité de ces deux cadres de représentation constitue donc un enjeu décisif pour l'avenir de la sécurité en Afrique.

Le schéma ci-dessous récapitule les étapes méthodologiques essentielles pour l'étude des puissances africaines émergentes de sécurité.



CONCLUSION : LE REPOSITIONNEMENT STRATÉGIQUE FRANÇAIS EN AFRIQUE SOUMIS AUX NOUVELLES CONDITIONS DE LA SÉCURITÉ AFRICAINE.

L'émergence de nouvelles puissances de sécurité africaines n'est pas sans conséquence pour des pays qui ont historiquement joué un rôle prépondérant sur le continent. La France est peut-être la première concernée au vu de l'héritage qu'elle partage avec plusieurs pays africains, mais aussi parce qu'elle est l'une des rares grandes puissances dotée d'un dispositif militaire complet en Afrique⁶², d'une structure de coopération⁶³, avec plusieurs pays, en matière de sécurité et de défense et d'une capacité d'intervention rapide⁶⁴ du fait de sa présence sur le continent. Forte d'une longue tradition soigneusement entretenue avec plusieurs pays, l'expérience française est à l'origine de sa propre conception de la sécurité africaine qu'elle construit avec différents acteurs pour le meilleur, mais aussi parfois pour le pire. Le poids historique de la présence militaire française en Afrique constitue donc un atout en même temps qu'une faiblesse. Un atout parce que cet héritage permet encore aujourd'hui à la France d'être reconnue comme indispensable à la sécurité africaine. Une faiblesse parce que cette présence a fait l'objet de nombreuses critiques et polémiques dans le passé ; critiques qui ont sérieusement entaché l'identité de cette présence ainsi que sa légitimité. Au point qu'à partir de la fin des années 1990 (surtout après les événements au Rwanda) une certaine lassitude française s'est exprimée vis-à-vis de l'Afrique, aussi bien du point de vue des acteurs politiques qu'économiques. Une véritable hésitation subsiste dans l'identité que doit choisir la France aujourd'hui sur le continent africain alors qu'il est sur le point d'entrer dans une émergence économique, sociale et politique décisive. La France semble ainsi « tétanisée par des procès d'intention liés à son passé colonial, incapable de se projeter sur le long terme, avec un continent qui, quoiqu'il arrive, avec 2 milliards d'habitants en 2050, sera un partenaire majeur de la France et de l'Europe pour le meilleur ou pour le pire » (Lorgeoux, Bockel, 2013 : 20).

Pourtant, les dernières années ont été l'occasion d'un retour, dans les faits, à une présence militaire française forte en Afrique, notamment à travers les interventions en Libye en 2011, mais surtout au Mali et en Centrafrique en 2013. Ces interventions ont bénéficié d'un cadre légal et légitime reconnu internationalement et ont prouvé la capacité, demeurée intacte, d'une grande réactivité et ce malgré les risques de réduction budgétaire dont est menacé l'outil de défense français à l'heure actuelle. Au-delà des critiques, des débats ou encore des remises en question vis-à-vis du coût occasionné par l'ensemble de ce dispositif, l'identité de la puissance française sur la scène internationale reste fortement liée à son rôle en Afrique. Quel type d'évolution connaît alors cette identité à l'heure où de nouvelles puissances émergentes africaines tendent à jouer un rôle de plus en plus important dans les questions de sécurité ?

⁶² Le dispositif permanent compte, en 2014, 3950 hommes répartis entre le Gabon, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, Djibouti ainsi que les Émirats arabes unis. Il est complété également par les forces temporaires associées aux différentes OPEX que la France conduit en Afrique comme au Mali (« Serval » et Barkhane », « Epervier » au Tchad, « Sangaris » en RCA ou encore « Licorne » en Côte d'Ivoire). Le total déployé, si l'on prend en compte les effectifs de Mayotte et de la Réunion, s'élève à 7515 hommes.

⁶³ La France dispose de 25 accords de défense et de coopération avec des pays africains.

⁶⁴ Avec entre autres, le dispositif d'alerte « Guépard ».

La France au sein de la nouvelle sécurité africaine : entre une hésitation doctrinale de droit et une réaffirmation de la présence de fait.

La France a raté le décollage économique de l'Afrique engagé depuis les 15 dernières années. Et ce, non par manque d'outils pour l'anticiper, mais bien à cause d'un manque de volonté dans le maintien de ses liens économiques avec le continent. À titre d'exemple, entre 2000 et 2011 la part de marché de l'économie française en Afrique subsaharienne est passée de 10.1% à 4.7%. Au cours de la même période, la part de marché de l'économie chinoise est passée de 2% à 16%. L'exemple économique est ainsi révélateur d'un certain désengagement français en Afrique. Désengagement qui a d'ailleurs permis à plusieurs pays traditionnellement liés à la France de diversifier leurs partenariats économiques. De sorte que « non seulement les pays africains se lancent dans une diversification des partenariats qui, cinquante ans après les indépendances, semble mettre fin, sinon à cette relation particulière avec la France, du moins à ce « colloque singulier » qui faisait une partie de notre influence en Afrique et dans le monde, mais les entreprises françaises perdent des parts de marché et parfois quittent le continent au moment même où il décolle » (Lorgeoux, Bockel, 2013 : 19).

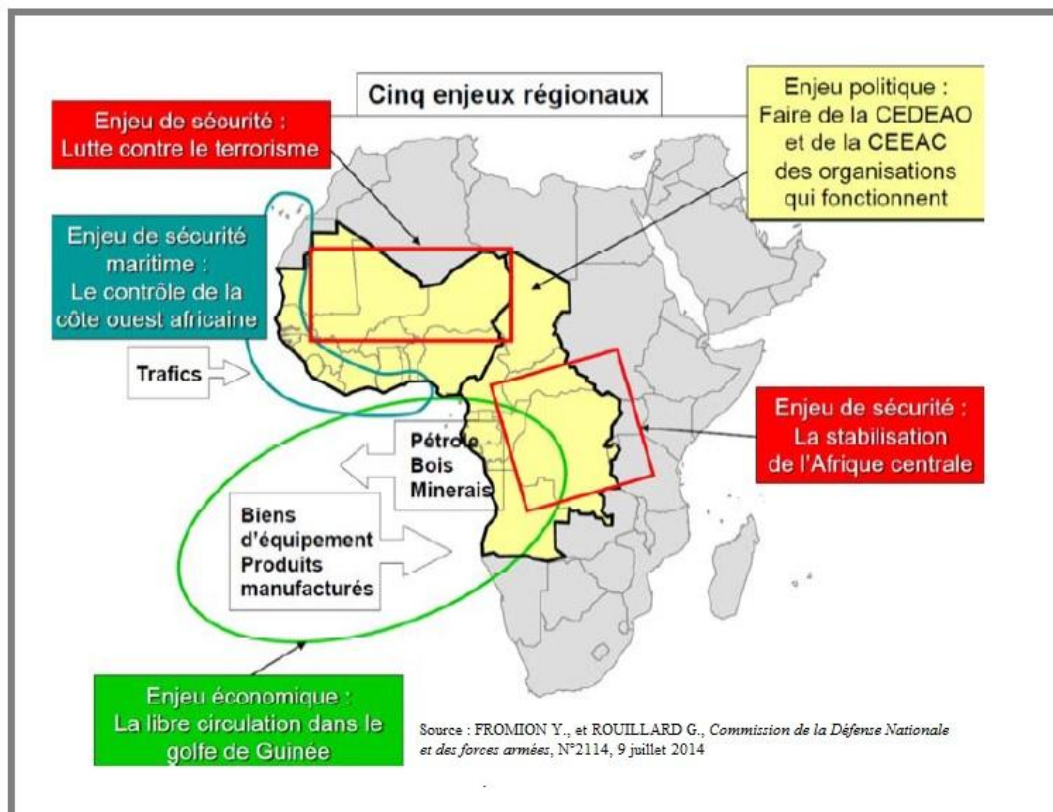
Cette nouvelle donne économique s'est donc traduite sur le plan de la sécurité africaine par une diversification des sources de la puissance et permet aujourd'hui à certains Etats du continent d'envisager leur propre ligne stratégique. Devant cette évolution, la France n'est pas restée inactive. Elle a su très tôt anticiper, par une réforme de sa politique de coopération, l'avenir d'une africanisation de la sécurité liée à l'émergence du continent qui lui permettrait d'en finir avec l'image de « Gendarme » controversé de l'Afrique⁶⁵. Le programme RECAMP (Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix) initié à partir des années 1997-1998 constituait ainsi l'une des toutes premières initiatives allant dans le sens d'une autonomisation des moyens africains pour la sécurité. De même, le développement des ENVR (Écoles Nationales à Vocation Régionale), au nombre de 17 aujourd'hui, a tissé un véritable réseau de coopération en matière de sécurité à travers plusieurs pays et accueille 2400 stagiaires par an⁶⁶. Outre la réforme de la politique de coopération militaire, on assiste également depuis 2011, à un réengagement militaire de la France dans plusieurs interventions directes majeures sur le continent, en particulier les opérations « Serval » au Mali et « Sangaris » en Centrafrique. Ces interventions s'inscrivent dans un contexte de restructuration du dispositif militaire français qui était marqué, depuis quelques années, par une volonté de réduction des effectifs déployés au sein des forces prépositionnées et des OPEX. L'opération « Serval » en particulier a marqué une double rupture : d'une part sa dimension « offensive et sur la durée diffère en effet complètement de celles qui l'ont précédée depuis cinquante ans au sud du Sahara » (Gaulme, 2013 : 583). D'autre part la réaffirmation de la nécessité de conserver un dispositif militaire conséquent et cohérent en Afrique bien que retaillé en fonction des nouvelles zones de risques.

Sans entrer dans les détails, le nouveau dispositif s'appuie sur deux évolutions majeures. La première est géographique et consiste dans un déplacement du centre de gravité stratégique autour de la bande sahélo-saharienne avec pour conséquence un renforcement du rôle joué par les moyens utilisables au Tchad ou en Côte d'Ivoire par exemple et une diminution des moyens au Gabon ou à Djibouti. La seconde évolution est stratégique, elle consiste dans une meilleure mutualisation des moyens à l'échelle du continent (système de

⁶⁵ Comme le remarque Thibault Stépène Possio : « *La compromission de la France au Rwanda et sa position inconfortable dans le conflit ivoirien ont révélé l'impasse de sa coopération militaire privilégiée avec une Afrique gangrenée à la fois par des problèmes économiques et sécuritaires au coût de plus en plus élevé que la France n'était plus disposée à assumer toute seule.* », (Possio, 2007 : 25).

⁶⁶ A noter que la mission de coopération militaire française reste essentiellement tournée vers l'Afrique subsaharienne pour laquelle elle consacre 75% de son budget ainsi qu'une bonne partie de ses coopérants.

« hub », comme pour les moyens aériens par exemple) ainsi qu'une plus grande intégration régionale de ces moyens. Le tout devant permettre de garantir la même efficacité tout en réduisant les effectifs en présence. Le prépositionnement lui-même fait aujourd'hui l'objet d'une redéfinition par rapport aux moyens qu'il mobilise. S'il permet une grande réactivité de la part des forces en présence, il n'en demeure pas moins que pour certains responsables militaires « l'expérience de l'opération « Serval » permet de penser qu'il faudrait centraliser les moyens SIC [Systèmes d'Information et de Commandement] des forces d'alerte Guépard en France et permettre aux unités de s'entraîner avec, plutôt que les disperser en prépositionnement là où l'on interviendra peut-être pas » (Fromion, Rouillard, 2014 : 103). L'opération « Serval » fournit donc un bon exemple permettant d'illustrer la mutation du dispositif militaire français au sein des nouveaux enjeux de sécurité en Afrique. Comme le montre la carte suivante, cinq enjeux régionaux sont particulièrement visés et démontrent clairement une volonté d'adaptation aux nouvelles dimensions régionales de la sécurité africaine.



Le paradoxe est donc bien là : malgré les hésitations doctrinales, relayées de présidence en présidence depuis la fin des années 90, il y a, *de facto*, une politique de sécurité africaine de la France qui s'exprime principalement sous son volet militaire et qui s'adapte aux mutations des risques et des menaces au sein du continent. Ce paradoxe est aujourd'hui constitutif de l'identité parfois complexée que souhaite endosser la France au sein de la sécurité africaine et qui laisse parfois penser qu'il n'existe pas de réelle ligne stratégique directrice dans la conduite de son action. Pourtant deux invariants subsistent dans cette identité de la stratégie de sécurité française en Afrique. Le premier est historique et repose sur le fait que la France est peut-être la seule ancienne puissance coloniale qui a été en mesure de porter, sans discontinuité, une

« stratégie réfléchi »⁶⁷ en Afrique après la décolonisation avec ses forces et ses faiblesses. Le second invariant est géopolitique et consiste dans le fait que la France est considérée, encore aujourd'hui comme un acteur indispensable de la sécurité africaine. Toute la question est alors de savoir comment cet acteur doit se repositionner devant l'émergence de nouvelles puissances de sécurité africaines.

La France : seule puissance régionale extérieure de la sécurité africaine ?

Les cinq cas d'étude qui ont fait l'objet d'une analyse dans la partie précédente illustrent cinq types de rôles différents et complémentaires au sein des nouveaux enjeux de la sécurité africaine. Ils mettent en évidence le fait que les nouvelles composantes de cette sécurité reposent sur des caractéristiques diversifiées qui ne se résument pas à l'enjeu militaire. Or l'identité de rôle de la France au sein de la sécurité africaine reste majoritairement tournée vers une dimension militaire pour des raisons historiques, mais aussi peut-être à cause de l'absence, aujourd'hui, d'une réelle vision doctrinale et stratégique à long terme à l'échelle politique. Ce « militarisme français en Afrique » pour reprendre le titre d'un article de Robin Luckham (Luckham, 1978), si prégnant dans l'approche française conditionne actuellement l'expression de sa puissance au moment même où la sécurité du continent passe par de nouvelles approches. Quelles évolutions possibles sur la représentation française de la sécurité pourraient alors émerger d'une confrontation à ces nouvelles puissances africaines émergentes ? En soumettant brièvement la position française à ces cinq cas d'étude le but sera alors de dégager des tendances prospectives définissant le repositionnement stratégique français.

Comme cela a été souligné dans la partie précédente, le Maroc constitue aujourd'hui une puissance diplomatique de sécurité en devenir. Traditionnellement très attaché à ses relations bilatérales avec la France, aussi bien sur le plan politique qu'économique, le Royaume chérifien est aujourd'hui en mesure de défendre sa propre diplomatie en Afrique, en particulier sur le plan économique. La France, quant à elle, n'a cessé de soutenir le développement économique du Maroc même lorsqu'elle se désengageait économiquement du reste du continent⁶⁸. Inscrites dans des liens historiques et stratégiques profonds les relations franco-marocaines ont longtemps reposé sur une étroite communauté de vues quant aux intérêts africains des deux pays. Il était ainsi possible de parler du Maroc, du temps d'Hassan II, comme d'un État relais de la *Pax Gallica* en Afrique pour reprendre l'expression de Jean-Pierre Bat (Bat, 2012, 214). Ce qui n'empêchait pourtant pas le royaume Chérifien, dans le même temps, de semer les graines, à travers la fondation de l'OUA, d'où naitrait une nouvelle Afrique. C'est d'ailleurs peut-être la lucidité et la dimension visionnaire de ce projet porté par le Maroc qui permet de comprendre en partie la facilité avec laquelle il se déploie aujourd'hui sur le continent et attire de nombreux États africains. Aujourd'hui le Maroc est donc en phase de devenir le premier véritable partenaire africain de la France du fait de sa capacité à mener une politique étrangère africaine qui ne dépend plus du seul appui français. Le renouveau de la puissance diplomatique marocaine en Afrique constitue donc, sans aucun doute, une première diversification possible de l'approche française de la sécurité du continent. Si la France est en mesure d'entretenir et de développer

⁶⁷ « La politique africaine de la France ne procède ni d'une improvisation, ni d'une tactique accidentelle et fortuite, mais d'une stratégie réfléchi qui doit combler le vide créé par l'accession des ex-colonies françaises d'Afrique, à l'indépendance, vide qui prive toujours les autres anciennes puissances coloniales (Espagne, Grande-Bretagne et Portugal) d'une assise géopolitique et géostratégique durable et bien structurée en Afrique. » (M'zali, 2012 : 7)

⁶⁸ En moyenne, la part des IDE français dans le total reçu par le Maroc entre 2003-2012 représente 40 % ce qui traduit une réelle stabilité. Ces IDE se répercutent sur le développement de grandes entreprises marocaines qui sont aujourd'hui solidement implantées en Afrique. Dans le même temps, les IDE français en Afrique subsaharienne ont stagné ou ont reculé.

ce partenariat, le Maroc pourrait bien devenir le partenaire diplomatique indispensable à la conduite de sa politique de sécurité.

Le Tchad occupe une place bien différente dans le repositionnement stratégique français en Afrique. Comme on a pu le voir dans la partie précédente, le Tchad cherche à devenir une puissance militaire régionale de sécurité. L'intervention des forces tchadiennes au Mali durant l'opération « Serval » a constitué une véritable démonstration de force de la part d'un État qui est désormais au cœur d'une zone de crise majeure en Afrique et qui constitue également le pivot stratégique du nouveau dispositif militaire français. Ainsi « N'Djaména possède [...] une position stratégique : placée à l'est de la bande sahélo-saharienne, elle constitue un point de départ très utile pour les moyens aériens destinés à intervenir non seulement dans cette bande, mais aussi en Afrique centrale » (Fromion, Rouillard, 2014 : 51). Opex qui se caractérise par un prépositionnement de fait, le dispositif « Epervier » assigne au Tchad une fonction clairement militaire. Cette fonction n'est pas nouvelle. Elle s'inscrit dans une longue coopération militaire bilatérale où la France a régulièrement contribué à la sécurité de l'État tchadien et ce jusqu'en 2008. Dans la perception française, le Tchad a donc toujours été considéré comme une facilité géostratégique. À l'heure où la bande sahélo-saharienne devient de plus en plus vitale dans la gestion de la sécurité africaine, ce rôle est exploité à son maximum. Le risque cependant concerne l'avenir de cette identité de puissance militaire de sécurité du Tchad telle qu'elle est encouragée par la France. Le talon d'Achille du Tchad repose sur la fragilité de son État, le poids d'une certaine tradition du « métier des armes », et surtout sur la grande instabilité de son environnement régional. Le Tchad est ainsi potentiellement un acteur tout aussi bien stabilisateur que déstabilisateur dans la bande sahélo-saharienne. Une issue positive consisterait alors pour la France à encourager le Tchad à initier le passage d'un complexe de sécurité sahélien qui existe de fait, à une communauté de sécurité sahélienne permettant la stabilisation de l'environnement. La valorisation de la Commission du Bassin du lac Tchad constitue, à ce titre, une initiative allant dans ce sens.

Le Nigéria a longtemps fait figure de pays négligé par la France en Afrique de l'Ouest. N'étant pas lié historiquement et culturellement à la France il a très tôt, comme on a pu le constater, mené une stratégie de puissance régionale indépendante parfois en opposition aux intérêts français en Afrique de l'ouest. Le Nigéria s'est par exemple opposé aux essais nucléaires français dans le Sahara algérien entre 1960 et 1966. De même, la guerre du Biafra a pendant longtemps créé des tensions diplomatiques du fait des possibles soutiens français aux sécessionnistes. Ces tensions peuvent expliquer en partie pourquoi la France a longtemps écarté le Nigéria de ses partenaires, alors même que le pays est aujourd'hui un acteur incontournable pour la sécurité du continent. En 2008, un partenariat stratégique a été inauguré entre les deux pays afin de resserrer les liens politiques et les échanges inter-parlementaires. Sur le plan culturel, une politique de diffusion de l'enseignement de la langue française a également été mise en place et l'enseignement de cette langue est devenu obligatoire dans les écoles depuis 1998. Le but clairement affiché par la diplomatie française est ainsi de rapprocher le Nigéria de ses voisins francophones afin d'améliorer son intégration régionale. L'identité clairement multilatérale de puissance de sécurité nigériane, son expérience et son implication dans les différentes Opérations de Maintien de la Paix constituent ainsi une carte précieuse pour le projet français d'une sécurité africaine qui ne se reposerait pas sur de simples mécanismes bilatéraux. Si la France veut promouvoir les Organisations Régionales de sécurité africaine, en particulier la CEDEAO, elle ne pourra pas le faire sans le Nigéria.

Le Gabon a été lui aussi concerné par le nouveau dispositif militaire français en Afrique. Les éléments français au Gabon sont l'objet d'une réduction passant à terme de 874 hommes à 401. Le but étant de faire passer le dispositif d'une Base Opérationnelle Avancée (BOA) à un Pôle Opérationnel de Coopération (POC). Si le Gabon reste malgré tout un relais fondamental en Afrique centrale pour la France, la question se pose

de sa capacité à mener une politique de puissance institutionnelle de sécurité qui n'est pour l'instant que passive. Le Gabon dispose d'une bonne visibilité dans les instances africaines obtenue paradoxalement du fait de relations bilatérales fortes avec la France. La réputation d'Omar Bongo n'est pas sans fondement et il a toujours pu compter sur des appuis français solides en contrepartie de sa fidélité à la ligne politique française en Afrique, en particulier durant la guerre froide, lorsqu'il s'agissait de repousser l'influence soviétique sur le continent. Aujourd'hui, à l'heure du plan « Gabon émergent » le pays doit relever le défi de promouvoir les institutions régionales de sécurité en Afrique Centrale en s'appuyant sur son image de pays stable et médiateur dans la résolution des conflits. Là aussi, la crédibilité de la nouvelle politique de partenariat que la France souhaite conduire avec plusieurs pays africains sera testée. Sera-t-elle prête à modérer ses liens bilatéraux forts avec ce petit pays afin de lui permettre de passer du statut de puissance institutionnelle passive à celui d'une puissance active et innovante en matière de sécurité ?

Enfin, la France entretient avec l'Afrique du Sud des relations très contrastées. D'un côté, l'Afrique du Sud est un partenaire économique de premier plan pour la France. En 2012 le commerce bilatéral des deux pays s'élevait à 2.7 milliards d'euros. En 2011 l'Afrique du Sud était le 11^e excédent commercial de la France. D'un autre côté ce pays est totalement en dehors de la zone d'influence française et dispose, depuis bien longtemps, d'une complète autonomie en matière de sécurité aussi bien à travers ses institutions régionales, ses moyens militaires que ses moyens économiques. Depuis la fin de l'apartheid, les relations entre les deux pays se sont normalisées et, tout comme le Nigéria, un partenariat stratégique a été inauguré en 2008 entre les deux pays afin de définir une ligne politique commune sur plusieurs questions internationales. Si la France parvient à rompre avec sa logique d'influence traditionnelle pour ouvrir un partenariat approfondi avec l'Afrique du Sud, puissance institutionnelle active, elle pourra développer sa contribution à l'Architecture Africaine de Sécurité (AAS).

Deux tendances de fond se dégagent donc de prime abord sur la nature des relations entretenues entre la France et ces cinq pays. Trois d'entre eux entretiennent traditionnellement des relations bilatérales fortes avec la France. C'est le cas du Maroc, du Tchad et du Gabon. Deux d'entre eux sont des pays extérieurs à la sphère d'influence française : le Nigéria et l'Afrique du sud. Deux défis prospectifs majeurs permettront à la France, s'ils sont relevés, de proposer une approche innovante de la sécurité en Afrique. Le premier consistera à prendre progressivement de la distance avec une logique bilatérale de sécurité telle qu'elle a pu exister encore très récemment avec les trois pays mentionnés. Le second, à promouvoir sincèrement et durablement une véritable logique multilatérale, notamment en s'ouvrant à des pays comme l'Afrique du Sud et le Nigeria. La complémentarité des rôles apportés par chacun de ces cinq pays au sein de la sécurité africaine illustre une richesse sur laquelle la France pourra s'appuyer. Une chose est certaine dans tous les cas : le rôle de la France en Afrique constitue un sixième type, en plus des cinq autres, de puissance de sécurité, celle d'une puissance régionale extérieure de sécurité.

■ BIBLIOGRAPHIE

- Acharya A., 2014, « Global International Relations (IR) and Regional Worlds », *International Studies Quarterly* n°58, 4.
- Adebajo A., 2000, « Nigeria: Africa's New Gendarme? », *Security Dialogue* n°31, 2.
- Adebajo A., 2010, « Pax Nigeriana and the Responsibility to Protect », *Global Responsibility to Protect* n°2, 4.
- Adigbuo E.R., 2005, *Nigeria's National Role Conceptions: The Case of Namibia, 1975-1990*, University of Johannesburg.
- Adler E., Barnett M., 1998, *Security Communities*, Cambridge, Cambridge University Press.
- African National Congress, 1993, « Foreign Policy Perspective in a Democratic South Africa ».
- Albert M., Hilkermeier L., 2004, *Observing International Relations: Niklas Luhmann and World Politics*, Londres, Routledge.
- Antil A., 2010, « Le Maroc et sa "nouvelle frontière". Lecture critique du versant économique de la stratégie africaine du Maroc », *Institut Français des Relations Internationales*.
- Aron R., 1967, « Qu'est-ce qu'une théorie des Relations internationales ? », *Revue française de science politique* n°17, 5.
- Aron R., 1984, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy.
- Atenga T., 2003, « Gabon : apprendre à vivre sans pétrole », *Politique africaine* n°4, 92.
- Augé A., 2006, « Les réformes du secteur de la sécurité et de la défense en Afrique sub-saharienne : vers une institutionnalisation de la gouvernance du secteur sécuritaire », *Afrique contemporaine* n°218, 2.
- Augé A., 2008, « Les solidarités des élites politiques au Gabon : entre logique ethno-communautaire et réseaux sociaux », *Cahiers internationaux de sociologie* n°2, 123.
- Bach D.C., 1995, « Les dynamiques paradoxales de l'intégration en Afrique subsaharienne : le mythe du hors-jeu », *Revue française de science politique* n°45, 6.
- Bach D.C., 2007, « Nigeria's "Manifest Destiny" in West Africa : Dominance Without Power », *Afrika Spectrum* n°42, 2.
- Bachelard G., 2000, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin.
- Badie B., 2011, *La diplomatie de connivence: les dérives oligarchiques du système international*, Paris, La Découverte.
- Badie B., 2013, *L'impuissance de la puissance: essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris, CNRS.
- Baldwin D., 2002, « Power and International Relations », dans Carlsnaes W., Risse T., Simmons B., (dir.) *Handbook of International Relations*, Londres, Sage.

- Baldwin R., 1989, « The Growth Effects of 1992 », *Economic Policy* n°4, 9.
- Balzacq T., 2003, « Qu'est-ce que la sécurité nationale ? », *Revue internationale et stratégique* n°52, 4.
- Balzacq T., 2005, « The Three Faces of Securitization: Political Agency, Audience and Context », *European Journal of International Relations* n°11, 2.
- Barnett M., Duvall R., 2005, « Power in International Politics », *International Organization* n°59, 1.
- Bat J.-P., 2012, *Le syndrome Foccart: La politique française en Afrique, de 1959 à nos jours*, Paris, Folio.
- Battistella D., 2003, « L'apport de Karl Deutsch à la théorie des relations internationales », *Revue internationale de politique comparée* n°10, 4.
- Battistella D., 2012, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Bayart J.-F., 2006, *L'État en Afrique : La politique du ventre*, Paris, Fayard.
- Belhaj A., 2009, *La dimension islamique dans la politique étrangère du Maroc*, Louvain, Presses universitaires de Louvain.
- Bøås M., 2000, « Security Communities Whose Security? », *Cooperation and Conflict* n°35, 3.
- Bourmaud D., 1998, *La politique en Afrique*, Paris, Montchrestien.
- Bull H., 2002, *The Anarchical Society: A Study of Order in World Politics*, New York, Columbia University Press.
- Buzan B., 1983, *People, States, and Fear: The National Security Problem in International Relations*, Brighton, Wheatsheaf Books.
- Buzan B., 1991, « New Patterns of Global Security in the Twenty-First Century », *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944)* n°67, 3.
- Buzan B., Waever O., Wilde J. de, 1998, *Security: A New Framework for Analysis*, Boulder, Lynne Rienner Publisher.
- Buzan B., Woever O., 2004, *Regions and Powers: The Structure of International Security*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Cameroonvoice.com, 5 juin 2014, « Le Tchad, puissance militaire d'Afrique centrale? », *Cameroonvoice.com*.
- Communauté des États De l'Afrique de l'Ouest, 1993, « Traité Révisé », Abudja, Nigéria.
- Cederman L.-E., 1997, *Emergent Actors in World Politics*, Princeton, Princeton University Press.
- Chabbi M., Lim Y.-H., 2013, « Équilibres régionaux et stratégies des non-puissances: Les cas du Golfe et de l'Asie du Sud-Est », *Études internationales* n°44, 2.
- Charillon F., 2002, *Politique étrangère: nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Cherkaoui M., 2012, « Quel potentiel de développement des relations de coopération Maroc-Nigeria ? », *Institut Royal des Etudes Stratégiques*.

- Chi D., 2005, *Les défis de l'Afrique*, Institut de relations internationales et stratégiques, Paris, IRIS : Dalloz (Conférences stratégiques annuelles de l'IRIS).
- Christopher A.J., 1994, « The Pattern of Diplomatic Sanctions Against South Africa 1948–1994 », *GeoJournal* n°34, 4.
- Clausewitz C. von, 1959, *De la guerre*, Paris, Editions de Minuit.
- Cohen S., 2005, « Les États face aux “nouveaux acteurs” », *Politique internationale* n°107.
- Courmont B., Niquet V., Nivet B., 2004, « Quelle évolution de la notion de puissance et de ses modes d'action à l'horizon 2030, appliquée aux États-Unis, à l'Europe et à la Chine ? », *IRIS et Délégation aux Affaires Stratégiques*.
- Courmont B., Sénard S., 2014, « Le *soft power* chinois peut-il bouleverser les équilibres culturels internationaux ? », *Monde chinois* n°38-39, 2.
- Cox R.W., 1996, *Approaches to World Order*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Dahl R.A., 1957, « The Concept of Power », *Behavioral Science* n°2, 3.
- Darracq V., 2011, « Jeux de puissance en Afrique : le Nigeria et l'Afrique du Sud face à la crise ivoirienne », *Politique étrangère* n°2.
- David C.-P., Roche J.-J., 2002, *Théories de la sécurité : définitions, approches et concepts de la sécurité internationale*, Paris, Montchrestien.
- Davidson R.H., 1969, *The Role of the Congressman*, New York, Pegasus.
- Daziano L., 19 mai 2014, « Nigeria : une incontestable émergence africaine », *LeMonde.fr*.
- Debos M., 2008, « Les limites de l'accumulation par les armes. Itinéraires d'ex-combattants au Tchad », *Politique africaine* n° 109, 1.
- Debos M., 2013, *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerre*, Paris, Karthala.
- Department of Defense and Military Veterans, 2013, « Annual Report 2013 », RP309.
- Dessler D., 1989, « What's at Stake in the Agent-Structure Debate? », *International Organization* n°43, 3.
- Deutsch K.W., Burrell S.A., Kann R.A., Jr M.L., 1957, *Political Community and the North Atlantic Area*, Princeton, Princeton University Press.
- Devarajan S., Fengler W., 2014, « L'essor économique de l'Afrique. Motifs d'optimisme et de pessimisme », *Revue d'économie du développement* n°4, 21.
- Dunn, K.C., Shaw, T.M. (dirs.), 2013, *Africa's Challenge to International Relations Theory*, New York, Palgrave Macmillan.
- Dupuy E., 10 avril 2014, « Gabon: un acteur de la sécurité et de la reconstruction en République centrafricaine? », *Le Huffington Post*.
- Fall-Diop A., 2001, « Eloge de l'afro-réalisme. Entretien avec Omar Bongo », *Politique internationale* n°94.

- Fearon J.D., 1999, « What is Identity (as we now use the word)? », *Department of Political Science Stanford University*.
- Flemes D., 2007, « Conceptualising Regional Power in International Relations: Lessons from the South African Case », *German Institute of Global and Area Studies (GIGA)*, GIGA Working Paper No. 53.
- Fontrier M., 2005, « Des armées africaines : comment et pour quoi faire ? », *Outre-Terre n°11*, 2.
- Fouda J.-C., 2 août 2013, « Gabon : Locomotive de l'émergence sous régionale », *mosaic5.com*.
- Fromion Y., Rouillard G., 2014, « Rapport d'information sur l'évolution du dispositif militaire français en Afrique et sur le suivi des opérations en cours », *Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées*, Paris, Assemblée Nationale.
- Galy M., 2003, « Les espaces de la guerre en Afrique de l'Ouest », *Hérodote n°111*, 4.
- Galy M., 2004, « De la guerre nomade : sept approches du conflit autour de la Côte d'Ivoire », *Cultures et Conflits n°55*.
- Gambotti C., 2014, « Gabon, pays émergent », *Géoéconomie n°68*, 1.
- Gaulme F., 2011, « Entre "renaissance" africaniste et interrogation pour l'avenir », *Afrique contemporaine n°4*, 236.
- Gaulme F., 2013, « Intervenir au Mali : le retour du politique », *Tome 418*, 5.
- Gilpin R., 1983, *War and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Guélaud C., 7 mai 2014, « L'Afrique du Sud n'est plus la première puissance économique d'Afrique », *Lemonde.fr*.
- Guzzini S., 2005, « The Concept of Power: a Constructivist Analysis », *Millennium - Journal of International Studies n°33*, 3.
- Guzzini S., 2010, « Power Analysis : Encyclopedia Entries », Copenhague, *DIIS working Paper*.
- Hall A., 30 avril 2011, « German al-Qaeda suspects "planning a huge bombing" », *The Telegraph*.
- Harit F., 2013, « Charlie Hebdo confirme : Vivendi est un acteur majeur de la guerre au Mali », *Afrik*.
- Harit F., 2014, « Le Mali envoie 200 militaires en formation au Maroc », *Afrik*.
- Hengari A.T., 2013, « Africa After the 2013 Elysée Summit on Peace and Security », *SAIIA (South African Institute of International Relations)*.
- Higazi A., 2013, « Les origines et la transformation de l'insurrection de Boko Haram dans le Nord du Nigeria », *Politique africaine n°130*, 2.
- Holsti K.J., 1970, « National Role Conceptions in the Study of Foreign Policy », *International Studies Quarterly n°14*, 3.
- Honneth A., 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.

- Honneth A., 2012, « La reconnaissance entre États », *Cultures & Conflits* n°87.
- Hopf T., 1998, « The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *International Security* n°23, 1.
- Hugon P., 2012, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Sedes.
- Igah E., 2007, « Le Nigeria: Géopolitique et population du géant africain », *Population & Avenir* n°682, 4.
- Jordaan E., 2003, « The Concept of a Middle Power in International Relations: Distinguishing Between Emerging and Traditional Middle Powers », *Politikon* n°30, 1.
- Katzenstein P. J., 1996, *The Culture of National Security*, New York, Columbia University Press.
- Keohane R.O., 2002, *Power and Governance in a Partially Globalized World*, London; New York, Routledge.
- Keohane R.O., 29 mai 2008, « Robert Keohane on Institutions and the Need for Innovation in the Field », *Theorytalks.com*, Talk #9
- Kubalkova V., Onuf N., Kowert P., 1998, *International Relations in a Constructed World*, Armonk, N.Y., Routledge.
- Kurland L.B., Witthoef S., Kraus S., 2012, « Black Middle Class et classes moyennes en Afrique du Sud: Une tentative de catégorisation », *Afrique contemporaine* n°244, 4.
- Kraus K., 2004, « Approche critique et constructiviste des études de sécurité », *Annuaire français des relations internationales*, Vol. IV.
- Lafargue F., 2009, « Afrique du Sud, de Mandela à Zuma : les ambiguïtés d'une politique étrangère », *Revue internationale et stratégique* n°73, 1.
- Laïdi Z., 2008, *La norme sans la force: l'énigme de la puissance européenne*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Landsberg C., 1995, « Another Debate on Order?: Restructuring the United Nations Security Council », *University of Pretoria, Institute for Strategic Studies, ISSUP Bulletin*, 3/95.
- Le Gouriellec S., 22 mars 2009, « L'Ouganda, moteur de la construction régionale ? », *Diploweb*.
- Lecoutre D., 2004, « Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, clef d'une nouvelle architecture de stabilité en Afrique ? », *Afrique contemporaine* n°4.
- Les Afrique Diplomatie, 2014, « Afrique du Sud, Nigéria, Maroc : trois modèles pour l'Afrique ».
- Lindemann T., 2008, *Penser la guerre : L'apport constructiviste*, Paris, L'Harmattan.
- Lindemann T., Saada J., 2013, « Théories de la reconnaissance dans les relations internationales », *Cultures & Conflits* n°87.
- Lorgeoux J., Bockel J.-M., 2013, « Rapport d'information. L'Afrique est notre avenir. », Paris, Sénat : Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées n°104.
- Lucas D., 2011, « Éditorial », *Géoéconomie* n°56, 1.

- Lugan B., 2013, *Les guerres d'Afrique : Des origines à nos jours*, Monaco, Editions du Rocher.
- Lugan B., mai 2014, « Le Fragile verrou tchadien », *L'Afrique réelle*.
- Luhmann N., 1975, *Macht*, Ferdinand Enke Verlag.
- Lukes S., 1997, *Power: A Radical View*, London, Palgrave Macmillan.
- Lukham R., 1978, « Le militarisme français en Afrique », *Politique africaine* n°2, 5.
- Lynch C., Klotz A., 1999, «Le constructivisme dans la théorie des Relations Internationales», *Critique Internationale* n°1, 2.
- Macleod A., O'Meara D., 2010, *Théories des relations internationales: contestations et résistances*, Outremont, Athéna.
- Magrin G., 2008, « Tchad 2008 », *EchoGéo*.
- Magrin G., 2013, « Les ressorts de l'intervention militaire tchadienne au Mali », *EchoGéo*.
- Mandela N., 1993, « South Africa's Future Foreign Policy », *Foreign Affairs* n°72, 5.
- Manners I., 2002, « Normative Power Europe: A Contradiction in Terms? », *Journal of Common Market Studies*, n°40, 2.
- Mansfield E.D., Pollins B.M., 2003, *Economic Interdependence and International Conflict: New Perspectives on an Enduring Debate*, Michigan, University of Michigan Press.
- Martuccelli D., 1999, *Sociologie de la modernité : l'itinéraire du XXe siècle*, Paris, Gallimard.
- McSweeney B., 1999, *Security, Identity and Interests: A Sociology of International Relations*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Mearsheimer J.J., 2014, *The Tragedy of Great Power Politics*, New York, Norton and Compagny.
- Meyo Me Nkoghe D., 2010, *Le Gabon émergent: utopie ou réalité?*, Publibook.
- Mignot A., 9 décembre 2014, « Maroc, le royaume émergent à l'avant-garde de l'EurAfrique », *La Tribune*.
- Mitzen J., 2006, « Ontological Security in World Politics : State Identity and the Security Dilemma », *European Journal of International Relations* n°3, 12.
- Morgenthau H.J., 1973, *Politics Among Nations: the Struggle for Power and Peace*, New York, Alfred Knopf.
- Mvé ebang B., 2014, *Politique étrangère et sécurité nationale d'un petit État : analyse de l'action du Gabon pour la paix et la sécurité en Afrique Centrale, une politique extérieure au service de la construction et de la préservation de l'intérieur*, thèse de doctorat, université Jean-Moulin Lyon III.
- M'zali A., 2012, *Coopération Franco-Africaine en Matière de Défense*, Paris, L'Harmattan.
- Nel P., 1999, « The Foreign Policy Beliefs of South Africans : A First Cut », *Journal of Contemporary African Studies* n°1, 17.
- Neuman, S. (dir.), 1998, *International Relations Theory and the Third World*, New York, Palgrave Macmillan.

- Nicasius A.C., 2014, « On South Africa's Intervention on the African continent: Utopia and myth distinguished », *Africa Institute Of South Africa* n°104.
- Nye J.S., 1992, « What New World Order? », *Foreign Affairs* n°2, 71.
- Nye J.S., 2004, *Soft Power: The Means to Success in World Politics*, New York, PublicAffairs.
- Nye J.S., 15 mai 2008, « Joseph Nye on Teaching America to be more British », *Theorytalks.com*, Talk #7
- Nye J.S., 2011, *The Future of Power*, New York, PublicAffairs.
- Oppenheim F.E., 1981, *Political Concepts: A Reconstruction*, Chicago, University of Chicago Press.
- Organski A.F.K., 1958, *World politics*, New York, Knopf.
- Organisation de l'Union Africaine, 2000, « Acte Constitutif de l'Union Africaine », Lomé.
- Pere G. le, 2006, « L'action diplomatique sud-africaine pour la paix en Afrique », *Transcontinentales. Sociétés, idéologies, système mondial* n°2.
- Perrot S., 2005, « Les nouveaux interventionnismes militaires africains », *Politique africaine* n° 98, 2.
- Pfister R., 2000, « South Africa's Post-Apartheid Foreign Policy Towards Africa », *Centre for International Studies, Swiss Federal Institute of Technology*, n°6.
- Pham J.P., 2007, « Nigeria's Foreign Policy: An Inquiry into Sources and Prospects », *V FLAD-IPRI International Conference*.
- PNUD, BAD, OCDE, CEA, 2013, *Perspectives économiques en Afrique 2013*, OCDE.
- Possio T.S., 2007, *Les évolutions récentes de la coopération militaire française en Afrique*, Paris, Publibook.
- Pouliot V., Lachmann N., 2004, « Les communautés de sécurité, vecteurs d'ordre régional et international », *Revue internationale et stratégique* n° 54, 2.
- Powelton F., 6 mai 2011, « Le renseignement marocain à l'épreuve de la résurgence terroriste », *Sahel Intelligence*.
- Quantin P., 2005, « Omar Bongo, médiateur des conflits africains », dans Faget J. (dir.), *Médiation et action publique: La dynamique du fluide*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux.
- Rathbun B., 2008, « A Rose by Any Other Name: Neoclassical Realism as the Logical and Necessary Extension of Structural Realism », *Security Studies* n°17,2.
- République Gabonaise, 2012, « Plan stratégique Gabon émergent », République Gabonaise.
- Reus-Smit C., 2005, « Constructivism », dans Burchill S. (dir.) *Theories of International Relations*, Basingstoke, Palgrave.
- Roche J.-J., David C.-P., 2002, *Théories de la sécurité*, Paris, Montchrestien.
- Rosenau J.N., 1990, *Turbulence in World Politics*, Princeton, Princeton University Press.
- Saint-Prot C., 2014, « Le Maroc, une nouvelle puissance en Afrique », *Les Afriques Diplomatie*.

- Sakah M., 2001, « Controlling African States' Behavior: International Relations Theory and International Sanctions Against Libya and Nigeria », dans Dunn K. C. (dir.), *Africa's Challenge to International Relations Theory*, New York, Palgrave.
- Sapin M., 2011, « La sécurité collective par la diplomatie économique », *Géoéconomie* n°56, 1.
- Seymour V., 1996, « Global Dialogue, Human Rights and Foreign Policy: Will South Africa Please Lead », *Southern African Perspectives, University of the Western Cape, Centre for Southern Africa Studies*, n°55.
- Smith S., 2009, *Atlas de l'Afrique*, Paris, Autrement.
- Soiron-Fallut M., 2013, « La classe moyenne fonctionnaire au Gabon », *Afrique contemporaine*, 4.
- Republic of South Africa - South African Department of International Relations and Cooperation, 2010, « Strategic plan 2010-2013 ».
- Strange S., 1994, *States and Markets*, New York, Pinter.
- Tilouine J., 25 décembre 2013, « Au Maroc, l'armée de la paix recrute des imams maliens », *Jeune Afrique*.
- Touchard L., 24 juin 2014, « Tchad : avec le MiG-29, l'armée entre dans le club des forces aériennes supersoniques », *Jeune Afrique*.
- Traore B., 30 août 2013, « La contribution africaine au maintien de la paix onusien : Enjeux et dessous d'un engagement croissant », *Note d'analyse du GRIP (Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité)*.
- Union Africaine, 2002, « Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine ».
- Van Nieuwkerk A., 2005, « La puissance de l'Afrique du Sud en question », *Politique Africaine*, n°2, 98.
- Verschave F.-X., 2003, *Françafrique : Le plus long scandale de la République*, Paris, Stock.
- Visagie J., 2011, « The Development of the Middle Class in Post-Apartheid South Africa », Salt Rock, Kwazulu Natal, Micro - econometric Analysis of South African Data Conference.
- Visagie J., Dorrit P., 2013, « A Reconsideration of What and Who is Middle Class in South Africa », *Development Southern Africa*, n° 2, 30.
- Vitalis J., 2004, « La réforme du secteur de sécurité en Afrique: Contrôle démocratique de la force publique et adaptation aux réalités du continent », *Afrique contemporaine*, 1.
- Vloeberghs W., 2011, « Quand le royaume rayonne: La géopolitique marocaine au prisme du commerce extérieur », *Confluences Méditerranée*, n°78, 3.
- Waltz, K.N., 1979. *Theory of International Politics*, Boston, McGraw-Hill.
- Weldes J., 1998, « Bureaucratic Politics: A Critical Constructivist Assessment », *Mershon International Studies Review*, n°42, 2.
- Wendt A., 1992, « Anarchy is what States Make of it: The Social Construction of Power Politics », *International Organization*, n°46, 2.

- Wendt A., 1999, *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Wendt A., 2003, « Why a World State is Inevitable », *European Journal of International Relations*, n°9, 4.
- Wendt A., 2004, « The State As Person in International Theory », *Review of International Studies*, n°30, 2.
- Wendt A., Barnett M., 1993, « Dependent State Formation and Third World Militarization », *Review of International Studies*, n°4, 19.
- Wendt A.E., 1987, « The Agent-Structure Problem in International Relations Theory », *International Organization*, n°41, 3.
- Williams M. C., Neumann I. B., 2000, « From Alliance to Security Community : NATO, Russia, and the Power of Identity », *Millennium Journal of International Studies*, n°2, 29.
- Wiltzer P.-A., 2004, « Vers une paix et un développement durables en Afrique », *Afrique contemporaine*, 1.
- World Bank Group, 2014, « CPIA Africa : Assessing Africa's Policies and Institutions (includes Djibouti and Yemen) », Washington DC, World Bank.
- Zartman W., 2002, « La politique étrangère et le règlement des conflits », dans Charillon F. (dir.), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po.

Déclarations Officielles :

- Cabinet royal du Maroc, août 2014, « Discours de SM le Roi à l'occasion du 61^e anniversaire de la révolution du Roi et du peuple ».
- Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, 30 août 2013, « Discours de Sa Majesté le Roi à la Conférence des Ambassadeurs ».
- Cabinet royal du Maroc, 14 mai 2014, « Message Royal aux participants aux troisièmes assises des adeptes de la Tarika Tijania à Fès ».
- Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, septembre 2012, « Déclaration de Moussa Faki Mahamat, ministre des Affaires étrangères et de l'intégration africaine de la République du Tchad, à la 67^e session de l'assemblée générale des Nations unies ».
- Présidence du Gabon, 30 avril 2012, Déclaration du président Ali Bongo à propos du Gabon Emergent.
- Idriss Déby, juillet 2012, entretien du président Idriss Déby par l'hebdomadaire *Jeune Afrique* n° 2688.

Sites web:

[Statistics South Africa](#),

[Données de la Banque Mondiale](#)

[Office des changes du Maroc](#)

[Site Officiel du Statut Avancé du Maroc auprès de l'UE](#)

[Site de Maroc Telecom](#)

[Site de la BMCE Bank](#)

[The World Factbook, CIA, 2014](#)

[Global Fire Power](#)

[Theory Talks](#)

Entretiens réalisés :

Maroc, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Ambassade de France, 2013.

Gabon, Ambassade de France, Ambassade du Maroc, 2013.

Tchad, Ambassade de France, Base Kossei, 2014.

L'ÉMERGENCE DE PUISSANCES AFRICAINES DE SÉCURITÉ: ÉTUDE COMPARATIVE

Les conditions actuelles de développement du continent africain permettent-elles d'envisager l'émergence de puissances régionales de sécurité ? Comment envisager l'idée même de puissance en Afrique ? Quels peuvent être les différents idéaltypes caractérisant ces nouvelles puissances sur le continent ?

Telles sont quelques-unes des principales interrogations à l'origine de cette étude. L'émergence économique et politique du continent soulève de nouveaux défis théoriques au sein des études de sécurité. La sécurité africaine connaît, depuis plusieurs années, un processus soutenu d'autonomisation à travers ses différentes structures officielles. Par ailleurs, de plus en plus de pays africains, souhaitent devenir des acteurs influents de la sécurité au sein de leur environnement régional.

Le but de cette étude est donc d'interroger théoriquement et méthodologiquement les critères à l'œuvre dans la définition d'une puissance émergente africaine de sécurité. A partir d'un examen critique du concept de puissance ainsi que de l'analyse de cinq cas d'étude (Maroc, Tchad, Nigéria, Gabon, Afrique du Sud) l'idée est alors de montrer dans quelle mesure la sécurité africaine à venir peut être pensée à partir d'une complémentarité des rôles différenciés exercés par chaque acteur.

Yusra ABOURABI
Julien DURAND DE SANCTIS



École Militaire
1, place Joffre – Case 38 - 75700 Paris SP 07
<http://www.defense.gouv.fr/irsem>

